

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

(n° 2018/3577 à 2018/3690)

Présidence de M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Maire

Le lundi 29 janvier à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 22 janvier 2018 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Je mets aux voix. S'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, merci, madame Hajri, vous avez la parole.

Appel nominal

Présents : M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, M. Durand, Mme Rivoire, M. Le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Lévy, Mme Frih, M. Maleski, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, M. Berat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Lafetière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Granjon, M. Remy, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Blache (Pouvoir à M. David), Mme Servien (Pouvoir à Mme Condemine), Mme Berra (Pouvoir à M. Guillard), M. Collomb (Pouvoir à M. Képénékian), Mme de Lavernée (Pouvoir à Mme Balas), Mme Perrin-Gilbert (Pouvoir à M. Remy), M. Bernard (Pouvoir à M. Coulon), M. Boudot.

Absent non excusé : Mme Madeleine.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Braillard (Pouvoir à Mme Frih), M. Fenech (Pouvoir à Mme Roux de Bézieux), M. Havard (Pouvoir à Mme Burillon), M. Lévy (Pouvoir à M. Le Faou), Mme Palomino (Pouvoir à M. Kimelfeld), M. Philip (Pouvoir à Mme Rolland-Vannini), M. Sécheresse (Pouvoir à M. Maleski), M. Touraine (Pouvoir à M. Corazzol), Mme Manoukian (Pouvoir à Mme Rabatel).

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hajri. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. Merci.

(Le quorum est constaté.)

Hommage à la mémoire de M. Paul BOCUSE

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de M. Paul Bocuse qui nous a quittés le 20 janvier dernier.

Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, le 20 janvier dernier, la disparition de Paul Bocuse a marqué tous les Lyonnais et vendredi nous étions très nombreux rassemblés pour lui dire un dernier adieu. Il y avait là sa famille, ses proches, ses amis, la grande famille de la gastronomie, des métiers de bouche.

Il y avait là aussi tous ceux pour qui son nom était synonyme d'une fierté lyonnaise, d'une fierté française. Je tenais donc, en ce début de Conseil municipal à lui rendre hommage en notre nom à tous.

Je veux d'abord renouveler les condoléances à l'ensemble de sa famille, à ses proches, à ses amis. Les témoignages qui se sont succédés ces derniers jours ont donné la mesure de sa popularité immense. Paul Bocuse était une légende, avec comme au départ de toute légende une histoire fascinante. Celle d'un petit garçon qui grandit sur les bords de Saône et qui parfois, pour se faire pardonner une absence, offre à son professeur un lièvre braconné la veille. Celle d'un jeune homme qui venu épauler son père transformé en quelques années sa guinguette des bords de Saône en restaurant étoilé. Parce qu'il était un virtuose qui savait comme personne, mettre en valeur les produits du terroir et parce qu'il avait pour avancer un moteur infaillible, la passion.

« Le ciel » disait Châteaubriant « fait rarement naître ensemble l'homme qui veut et l'homme qui peut ». Paul Bocuse fut, lui, de ces êtres rares, à qui tout réussit.

Apprenti à 16 ans, il s'engage deux ans plus tard dans l'armée de libération nationale du Général de Gaulle. Il a 18 ans. Et il y a déjà là, dans cet engagement quelque chose qui dit ce qu'il est. Après-guerre, il reprend son apprentissage et le poursuit chez les plus grands : la Mère Brazier au col de la Luère, Fernand Point à Vienne, Lucas Carton à Paris, où il se lie d'amitié avec les frères Trois Gros.

Puis en 1956, c'est le retour au restaurant familial de Collonges au Mont d'Or. Et c'est le début d'une fulgurante ascension. Une première étoile au guide Michelin en 1958, le titre de meilleur ouvrier de France en 1961, la deuxième étoile l'année suivante, et la troisième en 1965. Une consécration qu'il reste le seul à avoir conservé plus d'un demi-siècle avec des plats mythiques, des saveurs uniques.

Mais Bocuse n'a pas cantonné son audace à la gastronomie. Il fut le premier à sortir les Chefs de leur cuisine, le premier à promouvoir un concours international de cuisine accueillant du public, je parle des « Bocuses d'or », le premier à assumer pour ce métier sa soif de reconnaissance et à en faire son point fort, le premier aussi sans doute, à si bien valoriser les produits du terroir et à travers eux la grande famille des producteurs et métiers de bouche car comme il aimait à le dire, sans eux le cuisinier n'est rien.

Je sais qu'il avait été heureux de donner son nom aux Halles de Lyon, lui qui discrètement avait aussi tenu à venir voir la fresque lumineuse installée en son honneur en face de l'entrée de ces Halles.

Paul Bocuse aimait partager. Il aimait aussi transmettre des savoirs faire et des valeurs, le travail, l'exigence, mais aussi la générosité, la fraternité. Des valeurs qui ont fait grandir tous les cuisiniers qu'il a formés. Des valeurs que porte aujourd'hui l'institut de formation auquel il a donné son nom.

Il avait, chevillé au corps, cet idéal de solidarité des grands partisans qui se sentent partie prenante d'une famille et il savait aussi s'intéresser à d'autres causes. Et moi qui l'ai rencontré plusieurs fois avec Napoléon Bullukian et le professeur Marion, je peux témoigner de l'intérêt qu'il manifestait pour la médecine et en particulier la recherche chirurgicale.

Au fond, si nous aimions tous M. Paul, c'est sans doute parce qu'il a lié des qualités rarement conjuguées. Tradition et audace, goût pour l'émulation et la culture de l'entraide, de la camaraderie, de la convivialité, enracinement dans un terroir et curiosité pour l'étranger, une rigueur extrême et un regard en même temps amusé sur lui-même et sur les autres, une forme d'humilité.

Paul Bocuse était tout cela. Rien n'était plus savant que la simplicité de ses plats et il fut un grand maître de cette perfection simple qu'est l'art de bien manger.

Paul Bocuse c'était aussi cette alliance surprenante de charisme et de simplicité, de séduction et de sincérité, de cabotinage et d'authenticité. Il était à la fois populaire et accessible, habile communicant et déroutant de spontanéité.

Et il suscitait l'admiration tant pour son génie culinaire que pour ses talents d'entrepreneur. C'est bel et bien un empire qu'il a su construire de ses mains, avec des restaurants au Japon, aux Etats-Unis, et 8 brasseries à Lyon auxquelles s'ajoutera bientôt un nouvel établissement au

sein du Grand Hôtel Dieu à quelques pas de la future cité internationale de la gastronomie.

Tout un symbole, quand on sait qu'il fut de ceux qui avait défendu l'inscription par l'UNESCO du repas gastronomique des français sur la liste du patrimoine culturel et immatériel de l'humanité. Paul Bocuse a donné à l'art culinaire français ses lettres de noblesse. Il a été pour Lyon, le plus grand des ambassadeurs. Et si dans la carte du monde de la gastronomie, notre ville brille aujourd'hui d'une lumière plus intense que d'autres, c'est à lui que nous le devons. Peu de noms ont symbolisé autant notre ville que le sien. Jamais nous n'oublierons son beau visage, sa voix, sa stature, jamais nous n'oublierons le sourire de celui qui aimait tant la vie et savait le dire.

M. Paul va nous manquer, mais je garde l'espoir que ce qu'il nous a légué ne meurt jamais. La perfection, dit un philosophe, ce n'est pas de faire quelque chose de grand et de beau, mais de faire ce que l'on fait avec grandeur et beauté. Paul Bocuse a fait quelque chose de grand et de beau, mais il l'a fait surtout avec grandeur et beauté. Puisse-t-il nous inspirer longtemps.

A sa mémoire, nous allons maintenant observer ensemble 1 minute de silence.

(L'assemblée, debout, observe 1 minute de silence.)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Hommage à M. Dominique BREMAUD

M. LE MAIRE : Je voudrai également que nous ayons une pensée maintenant pour M. Dominique BREMAUD, ancien Conseiller municipal et Conseiller d'arrondissement de Lyon dans le 5e arrondissement, qui nous a quitté en ce début du mois de janvier.

Monsieur Yann CUCHERAT souhaite dire quelques mots en hommage à sa mémoire et je voudrai saluer Madame Hélène BREMAUD, sa veuve qui est dans la tribune du public.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons tous appris, il y a deux semaines la disparition de Dominique BREMAUD. Après ce vivant hommage à M. Paul BOCUSE, nous tenions également ici, à exprimer nos plus sincères condoléances et notre amitié à sa famille et notamment à son épouse Hélène, présente cet après-midi parmi nous.

Avant que nous échangions nos vœux pour 2018 et entamions ce Conseil municipal dans cette enceinte, où il a siégé entre 1983 et 1989 aux côtés de Gérard Collomb, je voudrais faire honneur à sa mémoire.

Héritier du christianisme social, il a toujours engagé sa foi dans la vie de la cité, de la paroisse aux quartiers, jusqu'aux cafés qu'il fréquentait et où son verbe haut lui valait le surnom de maire de Saint-Just.

Cette fibre sociale, Dominique BREMAUD l'avait aussi noué dans son engagement associatif en tant que Président de l'Union Nationale de Familles et amis de personnes malades psychiques du Rhône. Il avait l'esprit mutualiste chevillé au corps et fut longtemps inspecteur général de l'assurance coopérative, puis à la GMF.

Dominique BREMAUD était un homme de conviction. Socialiste de cœur, il s'est engagé pleinement dans les combats de son époque, notamment en faveur de la décolonisation.

Il avait été par ailleurs un fervent défenseur de la décentralisation, car il partageait cette idée que l'action juste et efficace se passe au plus près des territoires et des réalités quotidiennes des habitants.

Par-dessus tout, Dominique BREMAUD aimait débattre avec des gens de tout horizon car il savait transcender les clivages et aller à la rencontre d'autres sensibilités.

C'était enfin un humaniste intransigeant sur toutes les questions éthiques et profondément cultivé, un homme de cœur, un homme généreux. Ceux qui l'ont connu avaient des mots simples pour le décrire : il était proche des gens.

Cher-e-s Collègues, voici les quelques mots que je voulais partager avec vous avant d'entamer ce Conseil municipal. C'est bien peu de choses au regard de toute une existence, mais il était important de le faire, car sur les quelques heures que nous nous apprêtons à consacrer à notre ville, je tenais à donner modestement quelques minutes à l'un de ceux qui lui avait consacré lui aussi, une grande partie de sa vie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie M. Yann Cucherat. Je crois qu'il est important aussi que cette tradition de se souvenir des hommes et des femmes qui nous ont précédés dans la vie de cette ville ne soit pas perdue. Je vous remercie donc.

Avant de commencer, vous savez que c'est le premier Conseil Municipal de cette année 2018 et comme le veut une autre tradition je vais donner la parole au Premier Adjoint, Richard Brumm pour qu'il présente les vœux du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Alors là, j'ai encore un peu de temps car je ne vais pas parler de moi à la 3ème personne. Monsieur le 1er adjoint vous avez la parole.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, Mon cher Georges c'est à vous que je m'adresse au nom de notre Conseil municipal pour vous présenter donc nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Ce sont mes premiers vœux en tant que Premier Adjoint suite aux nombreux changements réalisés après les élections présidentielles de l'an dernier et le départ de notre Maire, Gérard Collomb suite à sa nomination au poste prestigieux de Ministre d'Etat en charge de l'Intérieur.

Aux élections présidentielles, ont ainsi succédé les élections législatives qui ont provoquées de nombreux changements au sein de notre exécutif, des adjoints et maires d'arrondissements ayant été élus députés.

Nous voici donc avec un nouveau Président de la République, un nouveau Maire de Lyon, un nouveau Président de la Métropole, de nouveaux Maires d'arrondissements dans le 5e et le 9e et un exécutif municipal remanié.

Nous entamons cette année 2018 avec la satisfaction d'avoir voté un budget de qualité lors du Conseil municipal de décembre mais en ce début d'année je souhaite revenir sur un certain nombre de points qui me paraissent importants. A fois sur les derniers mois de 2017 et bien sûr cette année 2018 qui débute.

Nous avons tous conscience du contexte national en évolution et nous espérons que la dynamique que veut imposer le nouveau gouvernement permettra de satisfaire les attentes des Français sur les sujets qui les concernent directement, je pense à l'emploi, aux logements ou encore à la sécurité, à l'amélioration de leur cadre de vie. Par ailleurs comme nous le savons tous, notre Ville doit continuer à faire face comme toutes les collectivités de notre pays aux efforts demandés par l'état en matière budgétaire pour permettre, c'est notre espoir, le début du désendettement de notre pays.

C'est à cette tâche que nous nous attachons depuis le début de ce mandat en veillant toutefois à prioriser nos engagements budgétaires, c'est-à-dire nos politiques publiques et à poursuivre nos actions ambitieuses initiées par Gérard Collomb dans notre cité.

Les défis que nous devons relever sont comme vous le savez, nombreux, il s'agit pour nous comme je viens de l'indiquer de soutenir un haut niveau d'engagement des politiques publiques au bénéfice des Lyonnais, de poursuivre parallèlement nos investissements car il s'agit d'un cadre vertueux pour l'avenir de notre Ville et de continuer néanmoins à respecter le cadre budgétaire que nous avons jusqu'à présent parfaitement maîtrisé.

Je ne peux à cette occasion que me réjouir de la progression des investissements que nous saurons maintenir à un niveau élevé comme prévu en début de mandat, soit plus de 100 millions par an pour le grand bénéfice de tous les Lyonnais. Je pense aux investissements dans la culture comme l'ouverture des trois bibliothèques l'an dernier ou encore dans l'éducation avec la création de nouveaux groupes scolaires. Je pourrais citer également les chantiers engagés pour améliorer le cadre de vie des Lyonnais notamment via les espaces verts. Je pourrais encore citer d'autres investissements dans le logement social pour permettre à de nombreuses familles de se loger dans notre ville ou encore dans le domaine des résidences de personnes âgées.

Sur ces premières années du mandat nous avons respecté nos grandes priorités malgré les contraintes budgétaires imposées par l'Etat car nous avons résolument su faire des choix judicieux et poursuivre notre marche en avant. En témoigne la dynamique sportive par exemple reconnue à Lyon aussi bien au niveau des grands clubs, de leurs infrastructures ou des grands événements à venir.

Je pense notamment à la coupe du monde féminine de football en 2019 ou à la coupe du monde de Rugby en 2023 dont vous avez d'ailleurs été, monsieur le Maire, élu président du Club des Villes et je vous en félicite.

Le dynamisme de notre Ville est remarquable également dans bien d'autres domaines et notamment au niveau du fort économique et social prenant en compte les enjeux d'écologie et d'environnement.

Ce dynamisme est d'ailleurs reconnu et salué au travers des nombreux classements nationaux ou internationaux concernant, son attractivité,

ses efforts sur l'accessibilité ou encore le monde étudiant.

Ce dynamisme avec vous monsieur le Maire va bien sûr perdurer. La Ville va poursuivre son travail de transformation aussi bien par ces politiques publiques que par les grands projets urbains voulus par Gérard Collomb tels que Confluence, Part Dieu, Gerland ou encore la Duchère.

Chaque mois, de nouveaux bâtiments sortent de terre, parfaite illustration du dynamisme que j'évoquais précédemment. Vous aurez monsieur le Maire, en particulier, la grande satisfaction d'inaugurer très prochainement le prestigieux grand Hôtel Dieu, fleuron de notre Ville, certainement en présence de notre Ministre d'Etat qui s'est beaucoup investi dans la réussite de ce projet.

Ce dynamisme reconnu de notre ville est logiquement à l'origine du renforcement constaté sur le plan démographique, Lyon connaissant comme vous le savez une augmentation de population supérieure à 5000 habitants par an.

Nous sommes fiers du développement de cette cité et fiers également de la parfaite maîtrise budgétaire que nous avons parallèlement affichés. Notre gestion rigoureuse menée depuis 2001 permet en effet aujourd'hui à la Ville de Lyon d'être reconnue comme une grande collectivité affichant une situation financière très solide nonobstant les contraintes budgétaires subies. C'est dans cet esprit que la Ville de Lyon a engagé les coopérations et les mutualisations avec la Métropole de Lyon avec par exemple la création de la Maison de la Métropole pour la solidarité ou encore l'action de notre bibliothèque municipale par la lecture publique au niveau Métropolitain.

Nos efforts de gestion ont été reconnus et nous avons eu cette année encore la satisfaction d'obtenir de l'agence Standard & Poor's une notation remarquable, le double A perspective stable, note la plus haute pouvant être attribuée à une collectivité locale française, puisqu'il s'agit également de celle de l'état.

Je forme le vœu que le Conseil municipal tout entier dans une volonté constructive saura vous apporter un soutien effectif monsieur le Maire. Soyez assuré que l'équipe solidaire de l'exécutif municipal que nous constituons autour de vous continuera à travailler à cette gestion saine et rigoureuse de nos comptes publics à laquelle je suis personnellement très attaché. Avec elle nous poursuivrons au cours de l'année qui commence, et jusqu'à la fin du mandat la préservation de la bonne santé budgétaire de notre collectivité et ce dans l'intérêt bien compris des Lyonnais.

Monsieur le Maire, indépendamment des vœux de bonne santé pour vous et vos proches que vous adresse par ma voix notre Conseil municipal, nous vous souhaitons une année heureuse, efficace et passionnante à la tête de la Ville rayonnante qui est la nôtre. Sachez que nous souhaitons tous ensemble, que grâce à votre chaleur et à votre humanisme nous passions tous ensemble, une année 2018 dans la bonne humeur nonobstant le sérieux nécessaire à notre tâche commune.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Monsieur le 1er Adjoint, cher Richard Brumm, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour moi aussi cet exercice est le premier, cher Richard et je dois dire qu'après avoir été pendant ces dernières années celui qui présentait ses vœux au Maire ce n'est pas sans une certaine émotion que je prends à mon tour la parole à cette place pour vous répondre.

Je voudrai saluer les élèves, qui sont là dans le public. Les élèves du groupe scolaire Philibert Delorme qui est l'école où j'ai fait moi-même mes premiers pas. On s'était promis qu'ils viendraient assister à un Conseil municipal donc je suis doublement ému parce que sans doute j'aurais pu être là aussi il y a quelques années, pas si longtemps que ça finalement (applaudissements)...

Merci donc monsieur le 1er Adjoint de vos vœux et de ce tour d'horizon des mois qui viennent de s'écouler et qui en effet, portent à l'espérance.

C'est vrai, vous l'avez rappelé, que le chemin que nous avons parcouru depuis le début du mandat est pour le moins jalonné de réussite. Vous l'avez rappelé, assurer aux Lyonnais une bonne gestion des deniers publics, tout en continuant à améliorer leur quotidien, embellir la ville, à la faire vivre et rayonner ce n'était pas chose facile.

Chacune et chacun des membres de notre majorité municipale y a contribué, cela dans son engagement quotidien ou au service de sa délégation ou au service de son arrondissement.

Chacune et chacun des agents de notre collectivité dans notre mairie centrale comme dans les arrondissements ; j'ai pu voir ces dernières semaines l'ampleur de leur implication, de votre implication, à vous élu-es, au plus près de nos concitoyens.

Nous allons donc continuer, comme vous m'y invitez. Et si vous me permettez de formuler un vœu collectif pour l'année qui est devant nous, c'est bien celui-là : que nous nous donnions les moyens de continuer notre action au service des Lyonnaises et des Lyonnais avec constance, énergie et enthousiasme parce que je pense que c'est un élément important. Pour maintenir cet enthousiasme, pour garder notre souffle, il est important, je crois, de savoir quel est le cap. Nous allons achever les grandes réalisations que nous avons initiées en 2014 mais il nous faudra les habiter, les incarner et peut-être pour certaines les adapter déjà à de nouveaux enjeux.

Nous sommes en effet, je l'ai déjà dit dans cette enceinte, à un tournant quant à la manière d'articuler les liens entre notre Ville et la Métropole puisque dorénavant, les deux collectivités n'auront plus le même exécutif. Cette volonté d'un nécessaire travail en commun, d'une nécessaire vision commune des grandes lignes de l'avenir du territoire, je la partage avec David Kimelfeld, Président de la Métropole. Je crois que le travail commun que nous avons effectué toutes ces dernières années autour de Gérard Collomb et nos engagements respectifs sont des atouts pour poser les bases de cette nouvelle gouvernance.

Nous devons continuer à cultiver le lien entre le développement économique, l'attractivité et l'innovation sociale que ce territoire a su inventer sans cesse depuis le XIXe siècle.

Tout cela en veillant aussi à préserver notre environnement car il en va à long terme de l'avenir de l'humanité mais à court terme, comme nous le voyons déjà, il y a un véritable enjeu de santé publique et il est majeur.

Sur chacun de ces sujets, nous savons qu'il faut construire une nouvelle relation entre les communes et la Métropole, dans une vision de plus grande interdépendance des uns et des autres.

Chacun d'entre vous le sait, mon histoire personnelle, mon parcours, mes engagements m'ont conduit à tisser avec Lyon une relation particulière. Parce qu'on s'attache à une ville où l'on a grandi, où l'on s'est formé, où s'est forgées sa propre culture, ses connaissances, ses amitiés mais aussi ses convictions. Et pour moi, c'est cela la force d'une grande cité comme la nôtre. C'est de permettre à chacune et à chacun, quelles que soit ses origines, de s'identifier à elle, de s'y sentir chez soi, d'y avoir sa place.

Nous aimons Lyon. Nous aimons son histoire, ses valeurs, nous aimons sa beauté, ses paysages, ses architectures mais sa diversité aussi. Et nous savons ce que sa réussite a de précieux.

Quant à moi aujourd'hui, c'est cette conscience qui me guide et qui guide mon exigence car je sais que l'avenir n'est pas tracé d'avance. J'ai partagé, avec Gérard Collomb, bien des combats. Et je sais le travail, la détermination, la pugnacité qu'il faut déployer pour construire une ville équilibrée, à la fois prospère et durable, à la fois dynamique et solidaire.

J'ai aussi appris que la ville est dans la nation et qu'aucun de ces grands enjeux ne nous sont étrangers. Notre ville a d'ailleurs été un laboratoire du renouveau de la vie politique de notre pays. Et elle aura encore, nous le savons, un rôle important à jouer ces prochains mois, ces prochaines années.

C'est pour toutes ces raisons que nous devons maintenir nos efforts, poursuivre le travail.

Mes chers Collègues, c'est donc cette exigence que je vous demande de continuer à cultiver, chacune et chacun à votre échelle. Une vie d'élu-e, ce n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Je sais que vous donnez tous ici le meilleur de vous-même dans vos missions. Je veux que vous gardiez toujours à l'esprit que c'est notre action collective qui continuera à porter Lyon et que nous ne réussirons qu'ensemble et au-delà même de nos différentes sensibilités. Les enjeux de demain l'exigent.

Je vous remercie et je vous souhaite à mon tour une très belle année à chacune et chacun. Merci.

(Applaudissements).

Communication de M. le Maire – Projet de délibération n'ayant pas pu être soumis pour instruction en commission thématique

2018/3685 « Mandat spécial pour un déplacement en Arménie du 4 au 7 mars 2018

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier 2018/3685 « Mandat spécial pour un déplacement en Arménie du 4 au 7 mars 2018 ». Ce dossier vous a été adressé dans le délai légal de 5 jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour. Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de le soumettre préalablement pour instruction à la commission thématique compétente. Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Procédure d'urgence

2018/3689 « Approbation d'un contrat avec la Fondation Fourvière pour la réalisation par le service archéologique de la Ville de Lyon de la fouille du kiosque d'accueil de l'esplanade de Fourvière à Lyon 5e

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier 2018/3689 concernant l'approbation d'un contrat avec la Fondation Fourvière pour la réalisation par le service archéologique de la Ville de Lyon de la fouille du kiosque d'accueil de l'esplanade de Fourvière à Lyon 5e. Avant toute discussion, comme ce dossier vous a été adressé en dehors du délai de cinq jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 2121-12 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre Règlement intérieur.

Je mets donc l'urgence aux voix. Il n'y a pas d'opposition ? L'examen en urgence est accepté à la majorité.

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire).

Son examen se fera tout à l'heure dans l'ordre des délibérations.

Approbation des procès-verbaux des séances des 23 octobre 2017 et 20 novembre 2017

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des projets de procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 23 octobre et 20 novembre 2017.

Je vous rappelle qu'il incombe au Conseil municipal d'adopter ses procès-verbaux et que, conformément à l'article 28 de notre règlement intérieur, les réclamations qui pourraient s'élever à l'occasion de cette approbation, ne peuvent porter que sur des questions de forme.

Une demande de temps de parole a été formulée en Conférence des Présidents au nom du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon.

M. GUILLAND Stéphane : Je vous remercie, monsieur le Maire.

Mes chers Collègues, depuis le début de l'année, monsieur le Maire, vous ne ménagez pas votre peine pour, d'estrade en estrade, de cérémonies de vœux en cérémonies de vœux, souhaiter aux Lyonnais le meilleur pour cette année qui vient de commencer. Vous venez, une nouvelle fois, de le faire à l'instant. Les élus du groupe Les Républicains et apparentés ne peuvent que s'y associer.

Monsieur le Maire, il y a les paroles et puis, il y a les actes.

Si j'ai pris un temps de parole sur le compte-rendu de notre Conseil du 23 octobre dernier, ce n'est pas pour une remarque de forme, vous le savez, c'est parce qu'au cours de cette séance, vous avez fait adopter la réforme du stationnement, réforme sur laquelle Emmanuel Hamelin et moi-même sommes intervenus à l'occasion de cette séance, réforme contre laquelle nous avons voté, réforme que nous n'avons cessé de dénoncer et réforme que les Lyonnais subissent depuis le début du mois.

Monsieur le Maire, votre réforme comporte trois volets :

- la fin de la vignette résident gratuite,
- la mise en place du forfait post-stationnement,
- une nouvelle grille tarifaire.

Aujourd'hui, les Lyonnais, les commerçants, les professionnels découvrent que ces trois volets ont un seul point commun, un seul : augmenter les recettes liées au stationnement. Sous couvert d'améliorer la rotation des véhicules, vous vous livrez à un racket organisé des automobilistes lyonnais.

Vous le savez, monsieur le Maire, cette réforme n'est pas bonne. Certains des élus de votre majorité le pensent également et ne s'en cachent d'ailleurs pas en privé. J'ai des noms si vous le souhaitez.

D'autres, alors même qu'ils n'avaient en octobre rien à redire à vos propositions, s'étonnent aujourd'hui, jusque dans la presse, de voir les Lyonnais furieux investir leurs mairies d'arrondissement.

Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de n'actionner que le levier financier, alors même que d'autres pistes auraient pu, auraient dû être exploitées. Deux exemples : vous justifiez le montant de votre FPS par le fait que seul 25 % des automobilistes acquittaient leur stationnement. Si l'amende de 17 € n'était peut-être pas dissuasive, j'en conviens, la probabilité d'être verbalisé (moins d'une fois par jour) n'arrangeait pas les choses. Vous avez fait le choix d'augmenter la prime, pas la probabilité, nous le regrettons. Nous le regrettons d'autant plus que certaines villes de France, ou de l'étranger, ont mis en place des solutions innovantes qui auraient pu, qui auraient dû vous inspirer.

Sur la politique tarifaire, et notamment en zone presto, la tarification des trois premières heures ne correspond à aucune réalité. Caler les trois premières heures sur le tarif Lyon Parc Auto aurait permis aux Lyonnais de choisir pour quelques heures, pour leurs courses ou un déjeuner, entre le stationnement de surface et le stationnement proposé par Lyon Parc Auto.

Force est de constater que depuis début janvier, entre les soldes, les inondations et votre politique tarifaire, les parkings LPA sont le plus souvent complets entre midi et deux, n'offrant aux personnes désirant déjeuner dans le centre, d'autre alternative que d'alourdir l'addition de quelques 23 € pour trois heures ! Les commerçants et les restaurateurs en perçoivent déjà les effets.

Vous le savez, monsieur le Maire, vous vous êtes fourvoyé, vous avez aujourd'hui deux possibilités :

- revoir votre copie,
- ou vous entêter.

Je crains que vous n'ayez pas la sagesse du Maire de Tours, qui a accepté, lui, de revoir sa copie : je le regrette et j'ai peur que cet entêtement ne vous suive quelques temps, un peu à la manière du fameux sparadrap du capitaine Haddock.

Les Lyonnais savent être reconnaissants... mais aussi rancuniers. Et puisque c'est l'époque des vœux, j'en formule un : que vous reveniez en arrière et que vous mettiez les Lyonnais autour de la table pour discuter de cette réforme.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Cher Collègue, vous avez été largement applaudi par les enfants de mon groupe scolaire.

M. GUILLAND Stéphane : Les enfants représentent l'avenir, monsieur le Maire .

M. LE MAIRE : C'est vrai !

Monsieur Stéphane Guillard, quand même, je ne m'attendais vraiment pas à ce que sur le chapitre de l'adoption des procès-verbaux, vous approchiez cette question ! Vous n'avez pas dû trouver d'autres niches pour le faire !

Ecoutez, vraiment, c'est déplacé à ce stade ! J'ai entendu votre commentaire et j'ai évidemment beaucoup de réponses à vous donner : nous publierons les chiffres d'ailleurs très rapidement, dans le changement de comportement des Lyonnais et des Lyonnaises, qui sont peut-être plus en avance que vous ne l'êtes sur ce sujet. Je pèse mes mots quand je le dis.

Donc, si vous le voulez bien, nous adopterons et nous aurons l'occasion de reprendre le débat, mais dans les formes et à la place logique pour cela.

En attendant, je mets ces procès-verbaux aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont donc adoptés.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 17 juillet 2017

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération n° 2017/3176 du 17 juillet 2017.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(Adopté)

2018/3683 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2016

M. LE MAIRE : Je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2016.

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2017-2490 du 15 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole de Lyon.

En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire : il est particulièrement dense.

Je donne donc la parole à M. Thierry Philip pour présenter brièvement, mais de manière constructive, le dossier, pour éviter qu'il y ait une nouvelle question dans un prochain compte-rendu...

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais d'abord préciser que le rapport que vous avez entre les mains est un rapport de comptabilité analytique, qui a été établi selon des préconisations de l'ADEME.

Je vais aborder rapidement : la réduction des déchets à la source, la collecte des déchets ménagers et assimilés, le traitement des déchets, les actions que nous menons pour limiter les impacts sur l'homme et l'environnement et le bilan financier.

Concernant la réduction des déchets, vous savez que le meilleur déchet, c'est celui qui n'est pas produit. Nous avons cinq axes de sensibilisation, qui va depuis le jeune public, jusqu'au grand public. Nous avons cette année, ouvert dans neuf déchèteries, des donneries et au total nous avons réduit les déchets ménagers et assimilés par an et par habitant, de 4,35 %, ce qui n'est pas tout à fait ce que nous espérions, puisque nous espérions 10 % de 2010 à 2020 et que nous en sommes donc pour l'instant, à 4,35 %.

J'en resterai là pour la réduction des déchets.

La collecte des déchets se fait, vous le savez, d'abord par les ordures ménagères et résiduelles, puis dans les déchèteries, puis dans les silos à verre, puis dans les poubelles à couvercle jaune pour les emballages légers et les papiers.

Ce que l'on peut dire c'est que nous avons collecté cette année 536.484 tonnes, soit une augmentation de 1,2 %, qui correspond à moins que l'augmentation de la population, ce qui correspond donc bien à la réduction dont je parlais précédemment.

Une fois que les ordures ménagères et assimilées sont collectées, elles sont traitées de deux façons, soit en faisant de la valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'on brûle les déchets pour fabriquer de la chaleur pendant l'hiver et éventuellement du froid pendant l'été. Nous avons réalisé 327.875 tonnes de valorisation énergétique, soit 61 % des déchets traités. Les 32 % restants étant de la valorisation matière, qui vient des déchèteries, de la collecte sélective et qui est ensuite recyclée et nous n'avons que 7 % de l'ensemble de ces déchets qui est stocké in fine : la majorité d'ailleurs provenant directement des déchèteries, sous forme d'encombrants et de gravats en particulier.

La performance du recyclage est assez importante dans la métropole, avec un petit problème, c'est le taux de refus qui est en hausse, c'est-à-dire que le tri n'est pas parfait, il est de l'ordre de 30,2 %. On peut être positif et dire que 70 % des Lyonnais trient correctement, mais nous espérons améliorer encore considérablement ces résultats.

Par contre les résultats de la valorisation énergétique dans les deux incinérateurs sont de bonne qualité.

Nous travaillons pour limiter les impacts sur l'homme et l'environnement. Nous avons pris des mesures pour aller vers la fin, ce que l'on appelle le « fini-parti », qui n'était pas du tout une bonne chose pour la santé, des ripeurs en particuliers, qui couraient.

Pour terminer rapidement, nous avons fini cette méthode cette année. Les choses se passent parfaitement bien, après des concertations avec les syndicats, qui ont duré plusieurs mois. Nous avons aussi valorisé le métier d'éboueur et de conducteur : on peut passer d'éboueur à conducteur et on peut donc progresser dans cette carrière.

Et puis, bien sûr, nous travaillons sur les véhicules propres et nous avons certifié ISO 14001 l'unité de Gerland.

Je termine avec les indicateurs financiers, dont on a beaucoup parlé autour de la taxe des ordures ménagères. Je ne vais pas reprendre ce que j'ai eu l'occasion de dire à de nombreuses reprises, si ce n'est pour vous rappeler qu'il y a deux contentieux : un contentieux ouvert par la Canol, qui concerne directement la Métropole et qui est un contentieux contre les délibérations qui fixent le taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Et puis, il y a un autre contentieux, qui est un contentieux fiscal et cette fois-ci il ne concerne pas la Métropole mais concerne l'Etat, et des entreprises recherchant à cette occasion le remboursement de la TEOM perçue.

Comme vous le savez, par des décisions du Tribunal administratif qui sont désormais définitives, les délibérations qui fixent les taux des années 2011 à 2014, ont été annulées. Lorsque le Juge a annulé ces délibérations, il a procédé à une substitution de base, prévue explicitement par la loi. Il a ainsi substitué les taux annulés, par ceux non annulés, mais tout à fait identiques de l'année précédente.

Compte tenu de cette substitution de base légale, qui était opérée par le Juge administratif, et cette saisie en excès de pouvoir par la Canol, le Grand Lyon n'avait pas estimé utile de faire appel puisque globalement, rien ne changeait pour le Grand Lyon. Cependant, le Tribunal administratif vient d'opérer une novation par le dernier jugement qu'il a rendu le 3 octobre 2017, puisque cette fois-ci il a annulé le taux de 2015 et la délibération qui adoptait le budget primitif de cet exercice, mais pour la première fois, il a renvoyé au Juge fiscal le soin d'opérer en tant que de besoin la substitution de base légale, c'est-à-dire qu'on se retrouve dans une situation tout à fait différente des fois précédentes.

Il est donc absolument indispensable pour la Métropole, de contester ce point de droit en appel, car renvoyer au Juge fiscal le soin de procéder à la substitution de base légale, comme je l'ai dit au début, cela revient à demander à l'Etat de se substituer à la Métropole pour nous défendre et nous pensons que nous ferions mieux de nous défendre tout seul. Ne pas prononcer de substitution de base légale, c'est finalement considérer que la totalité du produit de la TEOM a été perçue à tort : ce qui évidemment est inexact, puisque cela reviendrait à dire que le service de collecte et de traitement des ordures ménagères n'a rien coûté à la collectivité pendant toute l'année considérée.

Et donc, la comptabilité analytique que nous vous présentons aujourd'hui dans le rapport Barnier montre que nous sommes tout à fait de bonne foi et que nous ne sommes pas d'accord avec les chiffres qui sont avancés par nos détracteurs, qui n'utilisent pas le rapport Barnier et la comptabilité analytique, mais qui utilisent le compte administratif, qui lui, est beaucoup plus macro, et qui ne va pas dans les détails.

Nous ne partageons donc, ni leur analyse, ni leur méthode de calcul et c'est pour cela que nous faisons appel devant la juridiction supérieure et s'il le faut, nous irons au Conseil d'Etat, persuadés que nous finirons par convaincre tout le monde de la façon dont il faut calculer les dépenses, puisque, finalement, pour simplifier tout ça et terminer, je vous rappelle que la taxe des ordures ménagères est inférieure au coût de la collecte. Sauf que, comme vous l'avez entendu tout à l'heure, quand on fait de la valorisation matière, on revend un certain nombre de choses et si on ajoute cette fois-ci ce qu'on a vendu, alors il peut y avoir une différence que l'instruction fiscale a déterminé comme étant possible, entre 0 et 15 % de la somme.

Et nous essaierons de démontrer en comptabilité analytique avec toute la précision possible que nous ne dépassons pas les 6 et quelque pour cent et je pense que nous arriverons assez facilement à convaincre tout le monde lorsque nous irons dans le détail. C'est pour cela que j'ai

pris un peu de temps pour vous l'expliquer. Merci.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce compte-rendu obligatoire d'activité de nos services prévention, collecte et traitements des déchets produits, comme l'a dit Thierry Philip, par les familles et foyer, mais aussi entreprises de petites tailles, est l'occasion de revenir sur plusieurs points.

Il n'aura pas échappé à celles et ceux qui suivent l'actualité que lors du récent sommet de Davos une femme s'est exprimée ouvertement et précisément sur un enjeu planétaire et sur sa solution. L'enjeu étant la pollution massive de nos eaux par des micro-plastiques et la solution nommée « la nouvelle économie du plastique ». Il s'agit bien entendu d'Elen MacArthur qui au travers de sa fondation œuvre auprès des grands comptes qui tiennent avec les investisseurs financiers entre leurs mains l'avenir d'une seule planète, la nôtre.

L'Union européenne, quant à elle, discute jusqu'en juin de sa stratégie plastique, ou comment plus recycler, et surtout, ou le faire et pour quels usages.

Dans le même temps, Brune Poirson et d'autres membres du gouvernement ont quant à eux fait état des avancées des discussions autour de la feuille de route nationale dite « économie circulaire », discussion dans lesquelles la Métropole de Lyon est engagée.

Ces enjeux concernent nos territoires puisqu'ils concernent entre autres les modalités de réduction et de collecte de nos poubelles, donc le coût du service public dont parlait Thierry Philip, et l'emploi dans ces filières.

Localement ce compte rendu d'activité monte que :

- nous collectons plus de verre par exemple, mais parce que la Métropole a mis à disposition plus de réceptacles,
- et plus d'usagers se rendent en déchetterie.

Ceci amène plus de recyclage matière, et ça c'est précieux pour limiter globalement notre impact sur des ressources naturelles non-renouvelables.

En parallèle, les habitants mettent moins de déchets dans leur poubelle grise comme l'indiquait Thierry Philip. Là encore, nous avons peut-être matière à penser que les modes de consommations éco-responsables qui travaillaient entre autre dans le cadre du label « Lyon ville équitable et durable », font plus sens pour plus d'entre nous. Hélas, tous les indicateurs ne sont pas aussi positifs et le contenu de nos bacs de tri, diminue et la qualité se dégrade. C'est ce qu'on appelle le taux de refus de tri.

Pour faire plus et mieux, les écologistes proposent régulièrement de démultiplier les offres faites aux usagers, je vous en cite cinq qui vont être mis en œuvre sur le territoire de la Ville de Lyon en articulation avec certaines délégations d'adjoints ici à la Ville de Lyon et avec Thierry Philip à la Métropole :

- premier service, la déchetterie mobile arrivera dans l'année pour les Lyonnaises et Lyonnais ne pouvant se rendre sur la déchetterie fluviale située dans le 5e arrondissement ou dans les déchetteries du 7e ou du 9e arrondissement,
- plus de composteurs partagés dans les copropriétés, en pied d'immeubles et dans les écoles volontaires seront installés,
- l'université citoyenne proposera aussi une formation dédiée à ces pratiques de compostage et lombricompostage partagé,
- une information engageante sur le sens du geste de tri et la nécessité de réduire ces déchets sera faite ainsi qu'une expérimentation de diminution de biodéchets chez certains professionnels du plateau de la Croix-Rousse avec une collecte dédiée.

Ces actions sont définies dans des politiques publiques. L'une d'entre elle concerne la délégation que j'ai à la Métropole, et je tenais à indiquer aujourd'hui qu'en juin et juillet, vous, élu-e-s et habitants, pourrez participer aux travaux d'élaboration d'un programme de prévention des déchets 2019-2023 de la Métropole.

Pour revenir aux nouveautés de 2018, ces nouveaux services sont financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés. Pour les écologistes, cette taxe ne peut que favoriser une trajectoire organisant un territoire sobre en ressource et riche en emplois de tout niveau, et non délocalisables. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Chacun ayant pu s'exprimer sur ce dossier, je ne vais pas rallonger le propos.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal et de nos débats sur celui-ci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient.

Il est adopté.

(Adopté)

2018/3684 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2016 (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des Assemblées)

M. LE MAIRE : Je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016.

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2017-2489 du 15 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole de Lyon.

En application de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

Et je donne la parole à Mme Sandrine Frih pour présenter le dossier.

Mme FRIH Sandrine, rapporteur : Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme tous les ans, et comme le rapport qui vient de nous être présenté sur la prévention et la gestion des déchets par mon collègue Thierry Philip, nous recevons le rapport de la Métropole sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Il a été présenté au Conseil de la Métropole comme vous le rappelez monsieur le Maire, le 15 décembre dernier.

Alors, je ne vais pas vous accabler de chiffres, mais vous donner quand même quelques indicateurs à retenir pour cette année, qui témoignent à la fois, d'une bonne maîtrise du prix de l'eau et d'une politique d'investissement efficace.

S'agissant de l'eau potable, gérée en contrat de délégation de service public par l'Eau du Grand Lyon, le prix du mètre cube payé par l'utilisateur, au 1er janvier 2017, de 1,71 euro hors taxe (par délégant + par délégataire + prélèvements pour tout organisme, tout compris dans le 1,71 euros).

On observe donc que le prix de l'eau qui avait significativement baissé pour les 360 000 abonnés en février 2015, avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP avec Eau du Grand Lyon est resté stable depuis cette date. (- 19,6 % sur la facture de type moyenne)

En 2016, concernant les investissements, 41,4 euros Hors Taxe d'investissement ont été réalisés, dont :

- 9,2 millions d'euros par la Métropole,
- 32,1 millions d'euros par le délégataire Eau de Grand Lyon, dans le cadre de ses obligations contractuelles.

Sur le service public d'assainissement, géré en régie par la Métropole, le taux de la redevance s'élève à 0,99 euros hors taxe par mètre cube au 1er janvier 2017. Et il est noté que la Métropole de Lyon compte parmi les collectivités les moins chères sur le territoire en ce qui concerne l'assainissement.

Par ailleurs, en 2016, la Métropole a réalisé 19,9 millions d'euros d'investissement pour l'extension et l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration, de relèvement et des raccordements à l'égout public.

Et je terminerai avec un mot sur la qualité de l'eau pour laquelle le rapport présente des résultats très satisfaisants. En 2016, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes, traitées et distribuées, 328 309 mesures ont été réalisées, soit au titre du contrôle réglementaire de l'Agence régionale de santé (ARS), soit au titre de l'autocontrôle des exploitants. L'ARS a conclu à une bonne qualité de l'eau, conforme aux limites de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés : bactériologie, nitrates, pesticides, solvants chlorés, fluor, etc...

Je vous remercie de votre attention.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, cher-e-s Collègues, ce rapport annuel est pour nous l'occasion de repositionner la ressource eau dans les enjeux globaux de santé environnement du territoire.

Cet automne, nous étions tous alertés par le niveau bas des nappes phréatiques en France et localement du fait du manque de précipitations. A Lyon, le débit du Rhône était en novembre de 30 % inférieur à la normale. La nappe phréatique de l'Est lyonnais qui nous alimente en eau potable présentait un niveau de trois mètres inférieur à la normale. De fait, la préfecture avait publié de nombreux arrêtés sécheresse visant à privilégier certains usages au nom de notre qualité de vie à savoir :

- l'accès à l'eau potable pour tous,
- ainsi que la garantie d'un certain débit du fleuve Rhône nécessaire à la sécurité des installations nucléaires.

Actuellement c'est l'inverse avec les crues.

D'un côté, nous avons des aléas climatiques qui accroissent la tension sur les usages de l'eau et de l'autre, nous avons des usages qui dégradent la qualité de cette ressource et coûte à la collectivité en dépense de dépollution, de santé de l'ensemble des êtres vivants. Je citerai quelques-uns de ces comportements risqués à moyen et long termes qui nous concernent tous en tant qu'habitants :

- l'usage de détergents trop importants, voire le vidage de peintures et d'huiles dans le réseau d'assainissement,
- les lingettes et autres dérivés mis dans les toilettes,
- les intrants utilisés en agriculture dans le val de Saône et dans les plaines de l'Ain,
- les emballages jetés dans la Saône et le Rhône, etc...

Si le groupe des écologistes rappelle ces pratiques à risques, c'est parce qu'elles ont un impact à court et moyen termes sur toute la chaîne alimentaire et que comme pour les déchets « le meilleur polluant c'est celui qui n'existe pas ».

Nous buvons une eau de qualité, comme l'a rappelé Sandrine Frih, peu onéreuse pour l'instant pour l'habitant, environ 30 centimes le litre, alors préservons là.

Cette préservation se fait grâce à trois actions :

- la connaissance et l'expertise de nos chercheurs qui en mars dernier pointaient l'effet cocktail de nos eaux des détergents avec les molécules issues de nos médicaments, mais aussi la présence des micro-plastiques,
- deuxième aspect, la maîtrise directe et la mise à niveau de nos équipements, tant en eau potable qu'assainissement,
- troisième aspect et de notre point de vue, essentiel, une vision globale pour le territoire, une sobriété d'usage et de pratique pour un accès garanti pour tous et pérenne à cette ressource.

Avec une telle démarche que nous pourrions nommer « territoire sobre en ressource » nos paysages seront productifs et vivants, notre air respirable, nos activités professionnelles et extra-professionnelles toutes utiles pour l'environnement et le bien être de chacun et bien entendu notre eau de qualité et en quantité.

C'est cette démarche qu'il nous faudra inscrire dans la future stratégie eau potable de la Métropole 2020-2035 dont les travaux vont commencer incessamment sous peu avec Jean-Paul Colin le Vice-Président en charge de ces questions. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup madame Baume de nous rappeler que l'eau est un bien extrêmement précieux probablement plus que les hydrocarbures en tous genres qui peuvent s'épuiser. L'eau on en aura besoin tout le temps. Merci de ce rappel à l'ordre.

Chacun ayant pu s'exprimer sur ce dossier, je le mets aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal et de nos débats sur celui-ci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est adopté.

(Adopté)

2018/3686 - Conseil d'administration du collège Alice Guy situé dans le 8e arrondissement de Lyon – Désignation des représentants du Conseil municipal (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des Assemblées)

M. LE MAIRE : Nous devons désigner maintenant un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du Collège Alice Guy situé au 19 rue Paul Cazeneuve dans le 8e arrondissement.

Je vous propose les candidatures suivantes, qui sont sur vos bureaux, avec un bulletin.

Titulaire : Charles-Franck Lévy.

Suppléant : Anne-Rose Eva

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Et ma proposition suite, c'est d'effectuer un vote à main levée et pour cela il faut d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin bien sûr et je mets cette proposition aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

2018/3687 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Remplacement de représentants du Conseil municipal (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des Assemblées)

Lors de la séance du 23 octobre 2017, le Conseil Municipal a procédé à l'actualisation de ces représentants au sein de la CCSPL. Je vous propose de pourvoir à leur demande, au remplacement de messieurs Bernard Rolland et Thomas Rudigoz.

Je vous propose les candidatures de Jean-Dominique Durand et Christian Coulon.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Même procédure, si vous êtes d'accord pour un vote à main levée, je vous propose de lever la main.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

M. LE MAIRE : Nous arrivons maintenant aux questions écrites du conseil du 4e arrondissement.

Questions écrites du 4^{ème} arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons aux questions du Conseil du 4^e arrondissement. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire je vais la passer à madame Sylvie Palomino.

M. LE MAIRE : Vous avez la parole.

Question n° 1 : Avenir de la Maison du Gardien du gymnase Baillieu

Mme PALOMINO Sylvie : La première question concerne l'avenir de la maison du gardien du gymnase Baillieu situé 53 rue Philippe de Lasalle. Le complexe sportif Baillieu bénéficie d'une petite maison actuellement occupée par un agent du service public.

Nous avons désormais la certitude de son départ prochain à la retraite et de l'évolution du mode de gardiennage de cet équipement.

Nous souhaiterions savoir si cette maison peut conserver une vocation sportive permettant de développer la vie associative sportive de l'arrondissement en lien très étroit avec nos partenaires tel l'Office des sports du 4^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Avant de passer la parole à notre adjoint aux sports, aux grands événements et au tourisme, Yann Cucherat, juste un petit mot auquel nous allons nous associer l'un et l'autre. Le Lyon hockey club a remporté dimanche, ça ne vous a pas échappé, la coupe de France de hockey sur glace en battant le Club de Gap par 2-0 et cela devant 11 000 spectateurs présents au Palais des Sports de Bercy. C'est quand même un événement assez exceptionnel pour notre hockey. Ce Club est maintenant bien installé en ligue Magnus qui est le plus haut niveau en hockey sur glace et que cette victoire ouvre la porte à la Coupe d'Europe l'an prochain.

Je voulais féliciter, je l'ai déjà fait, mais le faire ici publiquement le Président Sébastien Berthet qui depuis des années fait progresser ce club, qui n'a pas eu que des moments faciles et je crois qu'il faut le saluer mais aussi Midja Sivic qui a su préparer une équipe très solide. Nous recevrons avec Yann Cucherat, la semaine prochaine ces joueurs et ça sera un bon moment autour de la glace, il n'y aura d'ailleurs pas que de la glace je pense...

Mon cher Yann, je te passe la parole.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint: Merci monsieur le Maire de me donner la parole mais également d'avoir mis en lumière cette belle performance sportive.

Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, chère madame Palomino, mes chers collègues,

Le gymnase Baillieu est un équipement en partie transféré à la mairie du 4^e arrondissement.

La gardienne faisant valoir ses droits à la retraite au plus tard en janvier 2019, il convient, effectivement dès aujourd'hui de nous interroger sur l'orientation que nous souhaitons donner à cet ensemble immobilier, à proximité duquel se trouvent de nombreux autres équipements sportifs.

J'ai déjà eu l'occasion d'aborder le sujet avec votre adjoint aux sports du 4^e arrondissement, Geoffroy Bertholle ainsi qu'avec madame Nicole Gay, que je remercie une fois de plus pour sa collaboration et je trouve intéressant que cette maison, lorsqu'elle ne sera plus habitée, devienne un lieu de partage entre clubs de l'arrondissement, au nombre de 40 et l'OFFISA 4, très impliqué auprès de ceux-ci. Mis à part une loge et des sanitaires qu'il nous faudra conserver pour le gardien à venir qui ne sera plus logé, je souscris pleinement à voir ce bâtiment prendre en quelque sorte la vocation de «Maison des Sports» de l'arrondissement.

Ce lieu pourrait ainsi devenir le siège social de l'OFFISA 4, et permettre aux associations adhérentes de bénéficier de nouveaux outils ainsi que d'espaces partagés (bureaux, informatique, salle de réunion ou de formation, espace détente...)

La présence d'un jardin situé à l'arrière du bâtiment permettrait également d'envisager des moments conviviaux nécessaires à la cohésion des acteurs de ce projet.

Cette Maison des Sports pourrait notamment centraliser les informations relatives aux pratiques sportives au sein de l'arrondissement et à destination des habitants.

J'invite donc votre adjoint, monsieur le Maire, à se rapprocher de la Direction des sports pour esquisser les contours d'un éventuel projet de convention de mise à disposition, avant de consulter la Direction centrale de l'immobilier qui répertoriera les travaux nécessaires de rafraîchissement à mener en concertation et à ce jour qui ne sont pas aux normes d'accessibilité.

A notre charge ensuite à tous, mairie du 4^e et mairie centrale, d'étudier les possibilités qui peuvent s'offrir à la conduite de cette rénovation, comme celle d'éventuellement fournir les matériaux nécessaires aux travaux qui pourraient être réalisés par un chantier collectif et solidaire rassemblant les différents partenaires de ce projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien monsieur l'Adjoint. Monsieur le Maire j'espère que ça répond à vos questions, vos questionnements. Je vous invite à poser la deuxième question.

Question n° 2 : Qualité des marchés à la Croix-Rousse

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire, la deuxième question concerne la qualité des marchés à la Croix-Rousse. La Croix-Rousse est un quartier reconnu pour la quantité et la qualité de ses marchés, en particulier de ses marchés alimentaires.

Aussi, nous souhaiterions que tous les moyens puissent être mis en œuvre afin de conserver cette caractéristique attractive et historique.

Nous souhaiterions que puisse être mis en place un groupe de travail de réflexion et de coordination afin de protéger et préserver la présence des producteurs sur nos marchés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Fouziya Bouzerda va vous répondre.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 4^e,

La Croix-Rousse est un quartier reconnu pour son attractivité commerciale et notamment pour la qualité de ses marchés alimentaires.

Cette dynamique a de la chance de s'illustrer sur l'ensemble de nos 46 marchés alimentaires. Et la Ville de Lyon se doit d'assurer une saine gestion de ses 77 marchés, répartis sur l'ensemble de nos arrondissements avec 134 marchés chaque semaine, qui font de Lyon, la première ville de marchés de France.

Tout cela en offrant un service de qualité aux Lyonnais et en poursuivant auprès des 2100 commerçants qui animent l'ensemble de nos marchés, différentes animations et promotions sur nos marchés et notamment la semaine gastronomique.

Nous pouvons nous réjouir également, des chiffres de la 10^e enquête de consommateurs qui démontrent que la qualité des marchés Lyonnais correspond aux attentes des Lyonnais et des consommateurs avec une progression de 31 % de leur chiffre d'affaire.

Nos marchés alimentaires -et nous nous en réjouissons- sont en forte progression et cela résulte notamment de leur grande diversité (bio, marchés de fin d'après-midi, producteurs) et nous avons la chance sur chaque marché d'avoir 30 % de marchés animés par nos forains producteurs et d'avoir un marché dédié pour ces producteurs sur le marché Carnot. Ce sont des marchés de qualité avec des exigences fortes puisque les producteurs-commerçants s'engagent à respecter la charte des producteurs fermiers du Rhône qui leur impose de ne vendre que des produits issus de leurs exploitations. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, ils privilégient plutôt les marchés de fin d'après-midi afin de pouvoir être dans leurs exploitations le matin et bénéficient sur nos marchés d'un droit global d'attribution d'emplacement de vente minimal de 10 % pour l'ensemble des surfaces, conformément au code rural et à notre règlement des marchés.

Comme vous le savez, la loi Pinel a introduit récemment la possibilité de pouvoir présenter un successeur pour nos commerçants, à plusieurs conditions :

- qu'il justifie de la même activité principale déclarée auprès de la Ville depuis au moins 3 ans,
- que le repreneur soit immatriculé au Registre du commerce et des sociétés.

Or, ce point de la loi est problématique pour les producteurs qui ne sont inscrits qu'à la Mutualité sociale agricole et non au Registre du commerce et des sociétés.

C'est pourquoi, nous avons déjà réfléchi avec la Chambre d'agriculture et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons préserver la présence de nos producteurs sur les marchés et la constitution d'un groupe de réflexion et de coordination est effectivement particulièrement pertinent et

sera mené en lien avec la Chambre d'agriculture avec laquelle nous avons déjà travaillé, tout en y associant bien sûr les commerçants en vue de solliciter l'évolution de la loi Pinel pour permettre à nos producteurs de bénéficier de l'ensemble de ces mesures de transmission et de rachats.

Et puis, il convient aussi de prendre en compte la demande plus spécifique de l'association des commerçants très dynamique du marché de la Croix-Rousse qui sollicite la Ville pour l'accompagner dans le cadre d'une expérimentation de reconfiguration d'un des marchés ou d'une des tenues de marché de semaine pour tenter éventuellement de faire un marché de fin d'après-midi. Là encore, une rencontre sera envisagée prochainement et est d'ores et déjà actée, afin de convenir avec les commerçants des modalités optimales d'organisation et permettre de réunir toutes les conditions de réussite de cette expérimentation, en lien, bien sûr, avec les deux mairies d'arrondissement concernées, celle du 4e et celle du 1er arrondissement.

Question n° 3 : Ferme pédagogique à l'internat Favre

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire, cette question concerne la ferme pédagogique à l'Internat Favre. En effet, le développement durable, la nature en ville, l'éducation et la pédagogie sont des priorités dans nos actions. Mais ce sont aussi le socle du projet de la Ferme de la Croix-Rousse, projet né à l'initiative d'habitants du 4e arrondissement et depuis rejoint par de nombreux partenaires, dont les PEPS 69. Le site de l'internat Favre constitue un lieu idéal pour son implantation et sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous confirmer votre intérêt et soutien pour ce projet ? Merci de votre attention.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur le Maire du 4e arrondissement, chers Collègues du 4e arrondissement, je remercie tout d'abord Dounia Besson de cette question.

Premièrement, vous nous demandez si nous confirmons notre intérêt pour ce projet. La réponse est oui !

Oui, parce que nous avons toujours soutenu les initiatives citoyennes lorsqu'elles répondaient, bien entendu, à l'intérêt général. Nous l'avons fait pour les jardins partagés, la rue aux enfants ou à l'opération « un dimanche à la ferme » que nous accompagnons avec les jeunes agriculteurs de la région au mois de mai, au parc Blandan.

Oui, parce que nous avons conscience de l'intérêt que peut présenter l'agriculture urbaine. Une étude chinoise récente a d'ailleurs souligné que son développement pouvait représenter jusqu'à 10 % de la production alimentaire mondiale. Bien entendu, il ne s'agit pas, dans le cas présent, de créer de l'élevage urbain mais de soutenir un projet pédagogique et de sensibilisation, un projet fondé sur les valeurs de partage et d'expérimentation. Un projet fondé autour de l'agriculture, de la protection de l'environnement et de l'élevage. C'est important pour les enfants de nos villes qui n'ont plus nécessairement le contact avec la campagne et les animaux de la ferme et important également pour nos aînés.

Oui, parce que la Métropole s'engage aussi dans ce projet. Nous avons ici l'illustration de ce que nous pouvons faire ensemble de notre envie d'aller au-delà du pacte métropolitain, pour mutualiser nos moyens et nos ressources au service des habitants.

Deuxièmement, vous nous demandez également si nous confirmons notre soutien pour ce projet. La réponse est encore oui !

Nous aurons d'ailleurs le plaisir de nous réunir en février avec l'ensemble des services concernés pour trouver le meilleur moyen de soutenir ce projet et de l'accompagner. Je dis « le meilleur moyen » car si l'idée a l'air simple, c'est en réalité un projet complexe :

- ce projet est à l'orée de plusieurs réglementations : urbanisme, règlement sanitaire départemental, ERP, etc.,
- il suppose la mobilisation de plusieurs services (foncier, espaces verts, écologie urbaine, Métropole, éducation...),
- il invite au dialogue avec les habitants (ce qui a été dit par Dounia Besson) mais aussi avec les structures présentes comme l'internat Favre, l'apiculteur présent au cimetière de la Croix-Rousse etc., ainsi qu'avec les partenaires, nombreux, du projet,
- il invite également et bien entendu à une obligation de résultat et donc de trouver un modèle qui permette au projet de se pérenniser dans le temps.

C'est donc un beau projet qui a su susciter notre intérêt et nécessite notre appui. Evidemment, cela ne se fera pas en un claquement de doigts, mais je sais que nous mobiliserons nos moyens pour aider la mairie du 4e arrondissement, les habitants et les acteurs mobilisés que Dounia Besson connaît bien (Passe Jardins, la Légumerie, le CAUE, Anciela, l'EFAP, le Conseil de quartier, l'ESPE, la boutique des sciences, EISENIA, les Compostiers, etc.) dans la réussite de ce projet.

Je vous remercie et remercie Christophe Dercamp qui travaille sur ce sujet depuis quelque temps déjà.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Maire, je pense que vous avez eu des réponses adaptées sur ce dernier projet mais comme sur les précédents, il y a une grande vision de transversalité. Ce sont des projets qui font bouger plusieurs acteurs. Je pense que c'est un bel exemple. Au travail donc ! Je vous remercie.

COMMISSION URBANISME – LOGEMENT – CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – POLITIQUE DE LA VILLE – DEPLACEMENTS – SECURITE – VOIRIE

2018/3582 - Lyon 3e - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 63009001 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012 (Direction de l'aménagement urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, Rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce projet de requalification de la rue Moncey a pour ambition de rendre de la lisibilité à ce cheminement, cette grande diagonale qui relie les Halles Paul Bocuse à la place Gabriel Péri et aux berges du Rhône.

Actuellement, ce cheminement est une succession de séquences hétérogènes, proposant aux piétons un parcours particulièrement encombré par une accumulation d'usages au fil du temps, entre mobiliers urbains, aires de livraison et de stationnement, revêtements vieillissants...

Pourtant, ce linéaire porte une vocation d'agglomération tant il relie des espaces publics emblématiques. Il porte également des usages de proximité qui doivent être valorisés pour le cadre de vie des riverains.

L'objectif de ce projet est donc d'intensifier les parcours piétons en les sécurisant et en les rendant plus lisibles et directs, en affirmant ce mode de déplacement comme usage principal de la promenade.

Notre programme initial comprenait trois axes majeurs de réaménagement :

- Des actions tout au long du parcours avec une reprise ponctuelle des sols détériorés, la suppression de mobilier urbain, la reprise de la trame végétale.
- La refonte totale de l'esplanade située au n° 33 de la rue Moncey devant l'ancienne DDE. Actuellement monopolisée par des places de stationnement, nous souhaitons en faire un véritable espace public de destination en prolongement de la place Bahadourian, avec une forte ambition végétale.
- La requalification de la place Ballanche avec une ouverture large sur la rue Paul Bert via la démolition de deux immeubles appartenant à la Métropole.

Le dispositif mis en place pour concerter sur ce projet a été particulièrement intéressant, avec de nombreux échanges au cours d'ateliers thématiques, qui se sont déroulés entre janvier et février 2017, en y associant les associations, les habitants, les conseils de quartier, le conseil citoyen et y compris les collégiens du collège Raoul Dufy.

Je ne peux évoquer la concertation menée sur ce projet - par ailleurs très constructive et consensuelle sur la majeure partie du linéaire du projet - sans évoquer les retours que nous avons obtenus sur cette proposition d'ouverture de la place Ballanche.

Cela nous a amené à repenser nos objectifs, via une réflexion plus approfondie à mener sur le verrou que constitue actuellement le CLIP, pour le débouché de la promenade.

Des erreurs héritées du passé, nous en connaissons beaucoup sur Lyon, et nous les traitons avec nos moyens et nos compétences. Je pense au déclassement de l'autoroute A6/A7, au grand projet urbain de la Part-Dieu, à nos 14 projets de renouvellement urbain sur la métropole.

Nous devons assumer les actes de nos prédécesseurs, qui poursuivaient alors des objectifs de leur temps. Nous avons les nôtres aujourd'hui,

où la voiture particulière n'a plus la même place, où le vivre-ensemble passe par d'autres formes urbaines, où la ville doit composer avec de multiples usages, mais toujours au service de la qualité de vie des habitants.

Le CLIP constitue un véritable point noir : tout le monde s'accorde à le dire. Les moyens à mettre en œuvre pour envisager sa démolition sont considérables, et dans tous les cas, en rupture avec le projet que nous souhaitons mener aujourd'hui et à très court terme, sur la promenade Moncey. Nous n'avons pas, à ce jour, dans la PPI de la Ville et de la Métropole, les moyens financiers nécessaires, pour engager cette démolition et notamment celle du CLIP Est (la petite partie du CLIP située dans l'axe de la promenade), qui coupe toute perspective en direction de la promenade Moncey.

Cela nécessitera dans les prochaines années, la mobilisation de moyens financiers afférents très importants, mais je suis certain qu'en faisant sauter ce verrou, nous donnerons à la promenade Moncey toute sa perspective.

L'enveloppe financière prévisionnelle des études et des travaux sur ce programme, pour ce que nous allons mener dans le cadre du mandat, s'élève à 3,4 M€ TTC, dont 524.000 € à la charge de la Ville de Lyon pour ses compétences.

J'aimerais aussi terminer cette présentation sur l'innovation que la Ville de Lyon a souhaité apporter dans les réflexions sur ce projet.

Nous évoquons souvent en ce moment, dans l'aménagement de nos espaces publics, notre souhait de créer une ville inclusive de toutes les populations, de toutes les générations, accueillante pour tous et notamment tant pour les femmes, que pour les hommes.

C'est une préoccupation réelle, dans de nombreux quartiers et espaces publics, où, pour faire court et certes un peu réducteur pour certains, mais qui recouvre une véritable réalité dans nombre d'espaces publics, la femme passe et s'affaire, quand l'homme se pose et s'approprie les lieux.

La Ville de Lyon, en lien avec l'Etat, a lancé depuis plusieurs années, une étude-actions sur ce sujet, avec un focus sur la Duchère, et sur l'aménagement aussi des cours d'école.

Aujourd'hui, nous lançons la réalisation d'un guide à destination des professionnels, pour avoir les bons réflexes en matière d'aménagement des espaces publics, pour une ville véritablement inclusive. Ce guide s'appuiera sur l'expérience de trois projets en particulier : la Duchère et notamment le square des Marronniers, la rénovation urbaine de Mermoz Sud, et enfin, cette promenade Moncey.

Avis favorable de la Commission. Je vous remercie pour votre écoute.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers collègues, offrir une liaison modes doux, majoritairement piétonne, entre la place Gabriel Péri et la Part-Dieu, tel est l'objectif de ce projet de requalification de la promenade Moncey.

C'est donc une succession d'espaces publics et de places, qui vont demain permettre l'articulation entre ces deux quartiers. C'est la première étape de la requalification d'une transversale beaucoup plus longue, qui se connecte aussi avec le 6e arrondissement et Villeurbanne.

Je voudrais tout d'abord, saluer la pertinence et la qualité de cette opération. En effet, il y a un besoin réel de requalification de cette promenade, dont les espaces publics sont vieillissants, à l'image de la place Guichard.

Par ailleurs, alors que la Part-Dieu va connaître un développement important, permettre sa connexion avec les rives du Rhône, induit une meilleure articulation du quartier avec son environnement.

Enfin et surtout, le projet prévoit la création de nouveaux espaces publics, comme la création d'une esplanade, au droit de l'ancienne DDT, supprimant ainsi un parking et agrandissant la surface de la place Bahadourian, juste à côté.

Je voudrais aussi et surtout, saluer la méthode de travail. Parce qu'au delà de ces considérations urbanistiques, comment ce projet s'est construit ? Comment le débat a eu lieu avec les habitants ? Comment leur avis a été pris en compte ?

Et si habituellement nous sommes plutôt critiques à ce sujet, nous sommes agréablement surpris que la requalification de la promenade Moncey ait fait l'objet d'un dialogue entre élus, habitants et techniciens.

C'est ainsi que des points importants du projet ont été rediscutés. Et sûrement le point le plus important, qui est la sauvegarde de deux bâtiments anciens, longeant la rue Paul Bert et appartenant à la Métropole.

Bien que vétustes, il était important pour les habitants, de ne pas les détruire, afin de pouvoir, notamment, proposer un projet de résidence intergénérationnelle.

D'autres discussions ont porté sur le devenir du CLIP, mais le dialogue a permis de comprendre les difficultés et les contraintes d'un scénario visant à sa destruction, même partielle.

Certains points de vigilance restent néanmoins évoqués par les habitants, comme :

- La nécessité d'un aménagement non-minéral sur la place Ballanche, pour rendre vivables ces espaces l'été, en cas de forte chaleur ;
- Ou encore sur la chronologie des travaux, notamment encore une fois, la requalification de la place Ballanche, dont les riverains attendent beaucoup de cette opération.

Je voudrais donc remercier l'ensemble des services de la Ville et de la Métropole, qui contribuent à l'élaboration de ce dossier. Nous resterons attentifs au maintien de ce dialogue dans le temps et au respect de la parole donnée.

C'est donc un bilan positif de la concertation que nous tenions à souligner, de par les nombreuses personnes qui y ont participé, et les nombreuses contributions réalisées.

Malgré tout, il nous semble qu'il reste quelques marges de progrès, comme dans tout processus de concertation d'ailleurs. Et malheureusement, le bilan de la concertation, que j'ai demandé en Commission urbanisme, ne propose pas une lecture plus qualitative. Il serait en effet intéressant de savoir qui s'est mobilisé sur le sujet de la promenade Moncey. Quel est ce public ? Sa structuration sociologique ? Son âge ? Son sexe ?

Parce qu'on le constate un peu partout, c'est souvent le même public qui participe à des réunions ou produit des contributions.

C'est bien face à ce constat que nous avons, avec l'Association local à louer compagnie d'architecture, proposer une autre manière de faire du projet autour de la place Chardonnet. Et je suis satisfait que cette nouvelle façon de faire ait trouvé un écho favorable auprès de Michel le Faou.

Je vous remercie.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, cette délibération vise à engager la Ville de Lyon dans le projet de requalification de la rue Moncey dans le 3e arrondissement.

Notre groupe Les Républicains et apparentés approuve cette délibération qui va, globalement, dans le bon sens. Elle va globalement dans le bon sens, mais il y a néanmoins des choses à dire et d'autres visions à exprimer et c'est ce que je vais faire maintenant.

Premier constat, c'est que votre projet d'aujourd'hui est en effet nettement en deçà de vos promesses. Dans vos programmes des élections de 2014, la nouvelle Promenade Moncey, comme il était dit, ou la Diagonale Moncey, était présentée comme un des projets phare de votre campagne. Vous prétendiez créer un axe de qualité urbaine, sur 1,5 km, des Halles Paul Bocuse jusqu'aux Berges du Rhône. Et sur cette diagonale, vous annonciez que l'ensemble des espaces publics seraient mis en valeur au cours du mandat.

La réalité d'aujourd'hui est en retrait. Ce n'est plus l'axe Halles Paul Bocuse / Berges du Rhône, qui est mis en valeur, c'est simplement un segment de la rue Moncey. L'ambition est nettement à la baisse et je vais revenir sur les manques de votre projet.

Mais avant cela, il convient de s'interroger sur l'explication de ce projet incomplet. En Commission urbanisme, M. le Faou a enfourché le cheval classique de la contrainte financière, précisant que priorité était donnée aux espaces les plus intéressants. Mais en Conseil du 3e, en répondant à mes questions, M. Philip a dit qu'il n'y avait pas de restriction budgétaire et que les sommes non consommées du fait du changement du programme Ballanche, seraient utilisées ailleurs... Alors, va comprendre qui pourra ! Faut-il comprendre surtout de tout cela que les promesses de 2014 étaient un peu illusoire !

J'en viens aux limites du projet, en évoquant ses lacunes aux deux bouts de la Diagonale Moncey et en son centre et en vous exposant une vision alternative, qui je le rappelle d'ailleurs, était celle d'Henry Chabert qui avait eu à l'époque cette vision pour la diagonale Moncey.

Première lacune, c'est que ce projet commence en fait derrière le CLIP et non sur les Berges du Rhône, contrairement à ce que dit la délibération. C'est une double erreur : parce que la diagonale urbaine, en termes de déplacement, elle part effectivement des quais, indépendamment de la question du CLIP, et parce que le secteur Gambetta/Péri/Montebello demande encore aujourd'hui une revalorisation. Il s'agit en fait d'une

entrée majeure de la Rive gauche, vous le savez, qui a vocation à redevenir un axe de prestige, notamment au plan commercial. Elle doit bénéficier pour cela d'un traitement urbain. Votre échec sur la rue Montebello et l'oubli du cours Gambetta dans ce projet ne vont pas dans ce sens.

2e lacune : la transformation du parking dit de la DDE, qui est un peu le cœur du projet que vous nous présentez aujourd'hui. Alors, on peut s'interroger sur la pertinence de la suppression de la totalité des places de stationnement sur cet espace. Ne pourrait-on pas réaménager l'espace, pour assurer c'est vrai, à la fois une belle continuité « modes doux » sur la rue Moncey, tout en conservant un parking partiel pouvant servir, d'une part aux résidents, notamment la nuit, qui ont du mal à se garer dans un secteur contraint, et pour le stationnement des visiteurs des commerces et des services publics alentour ? Je vous rappelle que l'avenue de Saxe est un autre axe de prestige au plan commercial, qui a des commerces qui tournent ou qui tournaient avec des gens qui viennent de très loin faire leurs achats dans ces commerces et que de trouver une place de stationnement à cet endroit était quelque chose de tout à fait intéressant.

M. Remy l'a évoqué, mais quand on constate l'ampleur de la superficie totale du parking DDE et de la place Bahadourian, quand vous regardez sur une carte ces deux espaces, la superficie qu'ils occupent, sans doute y avait-il moyen de concilier espace vert, espaces de jeux, itinéraires modes doux et de garder certaines places de stationnement ? Mais il est vrai que c'était tout à fait contraire à l'écologie punitive que pratiquent certaines parties de votre majorité.

3e lacune : le manque d'ambition pour la place Guichard. Vous nous annoncez aujourd'hui des aménagements légers pour faciliter les déplacements. Dans votre programme de 2014, la musique était différente. Vous promettiez une place Guichard réaménagée, végétalisée avec une possibilité d'aire de jeux pour les enfants. Cette place est en effet un lieu majeur du 3e Ouest. Elle demande effectivement à être qualifiée et revalorisée, en cohérence avec ses usages (le collège, l'école, le marché, les commerces, la Bourse du Travail...). Il s'agit d'amplifier et de conforter une dynamique que l'on peut constater sur la rue Moncey, entre les rues Servient et Part-Dieu.

Enfin 4e lacune : c'est celle de l'extrémité Nord et de l'articulation avec le cours Lafayette et le 6e arrondissement. Cette partie ne peut être oubliée car là encore il s'agit d'une porte et force est de constater que cette porte de la diagonale Moncey est bien malmenée actuellement avec les travaux sur le cours Lafayette et l'abandon du secteur Récamier/square Bérengère, un sujet que Dominique Nachury suit de très près, avec laquelle nous avons eu l'occasion d'échanger. Se pose aussi la question du devenir de l'îlot Moncey/Lafayette/Garibaldi pour lequel vous faites une proposition d'évolution du PLU-H de dernière minute : espérons que vous n'allez pas poser à cet endroit un nouveau projet de « pâté » de grande hauteur.

Finalement, le projet que vous nous proposez est assez « macronien ». On parle d'une diagonale, donc c'est un dossier sur lequel on a tendance à biaiser, c'est normal. C'est un dossier qui fait quelques pas dans la bonne direction, mais ça ne nous amène qu'à mi-chemin de l'objectif. Il est largement survendu et M. le Faou l'a encore démontré en nous parlant surtout de la communication et de la méthode, mais finalement, on parle assez peu du fond. Et puis c'est un projet qui sert à améliorer le cadre de vie et l'attractivité de l'axe. Et en même temps, il va réduire les capacités de stationnement et porter atteinte à l'attractivité commerciale.

Donc, nous allons donc voter favorablement ce projet parce qu'il va dans le bon sens. Mais vous l'avez compris avec mon intervention, c'est un petit oui car ce projet n'est pas vraiment à la hauteur de l'ambition pour la diagonale Moncey qui ne traite finalement que le segment Ballanche-Saxe. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais prendre même un petit oui. Cela me fait du bien aujourd'hui. Mme Chevallier vous avez la parole pour 3 minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Sur le projet de la requalification de la promenade Moncey, je souhaite tout d'abord souligner la qualité de la concertation, on en a déjà fait mention dans les interventions précédentes, qui s'est déroulée et l'écoute qui a été accordée aux demandes des habitants.

En effet la démolition qui était envisagée de deux immeubles anciens pour ouvrir la place Ballanche n'a finalement pas été retenue, les habitants étant très attachés à ce patrimoine et des études complémentaires vont être réalisées pour l'aménagement de cette place Ballanche.

Les acteurs de cette concertation, en particulier le Conseil Citoyen et le Conseil de quartier Mutualité-Préfecture-Moncey, font un bilan très positif sur le fait d'avoir été écoutés.

Deuxième point : un nouvel espace vert va être réalisé à l'emplacement d'un parking en surface, l'ex-parking de la DDE. Et contrairement à ce que vient de nous dire M. Berat, je pense que c'est une très bonne chose que ce parking soit complètement transformé en un nouvel espace vert parce que c'est un quartier très minéral, même la place Bahadourian qui se situe à proximité de cet espace est très minérale et nous avons vraiment besoin dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques d'avoir des espaces végétalisés qui se développent dans notre ville pour atténuer les îlots de chaleur et ainsi améliorer la qualité des habitants.

Troisième point que je voulais souligner, c'est l'objectif de piétonisation du cheminement sur cette promenade qui va bien dans le sens d'une ville qui fait une large place aux piétons et on sait que la part des déplacements des piétons progressent dans le temps et qu'il faut les favoriser et que cela contribue à la diminution de la pollution de l'air. Par contre nous attendons que cette piétonisation soit bien réelle sur l'ensemble de la promenade. C'est un point important à souligner. Pour nous ce ne sera pas un petit oui, mais un grand oui pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, ça fera la moyenne ! Madame Bley pour 3 minutes s'il vous plaît.

Mme BLEY Antonia : Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, certains en 2008 dénonçaient l'écologie qui avait inspiré l'aménagement des Berges du Rhône, et ils avaient même prédit l'apocalypse à cause des 1500 places de stationnement qui allaient disparaître.

Depuis l'écologie a fait des émules conduisant à l'aménagement des rives de Saône, bientôt du cours d'Herbouville et aussi dans le 3e arrondissement où je suis élue. Ce projet de promenade Moncey représente en effet un réel projet structurant :

- pour l'arrondissement, puisqu'il s'agit de relier les Berges aux Halles Paul Bocuse,
- pour le cadre de vie, puisque ce projet va contribuer à requalifier le quartier et que nous allons agrandir la place Bahadourian,
- pour les piétons, puisqu'il s'agit de leur redonner place, toute leur place sur ce parcours aujourd'hui confus et utilisé par d'autres modes de déplacement comme M. le Faou vient de nous le préciser,
- pour la biodiversité puisque la nature aura une place prépondérante, et reliera la rue Garibaldi nouvellement réaménagée.

Je disais toute la place aux piétons et j'inclus les enfants puisque cette promenade va desservir l'école Painlevé, l'école Mazenod, le collège Raoul Dufy et l'école André Philip. Il s'agit d'un projet d'importance qui doit également permettre à plus d'un millier d'élèves de se réapproprier l'espace public dans un cadre sécurisé et de qualité. C'est essentiel pour leur permettre de se déplacer à pied et dans un cadre apaisé.

Je souligne cet élément car une étude de l'Agence d'urbanisme met en évidence l'importance pour les enfants d'une ville sans voiture. Nous construisons la ville de demain d'abord pour eux.

Aussi, j'espère que nous aurons l'audace de nous inspirer du modèle japonais des passages piétons de Shibuya à Tokyo, passages piétons en diagonale aux grandes intersections, ici celle de l'avenue de Saxe et de la rue Servient, afin de faciliter davantage encore les traversées piétonnes et limiter ainsi les effets de rupture.

Je remercie Jean-Yves Sécheresse et Alain Giordano qui seront les principaux contributeurs de la Ville pour cette convention, sans oublier de remercier Thierry Philip qui s'est particulièrement investi dans ce projet.

Notre groupe Lyon Ecologie et Citoyens votera avec enthousiasme cette délibération. Je vous remercie.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3e arrondissement : Merci monsieur le Maire. Beaucoup de choses ont été dites en particulier par mes Collègues Antonia Bley et Françoise Chevallier. Mais je voudrais en tant que Maire du 3e arrondissement, rappeler l'importance de ce projet pour les habitants.

C'est un projet effectivement que mon équipe et moi-même portons depuis plusieurs années et qui fait partie de nos engagements de campagne.

C'est donc aujourd'hui un plaisir de voir que celui-ci entre dans sa phase concrète. Et en empruntant la promenade Moncey, on traverse ce que nous appelons les quartiers anciens du 3e pour arriver dans le quartier de la Part-Dieu.

Dans les années 1990, la construction du Clip a enfermé ce quartier et confiné sa population. Et cette décision a entraîné un sentiment de relégation de toute une population de ce quartier populaire de la Guillotière. Et ce, alors même qu'il avait su accueillir les diverses immigrations.

Dans la démarche volontaire de concertation que nous avons lancée en fin d'année 2016, nous n'avons donc pas été surpris de voir s'exprimer :

- cette envie d'ouvertures,
- les attentes en matière de requalification,
- mais aussi le souhait d'une véritable prise en compte de la parole des habitants dans la conception et la réalisation de ce projet.

Les débats ont eu lieu, tout le monde a reconnu, M. le Faou en a parlé, je remercie M. Remy de l'avoir dit, le caractère exemplaire de cette concertation, et les arbitrages ont donc été faits à la suite de cette concertation.

Nous entrons maintenant dans une phase plus opérationnelle et je m'en réjouis. Et au-delà des multiples interventions de voirie qui vont se réaliser le long de cette rue Moncey, c'est bien évidemment la transformation du parking de l'ancienne DDE à l'angle de l'avenue de Saxe en une véritable place jardin qui constituera le point fort du projet. Et je ne vous cache pas que nous avons hâte de voir ce chantier démarrer. Et je ne vous cache pas que nous ne lâcherons pas la pression pour que le calendrier puisse être respecté car je sais que cette requalification témoigne de la véritable reconnaissance de tout un quartier, de son histoire, de sa population.

Alors, je voudrais dire quelques mots à la suite de l'intervention de M. Berat qui nous prête beaucoup de choses que nous n'avons pas dites. Mais il y a un petit inconvénient, c'est que depuis 2008, nous fonctionnons de la même façon, nous utilisons nos tracts de campagne pour revenir devant les habitants (du vert quand c'est fait, de l'orange quand c'est en cours et du rouge quand ce n'est pas fait). Donc il suffit de regarder les tracts de campagne pour savoir ce que nous avons promis.

Alors le projet n'est pas en deçà de ce que nous avions promis, sauf qu'effectivement on avait promis la place Ballanche, on l'avait même votée dans le mandat précédent. Sauf que la concertation a montré que les habitants ne voulaient pas la place Ballanche telle que nous l'imaginions, et nous étions nous-même assez persuadé de cette proposition sur la place Ballanche, mais il y a eu unanimité de la part des habitants pour dire nous ne voulons pas une place, nous voulons en fait un passage, et nous voulons que le Clip disparaisse et ne nous faites pas une magnifique place cachée derrière le Clip. Donc nous avons décidé, je reviendrai sur l'aspect financier, de ne pas faire la place Ballanche, puisque cela ne correspond pas à ce que demandent les habitants.

Par contre, nous avons prévu dans ce que vous votez aujourd'hui de faire tout le projet de la place Ballanche qui serait alors réalisé dans le mandat suivant.

Alors, le projet commence à monter, on l'a fait dans le mandat précédent et on avait promis effectivement de faire au niveau de la DDE un jardin. On avait dit qu'on ne ferait pas de parking, on avait déjà et merci Antonia de l'avoir rappelé, qu'on nous avait promis que le ciel nous tomberait sur la tête au moment où on fait les berges et bien finalement les gens se sont garés et tout s'est très bien passé et on va supprimer beaucoup moins de places de stationnement que l'on en avait supprimés au moment des berges.

Et ce qu'on avait dit monsieur Berat, c'est qu'on allait faire a minima ce qui allait depuis les Halles jusqu'à la place Guichard. On a toujours dit qu'on ne ferait pas la place Guichard et ce qui va changer c'est que puisqu'on a redéployé l'argent qui était prévu pour la place Ballanche en totalité sur le projet.

Ce qu'il va se passer c'est qu'on va faire beaucoup plus que prévu entre les Halles et la place Guichard et qu'on pourra, effectivement ce qui n'était pas prévu, faire quelque chose sur la place Guichard. Et ce qui n'était pas prévu et Michel le Faou l'a rappelé, c'est que des élèves du collège Raoul Dufy ont fait un projet. Et il est vrai que quand on a fait une concertation comme celle-là, qu'on a des élèves qui ont fabriqué un projet pour leur place et bien on a envie de leur donner satisfaction et donc on l'a retenu dans le projet. Je remercie Michel le Faou et Loïc Graber pour ce très bel exemple de démocratie participative et donc moi je ne vais pas faire comme monsieur Berat qui fait un petit oui, pour l'énorme majorité, comme cela il pourra dire qu'il a voté oui, ensuite puis un petit non car on ne sait jamais si certains ne sont pas contents, on pourra dire qu'on était pas d'accord.

Moi je dis un immense « oui » parce que je pense que c'est un très beau projet et je pense que ce que nous votons aujourd'hui c'est une délibération de 3,4 millions. En réalité, comme on récupère ce qui était prévu pour la destruction des immeubles c'est 4 millions d'euros. Je suis persuadé qu'il vaut mieux voter un immense oui pour se représenter devant les électeurs du 3e plutôt qu'un petit. Mais chacun sa responsabilité moi c'est l'immense oui.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Un mot Monsieur le Faou.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Très rapidement mes chers collègues, Thierry Philip est revenu largement sur ce projet et je tiens à confirmer ici devant l'ensemble des élus que les montants qui étaient prévus pour réaliser les aménagements sur la place Ballanche donc nous allons réaliser un certain nombre d'aménagements sur la place Ballanche, mais notamment les montants qui étaient prévus pour la démolition des deux bâtiments qui donnent sur la rue Paul Bert sont conservés par ce programme d'aménagement sur la diagonale Moncey. Et donc ces moyens financiers seront réfléchés sur les différents aménagements que nous allons réaliser le long de cette promenade bien évidemment avec l'aménagement de l'esplanade devant la DDE mais aussi avec un surcroît de travaux le long de cette promenade et notamment à proximité de la place Guichard comme l'a rappelé tout à l'heure Thierry Philip mais aussi pour reprendre à certains endroits de façon plus qualitative les cheminements qui nous mènent depuis la place Ballanche jusqu'aux Halles Paul Bocuse. Comme vous le voyez, c'est un projet qui est Macronien, on tient compte à la fois de la contrainte budgétaire mais aussi de la concertation avec nos concitoyens. Nous sommes en capacité d'écouter, d'entendre et de faire évoluer les projets. Tout ceci pour une qualité de vie et un cadre de vie au profit de nos habitants. Je ne doute pas que lorsque ce projet sera livré, terminé, tout le monde applaudira.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je ne rajouterai rien sur ce qui a été dit. Je vous propose donc de mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Je vous remercie.

Monsieur SECHERESSE vous avez la parole.

2018/3583 - Dénominations de voies et d'espaces publics nouveaux : ZAC Confluence à Lyon 2e (Direction des déplacements urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2018/3587 - Dénominations de voies nouvelles : Grand Projet de Ville Duchère à Lyon 9e (Direction des déplacements urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2018/3584 - Dénominations de voies nouvelles : ZAC des Girondins et secteur Gerland à Lyon 7e (Direction des déplacements urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2018/3585 - Dénominations d'une voie et d'un espace public nouveaux : ZAC Industrie à Lyon 9e (Direction des déplacements urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

M. SECHERESSE Jean-Yves, Rapporteur : Monsieur le Maire je prendrais la parole sur les 4 comme il s'agit de quatre dossiers concernant des dénominations sur quatre quartiers Lyonnais, la Confluence, les Girondins, l'Industrie et la Duchère.

Vous le savez c'est toujours un exercice un peu difficile de proposer des dénominations dans une grande ville comme la nôtre sachant que pour nous il est temps de donner une place légitime à ces femmes qui par leur intelligence, leur audace, leur courage ou leur rayonnement ont marqué leur époque.

Leur rendre hommage, cela doit être aussi l'occasion de montrer l'ouverture de notre ville sur le monde et de son respect pour les engagements les plus divers, je pense aux arts et aux débats intellectuels, à la science comme à l'histoire, aux sports comme au fait de se consacrer à sa cité.

Vous l'avez compris c'est le sens de notre proposition d'honorer ce soir Florence Arthaud, Suzanne Sontag, Jeanne Barret ou Hélène Berthaud.

L'expression de la volonté farouche des femmes de se battre sur des terrains qui étaient encore hier annexés par des hommes souvent persuadés que c'était leur domaine exclusif.

Je sais que certains choix seront l'occasion à certains esprits fâchés avec la modernité de contester notre proposition. Je ne peux que les plaindre.

Concernant la Confluence nous vous proposons les dénominations suivantes :

La passerelle piétonne Florence Arthaud, reliant les quais Antoine Riboud et Arlès Dufour au-dessus de la place nautique.

Florence Arthaud a été une navigatrice renommée qui a participé à la première route du Rhum, ce qui lui vaudra le chaleureux surnom de Petite Fiancée de l'Atlantique.

Chacun a à l'esprit sa tragique disparition en 2015 mais les Lyonnais pourront en franchissant la darse du Confluent se souvenir des exploits de Florence Arthaud consacrée en 1990 par l'Equipe comme championne des champions.

L'allée Lucien Bégule entre le cours Charlemagne et la rue Smith. Lucien Bégule était maître-verrier à Lyon. Les vitraux les plus connus sont Saint-Georges combattant les dragons visibles au musée Gadagne.

Je salue l'importante délégation constituée de sa famille, de ses amis et des membres de l'association pour la conservation des vitraux Bégule.

Mon collègue, Jean-Dominique Durand dira quelques mots à propos de Lucien Bégule.

L'allée Suzanne Sontag, entre la rue Smith et la rue Delandine. Suzanne Sontag était une de ces intellectuelles Américaines qui au cours de leur jeunesse se sont opposées à la politique des Etats-Unis en Asie du Sud-est ou en Amérique Latine. Une journaliste essayiste, romancière, cinéaste ayant porté au plus haut le féminisme puis à partir de sa propre maladie, beaucoup écrit sur le cancer, une amie de l'Europe et singulièrement de la France morte à Manhattan. Suzanne Sontag a souhaité être enterrée à Paris, ce qui fut fait dans le cimetière de Montparnasse.

L'allée Jeanne Barret entre la rue Delandine et le quai Perrache. Jeanne Barret est une botaniste exploratrice du 18e siècle, aventurière ayant fait le tour du monde, elle était considérée à l'époque comme l'ambassadrice des femmes sur toutes les mers du globe.

C'est pour nous l'occasion de remettre dans la lumière cette femme étonnante et de probablement la faire découvrir à beaucoup.

La place Hubert Mounier, à l'angle des rues Delandine et Casimir Périer, devant le marché Gare, la salle de rock du 2e arrondissement.

Hubert Mounier, musicien, chanteur et auteur de bandes dessinées que vous connaissez tous est décédé malheureusement il y a deux ans. Nous avons tous en mémoire l'affaire Louis Trio et en particulier l'album mobilis in mobile qui, je le précise, sera rejoué probablement en intégralité le 19 juillet aux nuits de Fourvière à l'occasion d'une soirée d'hommage et je voudrais remercier à cet égard sa présidente ici présente, Madame Myriam Picot et son directeur Dominique Delorme.

La rue Charles Baudelaire. Alors, vous me direz, celui-là on le connaît. Et bien oui mais sauf qu'il avait été oublié un petit peu comme notre ami Durand l'avait fait remarquer concernant André Malraux, il n'y avait aucune rue à Lyon qui honorait Charles Baudelaire. Ses attaches avec la ville de Lyon sont quand même relativement minces mais il fut élève au Collège royal, c'est-à-dire pour faire plaisir à ceux qui sont profondément ancrés dans la « lyonnitude » le futur Lycée Ampère de Lyon. Je voudrais quand même remercier le professeur Butin qui nous a permis en quelque sorte de réparer cette injustice.

Enfin, nous nous prononcerons également sur le prolongement de la rue Delandine pour des raisons urbanistiques.

Voilà pour la Confluence. Je préciserai également que nous avons toujours en mémoire la future dénomination d'une rue Francisque Collomb, la voie transversale entre le Rhône et la Saône, qui portera son nom. Nous n'avons pas souhaité l'inclure aujourd'hui dans cette délibération importante.

Concernant le quartier des Girondins, nous vous proposons de dénommer le prolongement de la rue Anna Marly et de la rue des Girondins par ces deux appellations.

Concernant le 9e arrondissement, nous vous proposons des dénominations qui illustrent aussi notre volonté de rendre hommage à celles et ceux élus ou militants associatifs ayant consacré tant de temps à leurs concitoyens. Monsieur le Maire, vous faisiez référence tout à l'heure à ceux qui ont beaucoup aidé les Lyonnais pendant leur passage sur terre.

Il s'agit, pour ce qui nous concerne, d'abord du quartier de l'Industrie, rue Michel Rosset entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini. Michel Rosset était élu Conseiller d'arrondissement à la mairie du 9e arrondissement.

Enfin, le jardin des Trembles situé entre la rue Arsène Claudy et la rue Plasson. Les militants au Conseil de quartier ont souhaité conserver cette appellation qui tient compte de la toponymie.

Concernant la Duchère, nous vous proposons les dénominations suivantes : la rue Roger Fenech entre la rue Denise Jousset et la rue Albert Jacquard. Vous le savez, Roger Fenech a été maire du 9e arrondissement et député du Rhône. Notre collègue Georges Fenech, ici présent, prendra la parole pour lui rendre hommage tout à l'heure.

La rue Jacqueline Descout entre la rue Denise Jousset et la rue Albert Jacquard. Jacqueline Descout a été une militante associative très engagée notamment sur la Duchère. Elle est à l'origine du Petit bulletin de la Duchère qui donna la parole aux habitants du quartier et redynamisa la vie locale.

Enfin, la rue Hélène Berthaud entre la rue Denise Jousset et la rue Albert Jacquard. Hélène Berthaud est rentrée en résistance, vous le savez peut-être, à l'âge de 18 ans et après la guerre, elle a su se dévouer au service de nos concitoyens et encore une fois, notre collègue Jean-Dominique Durand rendra hommage à cette grande résistante.

Voilà, Monsieur le Maire, ce qu'il en est des nouvelles dénominations proposées lors de ce Conseil.

M. LE MAIRE : Merci de nous avoir présenté l'exhaustivité des propositions dans tous les arrondissements. Je rappelle que deux seulement de ces rapports donnent lieu à des prises de parole.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire, si je peux me permettre de rappeler ce que j'avais demandé en Conférence des Présidents : j'aurais souhaité qu'il y ait une dissociation dans les votes. D'une part, le vote pour l'ensemble des dénominations proposées, à l'exception de celle concernant l'allée Susan Sontag et j'aurais préféré qu'il y ait un deuxième vote pour l'allée Susan Sontag.

C'est Véronique Bauguil qui va porter la parole des élus UDI et apparentés au sujet de ces dénominations.

M. LE MAIRE : Juste que je comprenne, il y a un temps de parole demandé au nom de Mme Lévy. Donc vous avez changé ?

M. BROLIQUIER Denis : Oui.

M. LE MAIRE : Parfait. Sur l'autre sujet, j'avais bien compris qu'on ferait un vote séparé. Un peu de patience. Tout arrive.

M. BROLIQUIER Denis : On m'a demandé de le redire publiquement.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc je passe la parole à Mme Bauguil bien volontiers mais pour 3 minutes, le temps ne s'est pas rallongé en passant de Mme Lévy à Mme Bauguil ?

Mme BAUGUIL Véronique : Non. Le groupe UDI et apparentés a demandé un vote séparé sur ce rapport ayant trait à la dénomination de plusieurs rues à Confluence, dans le 2^e arrondissement.

L'immense majorité des nouvelles dénominations nous convient, particulièrement celle d'Hubert Mounier, que la mairie du 2^e arrondissement avait proposée à la Ville. Nous attendons avec impatience celles de Francisque Collomb et d'Henri Chabert, que nous avons également proposées, mais nous savons qu'elles viendront dans de prochaines délibérations.

Cependant, vous avez choisi, monsieur le Maire, de dénommer l'allée située entre la rue Smith et la rue Delandine prolongée « allée Susan Sontag », du nom de l'essayiste et militante américaine controversée. En effet, à la fin des années 60, elle a tenu des propos polémiques que je vous rapporte aujourd'hui afin que chacun puisse voter en son âme et conscience. Je la cite : « Mozart, Pascal, l'algèbre booléenne, Shakespeare, le parlementarisme, les églises baroques, Newton, l'émancipation des femmes, Kant, les ballets de Balanchine n'absolvent pas ce que cette civilisation particulière a infligé au monde. La race blanche est le cancer de l'Histoire humaine ». Cela suffit à provoquer notre réserve, même si nous aurions pu aussi relever les multiples retournements idéologiques dont elle a fait preuve tout au long de sa vie.

Les élus UDI et apparentés tenaient à rappeler que les dénominations de rues sont chargées de significations et participent à un travail mémoriel de notre ville. Vous reconnaîtrez, monsieur le Maire, que l'on est tout de même fortement éloigné de notre héritage commun. Il existe suffisamment de personnalités célèbres, qu'elles soient lyonnaises, françaises, voire internationales, faisant l'unanimité, avant d'aller rechercher des personnalités sujettes à polémique. Cependant, il semble que ce soit un choix extrêmement militant. Nous vous laissons l'assumer seul, monsieur le Maire.

Si vous êtes en manque d'inspiration pour dénommer les rues et les bâtiments municipaux de notre belle ville, les élus UDI et apparentés se feront un plaisir de faire parvenir à votre cabinet une petite liste. Je vous donne simplement un aperçu avec trois noms :

- Hélène Bessette (1918-2000), pionnière du roman poétique ;
- Françoise Fayolle (1865-1925) surnommée « la Mère Fillieux », « l'impératrice des Mères Lyonnaises » ;
- Simone Veil (1927-2017), première femme présidente du Parlement européen, même si toutes les rues de Lyon semblent bien trop petites pour elle.

Les élus UDI et apparentés ne souhaitent pas la dénomination de l'allée Susan Sontag mais voteront pour l'ensemble des autres dénominations du rapport.

Et je ne me sens pas à plaindre, monsieur Sécheresse, c'est plutôt le contraire, même si je m'attends à quelques remarques, mais j'assume.

M. FENECH Georges : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviendrai plus spécifiquement pour ce qui concerne le quartier de la Duchère et je voudrais m'associer aux hommages qui ont été rendus par notre collègue Jean-Yves Sécheresse, notamment pour Hélène Berthaud qui fut effectivement une grande résistante dès l'âge de 18 ans, qui fut arrêtée, incarcérée à Montluc et torturée par Klaus Barbie sans avoir parlé et qui fut condamnée à mort et libérée le 24 août 1944, peu avant son exécution.

Je m'associe également aux hommages rendus à Jacqueline Descout qui était née au Caire d'une famille libanaise. Elle-même résistante, elle avait facilité le passage de prisonniers évadés en zone libre et qui fut aussi une infatigable militante associative.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce n'est pas sans une certaine émotion que j'évoquerai plus particulièrement devant notre Conseil municipal où il siégea pendant 14 ans, l'attribution du nom de Roger Fenech pour une nouvelle voie dans le quartier de la Duchère, dans le 9^e arrondissement de Lyon.

Je tiens à vous remercier, monsieur le Maire, ainsi que tout particulièrement votre 3^e Adjoint, monsieur Jean-Yves Sécheresse, ainsi que l'ancien Maire du 9^e, Hubert Julien-Laferrière, aujourd'hui député, d'avoir contribué à l'inscription à l'ordre du jour de cette délibération espérée par beaucoup de Lyonnais et d'associations de rapatriés.

Je tiens également à saluer ici, dans le public, la présence dans la tribune du public de la veuve de mon regretté cousin Roger Fenech, Odette et de l'une de ses deux filles Martine, Martine Fenech épouse Hamelin, Monique n'ayant pu se libérer aujourd'hui.

Roger Fenech, d'ascendance maltaise, était né en 1923 à Monastir en Tunisie, un pays auquel il restera profondément attaché. Il est arrivé en France, avec sa famille, en 1957, engagé dans la première division blindée du Général de Lattre de Tassigny en 1943. Il a participé au débarquement de Provence et à la campagne d'Allemagne. Sa bravoure lui vaudra d'être distingué de la Croix de guerre 39-45.

Inspecteur central des impôts de profession, il embrassera très tôt une carrière politique dense, très active dans notre ville. Ses mandats électifs furent nombreux et beaucoup d'élus sur ces bancs l'ont connu et apprécié. Président du CDS du Rhône, il fut Conseiller municipal de Lyon de 1971 à 1995, sous les mandats de Louis Pradel, Francisque Collomb et Michel Noir. Il fut Maire du 9^e arrondissement de 1983 à 1989, Vice-Président du Grand Lyon, Vice-Président du Conseil général du Rhône, Député de la 2^e circonscription du Rhône de 1978 à 1981 et Vice-Président de la Région Rhône-Alpes, chargé de l'environnement, au côté du Président Charles Béraudier. Roger Fenech était officier de la Légion d'Honneur.

J'ajouterai que ce pied noir qui roulait les « r » d'une façon inimitable dissimulait mal, derrière une stature impressionnante, une extrême sensibilité et générosité. Ainsi, il joua un rôle primordial dans la création de l'ANFANOMA, pour aider à la réinstallation de ces milliers de rapatriés français harkis, sans distinction, tous victimes des événements tragiques de la décolonisation.

La rue qui portera son nom, si vous en décidez ainsi, perpétuera la mémoire d'un homme juste qui restera un exemple pour nous tous.

Je vous remercie.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais d'abord remercier Jean-Yves Sécheresse, pour ce magnifique bouquet de dénominations très diverses, avec des personnalités qui ont touché à des activités extrêmement diverses mais toutes imprégnées de services vis-à-vis de leurs concitoyens de l'époque, puisqu'il y a des périodes également très différentes qui sont rappelées ici, pas seulement notre temps.

Je me permettrai de dire à Mme Bauguil qu'il est très facile d'isoler une phrase dans une œuvre considérable et elle aussi très diverse. Je me permets de vous signaler qu'une biographie de Suzan Sontag est parue il y a peu de temps, publiée chez Flammarion et qui comprend à peu près 600 pages, qui montre la complexité du personnage.

Il ne faut pas oublier qu'un homme, une femme, un être humain, c'est forcément une vie, c'est forcément complexe, avec des contradictions parfois, mais cela n'enlève pas l'apport global que le personnage a pu apporter à la société.

En revanche, pour ma part, je voudrais m'arrêter sur deux noms, deux dénominations qui réjouissent particulièrement l'Adjoint délégué au Patrimoine et à la Mémoire.

Je m'arrêterai d'abord sur Lucien Bégule, à qui notre Ville rend, je dirai « enfin », l'hommage qui lui revient. Je dis « enfin », car il faut reconnaître que cet hommage a tardé, au regard de ce que ce grand artiste, peintre verrier, archéologue, historien, photographe, ami des Frères Lumière, né à Saint-Genis-Laval en 1848 et mort à Lyon en 1935, a apporté à notre Cité.

Dans son atelier de la montée de Choulans, il a produit des centaines d'œuvres, présentes dans nos musées (Arts décoratifs, Gadagne, Beaux-Arts), mais aussi dans l'habitat civil (plusieurs allées d'immeubles des 3^e et 6^e arrondissements comportent ses œuvres), dans des bâtiments publics (la verrière de l'Hôtel du Département, par exemple), et bien entendu, de très nombreuses églises.

C'est à lui que l'on doit la fameuse représentation du Vœu des Echevins, réalisée en 1882 pour l'ancienne chapelle de Fourvière. Son œuvre gigantesque, que l'on retrouve dans la région, mais aussi jusqu'en Suisse, au Japon, au Brésil et au Chili, est représentative du renouveau de l'art du vitrail français à la fin du XIX^e siècle. Il adoptait l'esthétique et les décors de l'Art nouveau, avec une expression à la fois lumineuse et porteuse d'un récit détaillé de la scène représentée.

Il était aussi passionné par le XIII^e siècle, sur lequel il a écrit des ouvrages qui restent longtemps des références incontournables. Il crée aussi des vitraux, fidèles à l'esthétique de cette époque. Il termine enfin sa carrière comme Conservateur des antiquités et objets d'art du département du Rhône, où il est nommé en 1924. Il joue jusqu'à sa mort un rôle important pour la protection des objets d'art et des monuments de notre région, du département et particulièrement de la Ville de Lyon. Cet hommage est vraiment tout à fait justifié.

La résistante Hélène Berthaud, M. Fénech l'a rappelé, est, dans un tout autre domaine, bien entendu, une grande figure de l'histoire de notre Cité. Elle est née en 1923 à Bourg-en-Bresse, elle est décédée à Lyon le 5 mai 2014. Elle fait partie de ces femmes qui se sont engagées dans la Résistance et y ont joué un rôle majeur. Ces femmes sont nombreuses, je ne peux pas toutes les citer, je me contenterai d'évoquer Rolande Becker du Réseau Alliance, qui vient de nous quitter. Blanche Caton, du Réseau Gallia, Lucie Aubrac, bien entendu, de Libération-Sud, et il faudrait que j'en évoque bien d'autres.

Hélène Berthaud, qui travaillait comme ouvrière depuis l'âge de 13 ans, aînée d'une famille très nombreuse de 18 enfants, entre en résistance en 1941 -elle a 18 ans- au sein du mouvement Combat, où elle devient agent de liaison.

Dénoncée par une amie, elle est arrêtée le 3 août 1944, enfermée à Montluc, torturée par Barbie, et comme vous l'avez rappelé M. Fénech, elle ne dit rien. Elle est condamnée à mort, mais ne doit son salut qu'à la libération de Montluc le 24 août.

D'une grandeur d'âme impressionnante, elle retrouve sa dénonciatrice à la Libération, et la protège des vengeances pour qu'elle puisse bénéficier d'un procès équilibré. Après la guerre, elle occupe des emplois modestes : ouvrière dans la confection, employée à la Région militaire de Lyon ou dans des hôpitaux lyonnais, puis manipulatrice en radiologie à l'Hôpital Saint-Joseph.

Cultivant l'humilité, d'une grande exigence éthique, elle est restée fidèle au souvenir de ses amis morts durant l'Occupation et de la Résistance, s'acharnant à témoigner toujours dans les établissements scolaires et au CHR, pour dénoncer les atteintes aux droits humains et défendre les valeurs de la République.

A travers Hélène Berthaud, Lyon honore une femme exceptionnelle, qui a laissé à tous ceux qui l'ont connue, un formidable souvenir. Elle mériterait bien d'être donnée en exemple à nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je voudrais, avant de procéder au vote, vous l'avez évoqué les uns les autres, saluer la présence des proches de Roger Fénech, des familles de Lucien Bégule, de Michel Rosset et aussi d'Hélène Berthaud que je veux saluer et bien sûr, je remercie les uns et les autres.

Monsieur Sécheresse, vous vouliez compléter par quelques commentaires ?

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Je suis persuadé qu'il ne s'agit pas de multiplier les commentaires, compte tenu de ce que l'on a entendu.

J'ai entendu que l'on reprochait à Susan Sontag, ses retournements idéologiques. Venant de votre part, ce ne sont pas les retournements idéologiques qui risquent de vous guetter !

Je voudrais juste vous dire que cette personne que vous décrivez comme le diable, avait collaboré à la Partisan Review, à la New-York Review of books, à Esquire, Vogue. Qu'elle avait écrit sur Diane Arbus, Francis Bacon, Walter Benjamin. Qu'elle était l'amie de Jasper Johns, Carlos Fuentes et même de Richard Hell, le créateur des Voidoids, le premier groupe punk de New-York, c'est vous dire !

A ses obsèques, il y avait Salman Rushdie et Patti Smith, au milieu d'une foule absolument considérable. C'est vous dire où se situait Susan Sontag : probablement pas dans votre monde !

Et pour terminer, je voudrais juste lire quelques lignes des Inrockuptibles, qui, saluant la publication de cette excellente biographie d'une historienne de l'université de Californie du Sud, écrivaient : « Avec Susan Sontag, l'Amérique perd celle qui fut peut-être l'intellectuelle la plus influente de la seconde moitié du XXe siècle. »

Une auteure qui bouleversa nos perspectives de l'image, sur la photographie, de la littérature contre l'interprétation et de la guerre ou de la maladie. Je rappelle qu'elle avait écrit « La maladie comme métaphore ».

Je pense que les Lyonnais seront fiers qu'une rue du 2e arrondissement porte le nom de Susan Sontag.

Au début, évitez de prendre cette rue, il faudra petit à petit vous y habituer !

En tout cas, me concernant, je peux vous dire que -Georges Fénech l'a un peu suggéré-, il n'est pas question ici de faire des choix idéologiques ou autres. Nous consacrerons et nous honorerons un certain nombre de gens qui, pour certains, sont Lyonnais mais d'autres ne le sont pas. Je rappelle à ceux qui sont des fous de la Lyonnitude, que Victor Hugo n'était pas lyonnais. On ne va pas changer le nom de cette rue quand même !

Je pense que Thierry Braillard, qui fut Ministre des Sports, sera sensible au fait que je songe à donner l'espace qui est devant la Halle Diagona, du nom de Colette Besson, qui fut notre championne olympique du 400 mètres à Mexico. Mexico 1968, cela a un sens aussi ! Vous regarderez dans Wikipedia, vous avez l'air d'être des spécialistes.

Et puis, bien entendu, il y a un certain nombre de femmes qui vont être honorées dans cette ville. Je crois que c'est important, non pas qu'il faille rattraper le temps perdu, mais je crois qu'il faut absolument imprimer un mouvement qui n'a jamais été donné dans la ville. Il est temps de le faire. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Nous allons pour reprendre la proposition du groupe UDI qui a souhaité un vote par division sur la dénomination allée « allée Susan Sontag » incluse dans le dossier 2018/3583 : Dénominations de voies et d'espaces publics nouveaux : ZAC Confluence à Lyon 2e »

Je mets cette dénomination « allée Susan Sontag » aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette dénomination est adoptée à la majorité.

(Le groupe UDI et apparentés sollicite un vote par division sur la dénomination « allée Susan Sontag »)

- (MM. Brolquier, Royer et Mme Bauguil votent contre cette dénomination)

- (M. Lafond s'abstient sur cette dénomination)

- (Les autres élus votent pour)

Je mets aux voix l'ensemble des autres dénominations contenues dans les dossiers 2018/3583, 2018/3584, 2018/3585 et 2018/3587. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Elles sont adoptées.

(Adoptés)

2018/3588 - 17e édition du prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2018/3589 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations pour un montant total de 45 000 euros dans le cadre du Défilé de la Biennale de la danse du 16 septembre 2018 « Un Défilé pour la paix ! » - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante avec la Compagnie Fred Bendongué (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2018/3586 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 56 400 euros à l'association Ciné Duchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature de la convention cor-

respondante (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES – ECONOMIE – COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME

2018/3577 - Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Comité Populaire de Hô Chi Minh Ville (Vietnam) - 2018-2020 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Nous vous proposons par cette délibération la signature d'une convention tripartite avec Hô Chi Minh Ville. Cette convention s'inscrit dans une relation qui a débuté dans les années 90 et qui s'est encore concrétisée en 2017 par la mise en lumière du musée des beaux-arts sur place. Nous souhaitons donc renforcer sur les trois prochaines années nos liens sur trois axes :

- le développement économique,
- la coopération culture,
- et la mise en valeur du patrimoine par la lumière.

Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, je voudrais vous parler, non pas de la coopération décentralisée entre la Ville de Lyon et la Ville de Hô Chi Minh, que je continue de préférer nommer Saïgon, et même si vous connaissez mon attachement particulier à l'Asie, mais de la publicité sur trottoir à l'occasion de ce premier dossier de la commission Economie et après le refus de la Conférence des Présidents d'accepter le voeu que nous voulions proposer à ce sujet.

Le 22 décembre dernier, le gouvernement a décidé, par décret, d'autoriser l'expérimentation de la publicité sur trottoir dans les trois agglomérations de Lyon, Bordeaux et Nantes. Cette décision unilatérale a été signée par 4 ministres : le ministre de l'environnement, le ministre de l'économie, la garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur, apparemment sans concertation avec les représentants des territoires concernés. Bordeaux et Nantes ont immédiatement et logiquement très vite rejeté et obtenu du gouvernement le retrait de cette expérimentation sur leurs territoires. Les élus UDI souhaitent également que les autorités lyonnaises demandent officiellement le retrait de la Ville de Lyon de cette expérimentation.

Ce choix national va à contre-courant de la volonté de notre ville de réduire l'espace public dévolu à la publicité depuis maintenant plus de 15 ans. Il est donc en contradiction avec notre Règlement Local de Publicité. Une concertation de 45 jours a d'ailleurs débuté lundi dernier sur le futur Règlement Local de Publicité métropolitain qui rentrera en vigueur courant 2019. C'est dans cet unique cadre que les modalités de ce nouveau type de publicité sur voirie devront être débattues.

Dans l'attente de votre engagement, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Métropole, les élus UDI et apparentés souhaitent, qu'à titre conservatoire, la publicité sur les trottoirs soit interdite par arrêté sur le territoire de la Ville de Lyon.

Je vous remercie de votre réponse et de votre écoute.

M. LE MAIRE : La réponse va être très simple. Nous avons décidé d'intégrer cette question dans la re-discussion de l'ensemble du dossier sur la publicité, il y avait l'idée qu'il y a un travail expérimental. Nous le suspendons pour le moment au gré des réflexions qui sont en cours.

M. BROLIQUIER Denis : Merci.

M. LE MAIRE : Voilà une bonne chose de faite.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)

2018/3578 - Villages d'entreprises – Résiliation des conventions de concessions - Approbation des protocoles de liquidation et des actes de cessions de droits réels immobiliers entre la Ville, la SERL et la SERL@immo² - EI 02235 – EI 08269 – n° inventaire 0269T002 – EI 09300 – n° inventaire 09300T001 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, Rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport qui vous est présenté et qui a reçu un avis favorable de la Commission s'inscrit dans notre politique de soutien à l'économie de proximité et à la promotion de l'activité artisanale.

Vous saviez que depuis 1996, avec la Métropole de Lyon – Le Grand Lyon à l'époque, nous avons engagé un programme de développement de 5 villages d'entreprises implantés dans les 2^e arrondissement à Perrache, 8^e avec Mermoz et Michelet, 9^e à Balmont et bien sûr le Village des créateurs.

Ces Villages avaient pour objectif d'accueillir en centre-ville des petites entreprises, des petites activités artisanales, une soixantaine au total, qui sont actives dans des domaines très divers : serrurerie, plomberie, diagnostic bâtiments, électricité, photographie, traiteurs, mécanique. Et cela faisait l'objet d'un consensus afin de privilégier l'équilibre et la mixité économique et sociale de ces quartiers de la ville permettant bien sûr de maintenir en ville un tissu urbain des activités artisanales ou de service, et permettre à ces entreprises de franchir des étapes de développement.

La lisibilité des portages fonciers et financiers étant complexe, il avait été proposé et il vous est proposé aujourd'hui de résilier les conventions de concession de céder les droits réels de la Ville et de protocoler afin de permettre en l'occurrence à la SERL immobilière de porter l'ensemble de ces villages, de procéder à l'acquisition et de maintenir dans le cadre du cahier des charges joint, la vocation de ces villages à dénomination « villages et artisanaux » jusqu'au 31 décembre 2033 et de veiller ainsi à la dynamisation du maintien de l'activité artisanale.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, vous nous demandez d'approuver la vente des 5 villages d'entreprises de la Ville de Lyon à la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour un montant cumulé, après résiliation des conventions de concessions, approbation des protocoles de liquidation et cessions des droits réels immobiliers, de 3 800 000 euros.

Si ces opérations immobilières ne posent pas de problème, il ne faudrait pas qu'elles soient perçues par nos PME-PMI comme un désengagement de la Ville de Lyon, dans sa politique d'hébergement des activités artisanales. La pérennisation des affectations de ces 5 outils immobiliers est prioritaire. En ce sens le maintien de la vocation actuelle des sites jusqu'au plus tôt le 31 décembre 2031 et au plus tard le 31 mars 2035 est une garantie supplémentaire indispensable. Rappelons que la SERL a une obligation morale en ce sens.

L'objectif de ces villages d'entreprises est de pouvoir accueillir des entreprises de petite taille, aux activités diverses et variées, dans des locaux offrant certes, des surfaces de bureaux, mais surtout des ateliers et des zones de stockage. La disparition progressive de ces activités en centre-ville est un problème préoccupant qui ne doit pas être pris à la légère. Le maintien des services de proximité dans les milieux urbains denses est primordial. Ne rejetons pas à la périphérie de la ville, les activités artisanales dont nous avons tant besoin.

Garder nos artisans en cœur de ville est une exigence pour l'équilibre économique indispensable à une ville vivante et en bonne santé. Je vous remercie monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : On est bien d'accord. Vous m'en aviez déjà entretenu. Donc je pense que nous sommes tous d'accord

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire).

2018/3579 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros à la Mission Locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente avec la Mission Locale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

(Adopté.)

2018/3580 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 667 802 euros à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

(Adopté.)

2018/3581 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros à ALLIES, l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente avec ALLIES (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

Avis favorable monsieur le Maire sur ces trois rapports.

Je mets aux voix les conclusions de ces rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE

2018/3598 - Approbation d'une convention d'une durée d'un an entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, Rapporteur : Ce premier rapport vise à approuver une convention d'une durée d'un an entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier.

Vous le savez, le Musée Urbain Tony Garnier bénéficie d'une convention d'objectifs depuis avril 2002. Cette convention d'objectifs était renouvelée par tacite reconduction jusqu'à présent. Nous avons souhaité, dans le cadre d'une mise en conformité juridique, mettre un terme à cette convention afin de pouvoir la redéfinir et en actualiser les termes assez régulièrement.

C'est pour cela que cette convention de 2002 a été abrogée et que nous proposons aujourd'hui une convention d'une durée d'un an, le temps de poursuivre le travail que nous avons démarré depuis plusieurs semaines avec l'équipe du Musée Urbain Tony Garnier pour définir de nouveaux objectifs et les moyens qui correspondent. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. J'ai un temps de parole pour monsieur Guillard pour 4 minutes forcément en lien avec le sujet

M. GUILLAND Stéphane : Forcément monsieur le Maire, vous savez qu'il m'est toujours très agréable d'évoquer devant vous les dossiers relatifs au 8e arrondissement et ce d'autant plus quand il s'agit ni de parler de logement social, ni de tranquillité publique, ni de manque d'équipement public, j'en passe et des meilleurs.

La culture est une valeur centrale de notre arrondissement, vous vous souvenez tous de mon combat contre le déménagement de la Maison de la Danse, vous connaissez tous mon souhait de voir l'Institut Lumière se développer encore et vous ne pouvez ignorer mon profond attachement au Musée Urbain Tony Garnier.

C'est d'ailleurs de ce Musée, atypique dont nous parlons aujourd'hui. Et une fois n'est pas coutume, je vais aussi en parler monsieur le Maire.

Dans le quartier historique des Etats-Unis, avec ses fresques, son appartement témoin des années 30 et ses expositions temporaires de grande qualité -si le professionnel du bâtiment que je suis s'est régalé de la précédente exposition « Sacré Béton » l'année dernière, l'actuelle vaut également le détour : « La vie Mode d'emploi » retrace la manière dont depuis un siècle les citadins se sont appropriés les logements populaires (à voir jusqu'au 16 décembre au Musée Urbain Tony Garnier).

Si je profite de cette intervention pour faire un peu de pub au Musée Urbain Tony Garnier, c'est qu'il en a bien besoin monsieur le Maire. Au regard des majors du secteur, le soutien de la Ville de Lyon est bien modeste et le quotidien des bénévoles et permanents du Musée est fait de journées à rallonge, de petits arrangements, de bouts de chandelles et de bouts de ficelles.

Vous aviez, monsieur le Maire, alors que vous n'étiez encore qu'Adjoint à la culture envisagé – je n'ose dire promis – d'augmenter le concours de la ville au Musée afin de lui donner de l'air et de lui permettre de faire rayonner cette culture urbaine du XXe siècle toujours plus loin.

Vous êtes aujourd'hui Maire et j'espère que votre successeur a trouvé dans les fiches que vous lui avez transmises la trace de ces engagements, si ce n'est pas le cas, il ne vous appartient aujourd'hui que de les réitérer, je n'imagine pas qu'il puisse ne pas suivre vos instructions en la matière et ne pas faire confiance à votre expertise culturelle.

Le délai d'un an de cette convention nous permet d'espérer une négociation comme vous l'avez dit monsieur l'Adjoint pour l'année prochaine ; nous serons vigilants.

Les bénévoles et permanents du Musée comme l'ensemble des habitants du huitième vous en seraient reconnaissants.

Soyez en remercié par avance.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Effectivement, en amont de tout cela, on avait envisagé de soutenir le musée urbain et vous savez bien qu'il a traversé aussi en amont un moment plus que très difficile. Qu'on a su, et j'étais adjoint à ce moment-là, trouver des solutions, mais entre le moment où on a envisagé d'augmenter la dotation et le moment où nous sommes, il s'est passé quelque chose qui s'appelle les plans marges de manœuvres donc effectivement nous n'avons pas pu, je n'ai pas pu, je ne sais pas ce que fera notre adjoint à la culture mais il a les mains libres. Vous savez bien que dans ces cas-là, quand c'est non c'est l'adjoint quand c'est oui c'est le maire. Cela Gérard Collomb me l'a appris il y a longtemps. On verra comment cela se passe.

Après je suis complètement d'accord sur la place et le rôle de ce musée mais il faut que tout le monde apprenne aussi un peu à faire les projets qui correspondent au budget dont on dispose. On ne peut pas tout le temps imaginer, et pas que dans le champ de la culture, des projets qui seraient obligatoirement en augmentation des budgets. Je crois que c'est une discipline qu'on doit avoir qui nécessite de repenser la part et les modes de fonctionnement de notre politique culturelle mais nous nous y attelons avec monsieur Graber et croyez-moi il y a du travail et donc, Loïc tu verras le Musée Urbain Tony Garnier et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adopté.)

2018/3612 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Bellevue SAS pour l'organisation des concerts du 2 décembre 2017 et du 18 mars 2018 dans la salle du Radiant-Bellevue (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc : Avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Madame Roux de Bézieux pour 5 minutes.

Mme ROUX de BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

On a parfois l'impression dans cette enceinte de faire du sur place, ou de reculer. C'est la raison pour laquelle je ne vais pas m'adresser à vous, monsieur le Maire, mais à l'Adjoint à la culture que vous étiez encore il y a quelques mois.

Je vous propose de quitter temporairement Caluire et le Radiant pour nous transporter à la Halle Tony Garnier.

Voici maintenant plus de 13 ans que des élus de votre opposition vous interpellent régulièrement sur l'avenir de la Halle Tony Garnier, que ce soit en conseil d'administration ou ici.

Le 24 novembre 2014, il y a plus de 3 ans, je vous alertais déjà. Mon propos était clair. Permettez-moi de le reprendre : « Cela fait maintenant des années qu'une réflexion sur le changement de statut de la Halle est régulièrement évoquée, sans qu'aucune décision ne soit prise. Pour notre part, nous sommes prêts à nous associer activement à cette réflexion ». Et depuis rien, calme plat. Du sur-place. Ou plutôt si, nous avons perdu 3 ans.

A la fin de cette année 2018, Thierry Téodori prendra sa retraite. La Ville perdra un grand du métier. Il a heureusement promis de ne pas trop s'éloigner.

Sous son impulsion, la Halle est devenue une étape majeure des tournées en France.

Cette année, la Halle versera à la Ville grâce à ses performances sur l'exercice 2017, un loyer de 530 000 euros, le maximum autorisé. Sachant qu'elle prend en charge sur ses fonds propres la majeure partie des travaux du propriétaire.

Je pense que l'ensemble des conseillers se joindra à moi pour remercier Thierry et l'équipe de la Halle pour la qualité de leur travail. Décembre c'est dans 11 mois.

Onze mois pour trouver un successeur à Thierry Téodori, c'est encore dans le domaine du possible. Mais avec quelle stratégie ? Avec quel statut pour la Halle ? Délégation de service public, privatisation, poursuite de l'EPIIC sous sa forme actuelle ? Ces questions reviennent depuis des années. Et nous faisons du sur-place. Et j'ajouterai quel positionnement face à l'Aréna qui ouvrira ses portes à Villeurbanne en 2021 ?

Il y a désormais urgence, 11 mois.

Mes chers collègues, le monde de la musique bouge à la vitesse du son. La France, comme d'autres pays du monde, est le terrain du combat de deux titans américains Live Nation et AEG, qui vient d'ouvrir son bureau parisien en décembre.

Ces multinationales regroupent une palette d'activités dites 360° : production d'artistes, organisation de festivals, exploitation de salles de spectacles, merchandising, billetterie en ligne, médias traditionnels et digitaux, gestion de la data...

Face à eux, les trois leaders français et européens – Fimalac, Vivendi et Lagardère – sont encore bien modestes. Live Nation, par exemple, c'est 25 500 concerts par an (soit un concert toutes les 20 minutes dans le monde), 71 millions de spectateurs, 3 300 artistes sous contrat, soit ni plus ni moins que l'addition d'Universal Music et Sony Music, les plus grosses maisons de disques du monde.

Par ailleurs, la multiplication des Arénas pouvant accueillir des shows à grand spectacle et la concentration du marché dope la concurrence entre les villes.

Le live est un secteur à fort potentiel de développement face à la baisse de ventes d'album faiblement compensée en termes de recettes par le streaming.

Selon un rapport du Ministère de la Culture portant sur 96 salles de grande capacité en France entre 2010 et 2016, le nombre de représentation a progressé de 25 %, mais le poids des six premiers groupes intervenant sur ce marché (Fimalac, Live Nation, Lagardère, Sony, Stage et Warner a grimpé de 23 à 36 %. Ces six groupes s'adjudgeant 46 % des recettes de billetteries contre 34 % en 2010.

En fait, monsieur le Maire, mes chers collègues ce fantastique outil qu'est la Halle Tony Garnier est un point dans un maillage économique désormais mondialisé.

Je sais que Thierry Téodori est prêt à nous accompagner dans cette réflexion qu'il est désormais urgent de lancer. Sachez que notre groupe souhaite y prendre toute sa part.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, monsieur le Maire, de constituer un groupe de travail dans lequel siègeront l'ensemble des groupes de cet hémicycle et des professionnels. Il devra nous fournir un rapport et une recommandation sous trois mois afin que, d'ici le printemps, nous ayons fixé notre stratégie sur l'avenir juridique de la Halle Tony Garnier.

Ainsi, nous pourrions lancer le recrutement du successeur de Thierry Téodori dont la première mission sera de mettre en œuvre cette stratégie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous ai écouté avec attention et je cherchais quelle réponse j'allais vous apporter. Si vous vous intéressez à la Halle vous imaginez qu'à la fois comme Adjoint, comme premier Adjoint puis etc etc. C'est un sujet. Moi je veux bien que depuis 13 ans vous ayez alerté mais le fonctionnement de la Halle a été parfait pendant ces 13 années.

Elle a rempli parfaitement son rôle dans un fonctionnement en régie. Il est clair qu'aujourd'hui, je vous remercie pour toutes ces informations, au cas où je ne les aurais pas concernant l'évolution et la transformation du monde de la musique et des grands tourneurs parce que vous n'êtes pas sans savoir que cette question est forcément d'actualité dans Lyon pas seulement pour l'Aréna mais de manière bien plus importante. On ne va pas discuter, on est bien d'accord.

Nous mettons en place une vraie réflexion qui sera d'abord celle de la Ville, pardon, parce que c'est ma responsabilité de maire de proposer les axes mais bien entendu, nous ne manquerons pas de faire appel à toutes les bonnes volontés pour voir quelle sera l'évolution ad hoc de cette grande salle mais aussi comment notre ville se situera dans l'offre effectivement mondialisée aujourd'hui et qui ramènera peut-être dans notre ville quelques groupes qui ont pris l'habitude de ne plus y venir. Donc ça dépasse largement la fonction et le fonctionnement de la Halle Tony Garnier, bien au-delà de toute notre politique événementielle.

Merci de cette intervention. Nous allons faire en sorte que même si vous avez attendu 13 ans, et bien voilà, plus vous avez attendu, plus cela devient réalité et nous y sommes. Donc bientôt, on vous donnera des informations mais je vois que le Radiant-Bellevue n'était pas le sujet, parce que le Radiant-Bellevue il est quand même aussi dans la métropole, de même que l'auditorium qui mène un travail remarquable. Vous savez qu'on cherche aussi un nouveau directeur musical pour l'auditorium au cas où cela vous aurait échappé.

Je mets les conclusions de mon rapport aux voix. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Des dossiers sans demandes d'intervention, monsieur Graber ?

M. GRABER Loïc, Rapporteur : Oui, Monsieur le Maire, avis favorable de la commission sur ces 28 dossiers. Vous me permettez de faire simplement un petit zoom sur le rapport 3601 au sujet de l'attribution d'une subvention à la compagnie M.A pour le théâtre Guignol de Lyon puisque, dorénavant, la compagnie M.A prend en charge et pour 3 ans, le théâtre après la période transitoire qu'ils ont connu sur l'année 2017 et ce rapport est l'occasion pour moi de rappeler le lancement du réseau marionnettes, qui s'appuie à la fois sur le théâtre Guignol de Lyon mais aussi sur le Musée des Arts de la Marionnette à Gadagne et le Théâtre Nouvelle Génération sur le site des Ateliers, trois piliers pour consacrer notre politique auprès du théâtre d'objets et du théâtre de marionnettes.

(Adopté.)

2018/3592 - Approbation d'une convention de recherche entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, l'université Paris Sorbonne et le laboratoire d'excellence Observatoire de la vie littéraire (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3593 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Air France (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3594 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques, pour une durée de 3 ans (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3595 - Approbation d'un protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, pour l'année 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3596 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et le Groupe Inelys dans le cadre de la programmation 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3597 - Approbation de nouvelles dispositions tarifaires des locations des espaces privatisables et de l'accueil des publics adultes en groupes au Musée d'art contemporain (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3599 - Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3600 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations -Spirito-Chœurs et Solistes de Lyon/ Chœur Britten et la Compagnie Michel Hallet Eghayan, pour un montant global de 125 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions cadre et d'une convention d'application (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3601 - Attribution d'une subvention de 120 000 euros et approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la Compagnie M.A. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3602 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés «Scènes découvertes» et scènes de proximité, dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 495 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles – Approbation de conventions cadre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3603 - Fixation d'une redevance pour les cas de vente d'ouvrages par des tiers au sein du service des archives à l'occasion d'événements (expositions, conférences...) (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3604 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et Sceneweb, dans le cadre de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3605 - Approbation d'une convention de transaction pour le règlement d'un litige concernant l'utilisation d'une photographie de M. Roletschek dans le webzine l'Influx de la bibliothèque municipale. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3606 - Demande et autorisation de percevoir une subvention du comité du centenaire pour la labellisation du projet d'exposition de la Bibliothèque municipale de Lyon «1918 : gagner la Paix» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3607 - Approbation de conventions entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et les Institutions participant à l'événement «Créations musicales et dansées» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3608 - Approbation d'un tarif spécifique au Musée des beaux-arts à l'occasion d'une lecture chorégraphique par Carolyn Carlson dans le Réfectoire du musée le 13 mars 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3609 - Approbation du règlement du concours photo sur Instagram #metamorphoselyon dans le cadre de l'expo Lyon sur le divan, les métamorphoses de Lyon des Musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3610 - Approbation de la convention de mise à disposition gracieuse d'espaces entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'association Musicalta, dans le cadre du festival 2018 «Lyon Printemps Musical» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3611 - Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel ou en lien avec celui-ci – Année 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3616 - Approbation d'un contrat de fouille entre la Ville de Lyon et la Fondation ASG-EMA concernant la fouille des caves et du rez-de-chaussée de l'immeuble du 96 rue St-Georges à Lyon 5e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3617 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama, les 24 et 25 mars 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3618 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'association «Verveine Production» pour l'organisation d'un concert le 28 janvier 2018 dans le hall du musée (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3619 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon et la société EG ACTIVE-Jazz Radio, la société JC Decaux, l'association RCF Lyon, France Télévisions et ARTE et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Téléràma dans le cadre de la saison 2017-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3620 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et le cinéma Comoedia dans le cadre de l'exposition Los Modernos (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3621 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon / Service archéologique et Mmes J. Colombe et C. Jaillard pour la poursuite de la fouille archéologique de la chapelle Notre-Dame Ile Barbe à Lyon 9e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3622 - Approbation d'une convention de partenariat pour le versement de subventions de fonctionnement entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon et la commune de Décines-Charpieu pour un montant total de 15 000 euros dans le cadre du projet DEMOS pour la période 2017-2020 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3624 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique dans le cadre du projet DEMOS (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3625 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Société Philharmonique de Lyon dans le cadre de la saison 2017-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3613 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association «Quais du Polar», pour l'organisation de la 14e édition du festival «Quais du Polar», du 6 au 8 avril 2018 - Approbation d'une convention d'application (Direction des Événements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté).

2018/3614 - Fête des Lumières 2017 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat (Direction des Événements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté).

2018/3615 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association des Anciens Elèves des Lycées de Lyon (AEL), sise 13, quai Jean Moulin à Lyon 2e – Anniversaire des 150 ans de l'association (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté).

2018/3623 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros au Conseil régional du culte musulman de Rhône-Alpes» (CRCM), domicilié 23, rue du Dauphiné à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention afférente (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté).

COMMISSION FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

2018/3641 - Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lyon - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2016 (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté).

2018/3642 - Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lyon - Avis sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières au profit des manifestations artistiques prévues à l'article L. 2333-55-3 du CGCT - Exercice 2016-2017 (Direction Générale des Services - Direction Contrôle de Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté).

2018/3643 - Casino de Lyon - Choix du mode de gestion - Approbation du principe de délégation de service public relatif à l'exploitation du casino de Lyon (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, Rapporteur : Oui, Monsieur le Maire, trois dossiers : l'un qui concerne le rapport annuel du délégataire actuel pour l'exercice 2016 ; l'autre qui concerne la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lyon avec une demande d'avis sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières au profit de manifestations artistiques ; et le troisième qui concerne le choix du mode de gestion et l'approbation du principe de délégation de service public relatif à l'exploitation du casino de Lyon.

Ces trois rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon sur le dossier 3642.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, on dit que la Politique c'est l'art de la répétition, alors je vais me répéter à nouveau pour vous exprimer notre étonnement sur votre façon de gérer les ressources importantes issues de la DSP du Grand casino de Lyon, à l'heure où la Ville s'apprête à renouveler cette DSP.

Nous avons en effet découvert l'année dernière l'existence d'une « cagnotte », puisqu'il faut bien l'appeler ainsi, qui s'est accumulée au fil des années. Début 2018, elle représente encore 394 000 euros non utilisés au fil des années sur les 650 000 annuels que le casino verse à des manifestations culturelles et artistiques de qualité. Et cette somme, vous devez la dépenser avant mi-2019 qui est la fin de la DSP actuelle. Alors, vous avez essayé, en 2017, de combler, de dépenser, si je puis dire, cet argent en distribuant 840 000 euros, soit 190 000 euros de plus que ce qui devait être versé en théorie pour l'année, pour essayer de solder cette manne qui a été soudainement mise en lumière l'année dernière.

Je trouve cela curieux que vous, les partisans fervents du modèle lyonnais qui nous vantez en permanence l'attractivité de votre ville, vous n'ayez pas réussi à trouver plus de manifestations culturelles et artistiques de qualité ! Mais bon, passons sur ce sujet. Je sais que ce sont de bons problèmes : comment distribuer cet argent inespéré ou peut-être « oublié » ? Mais je m'interroge quand même sur la pertinence de votre « excellente » gestion vantée à long terme de budgets, monsieur Brumm !

Alors que vous nous parlez de plan « marges de manœuvres » et d'économies, que vous cherchez par tous moyens à augmenter vos recettes (cf. la réforme du stationnement dont nous avons longuement parlé), comment avez-vous pu laisser s'accumuler ces sommes inutilisées au fil des années ? Pourquoi ne pas rationaliser les choses et ne financer par exemple, le Quai du Polar que par le biais du casino et libérer ainsi des ressources qui pourraient être utilisées soit pour faire des économies, soit utilisées sur d'autres sujets ? Monsieur Képénékian, vous avez évoqué il y a quelques dossiers la politique culturelle de la Ville et d'autres sujets qui méritent également des financements.

Autre question : allez-vous réussir à dépenser ces 394 000 euros, en plus des 650 000 qui vont être disponibles pour 2018 et des 325 000 qui seront disponibles pour la moitié de l'année 2019, puisque la DSP se termine en août ? Ça fait en tout cas près de 1,4 M€ au total à dépenser en un an et demi (c'est moi qui vous demande de dépenser de l'argent, c'est quand même étonnant !). Ces 1,4 M€, c'est bien plus que ce que vous avez réussi à faire toutes ces années. Donc si vous ne les dépensez pas, qu'est-ce qui se passera, qu'advient-il de ces sommes ?

Enfin, nous avons bien noté que conscient de cette incapacité à atteindre ce montant de versement de 650 000 euros, vous avez baissé le plafond des versements qui seront prélevés sur le Grand casino pour la prochaine délégation de service public puisque vous l'avez abaissé à 550 000 euros. C'est un petit peu dommage mais c'est le constat effectivement que ce n'était pas possible de faire autrement.

Parallèlement, vous avez augmenté l'autre enveloppe qui est celle des financements versés aux associations, qui passera de 200 000 à 300 000 euros. Sur cette enveloppe, une dernière question. Une partie de ces sommes est traditionnellement versée aux associations des 6e et 9e arrondissements. Cette pratique va-t-elle perdurer dans les mêmes proportions ?

Je vous remercie de répondre à ces petites questions.

M. TÊTE Etienne : Chers Collègues, trois observations sur ce dossier de délégation de service public et, notamment, sur la relance de la délégation de service public.

Le rapport que vous nous présentez était un petit peu, quand même, l'historique de ce casino qui a été effectivement, en 2009, installé à la Cité internationale. L'histoire de ce casino dont la Ville n'est pas propriétaire des murs provient en fait de la construction d'un hôtel qui s'appelait, je crois, le Hilton à l'époque et qui avait dit, pour pouvoir réaliser cette hôtel, qu'il n'avait pas de garantie de recettes et pour lui donner une garantie de recettes, il y avait donc un contrat qui permettait pendant 22 ans de lui mettre à l'intérieur un casino et qui allait lui permettre de toucher un loyer significatif pour sécuriser son projet d'hôtel.

Nous étions dans un contexte où la Cité internationale patinaït, pour reprendre une expression traditionnelle, parce qu'elle a été vue dans une mauvaise localisation et que, globalement, une cité internationale qui devait être réalisée en 5 ans, a mis à peu près 15 ans pour sortir et pour se terminer.

C'était ce contexte-là. Aujourd'hui, nous sommes dans ce paradoxe, c'est que nous n'avons pas de murs d'un casino et ça, en principe, les communes quand elles ont une délégation de service public elles ont des locaux. On veut continuer alors que les contrats du passé ont été tous respectés et qu'on pourrait se dire « on arrête tout ». Et bien non, on veut continuer sans savoir où on va le localiser. Ça a deux inconvénients.

Le premier inconvénient, c'est qu'on peut avoir un casino n'importe où et peut-être à un endroit qui aura beaucoup d'effets pervers sur la population. Et ça, on ne sait pas.

La deuxième chose, si c'est pour permettre au propriétaire sur lequel il a déjà eu une garantie de recettes assez significative pendant 22 ans de faire un jackpot, c'est lui qui va en fait choisir notre délégataire puisque c'est lui qui va re-proposer ces mêmes locaux. Donc en fait, on a une liberté ficelée.

Moi je trouve que ce n'est pas bon et je pense qu'on ferait mieux de dire « ben voilà, chacun a fait ses engagements, l'hôtel a été construit, on arrête tout ».

Je vais faire deux observations complémentaires par rapport à ce dossier.

Premièrement, on a toujours été très réticents sur les casinos, les jeux d'argent etc. parce que c'est une addiction. Nous avons sous les yeux -et il en sort régulièrement des rapports- là encore un rapport tout à fait officiel de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies sur le niveau d'addiction et de pathologie qu'il y a derrière le jeu qu'on génère. Alors, je ne vais pas vous donner les chiffres mais je vous renvoie à

cette étude de 2010. Mais je pense et j'espère, maintenant que nous avons un médecin comme maire, que nous aurions pu espérer, comme M. Mérieux s'y était opposé et qui lui aussi appartenait à ce grand monde de la médecine et s'était opposé à l'implantation du casino, qu'il aurait pu y avoir un changement pour éviter d'être un contributeur de pathologie comme nous en sommes tous pour ceux qui ne sont plus médecins mais qui l'ont quand même un peu été à une certaine époque, que nous puissions enfin nous libérer de cette addiction et que ça ne vaut pas l'argent qu'on y touche dans les jeux d'argent etc.

Ma deuxième et dernière réflexion, monsieur le Maire, chers collègues, c'est qu'en fait il y a mieux pour gagner de l'argent que le Casino : il suffit d'avoir des amis et d'être riche ! C'est beaucoup plus simple ! Et là je vous renvoie aussi à une étude officielle qui vient de sortir le 15 janvier 2018, par l'OFCE, sous couvert de Sciences politiques, de Sciences Po Paris, sur les effets économiques du budget de M. Macron. Et là aussi, je ne vous en dirai, permettez-moi, que deux phrases : « Prise ainsi, la perte de 0,6 % du niveau de vie, pour les 5 % les plus modestes, se traduira par une diminution pour ces ménages, de 60 € par an et par ménage. » Puis, quand on regarde plus haut, « Enfin la troisième catégorie de ménage est constituée des 5 % des ménages les plus aisés, qui devraient profiter pleinement des réformes sur la fiscalité du capital mobilier, verront leur niveau de vie s'accroître de 1,6 % en moyenne, par unité de consommation, soit 1730 € par ménage. »

On dit encore, plus globalement « Plus on est pauvre, plus on s'appauvrit ! », mais plus on est riche, plus on s'enrichit ! Voilà le sens du rapport.

Moi, je dis que lorsqu'on fait une politique fiscale de cette nature, alors on fait mieux que le Casino, parce que là, les garanties d'argent, effectivement, sont sécurisées par l'Etat et la fiscalité, mais je trouve qu'on se trompe de politique, en aidant toujours les plus riches, en défaveur des plus pauvres.

M. LE MAIRE : Monsieur Graber, peut-être quelques éléments de réponse sur les budgets pour Mme Balas ?

M. GRABER Loïc, Adjoint: Oui, monsieur le Maire, effectivement. Madame Balas, je suis un petit peu surpris que vous fassiez de tels raccourcis sur le fonctionnement des recettes pour la Ville de Lyon.

Je vous rappelle qu'il y a trois recettes pour la Ville de Lyon dans le cadre de cette délégation. La première, qui ne relève pas de la Culture, mais je la mentionne : c'est le prélèvement sur les produits intérieurs bruts. Cela rapporte quand même à la Ville de Lyon, 4,5 M€ par an.

Les seconde et troisième recettes, ce sont effectivement des participations à l'activité culturelle lyonnaise : d'une part, une contribution au déficit de manifestations. C'est ce que vous avez dit. C'est ce qui s'appelle l'article 34. Je vous rappellerai juste, qu'effectivement la délégation actuelle mentionne un montant de 650.000 €. Mais en termes de gestion, c'est un dispositif complexe pour la Ville de Lyon, puisque le choix des manifestations est fait par le délégataire et non par la Ville. La Ville donne un avis, mais c'est le délégataire qui donne son accord sur les manifestations. De plus la participation du Casino porte sur le déficit de ces manifestations : donc toutes les manifestations culturelles ne sont pas éligibles.

Et la deuxième chose - et c'est cela qui est important -, c'est que l'article 34 donne droit au Casino à un remboursement sous la forme de crédit d'impôt. C'est-à-dire que la Ville rembourse ensuite le Casino. Et donc, effectivement, il serait beaucoup plus intéressant d'avoir une subvention plus importante, plus élevée - puisque cette subvention est versée à la Ville de Lyon - et que nous l'utilisions pour un certain nombre d'événements et de manifestations, de manière beaucoup plus souple.

Nous n'avons pas attendu ces dernières années pour nous rendre compte qu'il y avait un solde ! Et ce solde, vous l'avez constaté sur les chiffres, est résorbé d'année en année, pour arriver effectivement à zéro en fin de période de délégation. Ne vous inquiétez pas, il y a beaucoup d'événements sur 2018 auxquels nous travaillons : que ce soit des événements accompagnés financièrement par la Ville de Lyon, mais que ce soit aussi des événements accompagnés ou mis en ordre par le Casino. Jusqu'à mi 2019, nous ramènerons ce montant à zéro, puisque c'est une obligation.

Je termine en disant juste : nous avons bien entendu et c'est pour cela que ce rapport précise dans les évolutions de la délégation, qu'il fallait que nous fassions progresser ce dispositif. Nous proposons donc que la participation à l'activité culturelle lyonnaise pour le futur délégataire, soit ramenée à une part plus importante sur ce montant de subvention, et moins importante sur le volet contribution au déficit des manifestations artistiques de qualité.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Graber. Oui, je crois que c'est important.

Puisque j'étais en charge, avec l'Adjoint aux Finances, du contrôle, je voudrais juste dire que pour ce cumul, il a une explication : c'est que le Casino tenait beaucoup à faire une manifestation qui lui serait propre, dont il aurait la maîtrise.

J'ai travaillé pendant quatre ans à essayer de redynamiser la Cité internationale et nous avons dû recréer l'Association des acteurs de la Cité internationale, pour travailler à ce projet culturel, ambitieux, qui viserait à redonner, grâce à un fonds monétaire non négligeable, à redonner de l'ampleur.

Donc voilà, on a beaucoup travaillé, on a mis en réserve 100.000 € depuis quatre ans et aujourd'hui nous allons faire une manifestation, mais qui n'engage pas de telles sommes. Nous allons donc épurer ce résidu -si je peux m'exprimer ainsi-, pour que les comptes soient bouclés en 2019. Ce n'est donc pas une surprise ! Ce n'est pas une erreur de gestion ! J'explique et je pourrais encore mieux vous l'expliquer pour ne pas allonger les débats ce soir.

Concernant les 6e et 9e arrondissements : vous savez bien que cela représente 10.000 € sur les 200.000 €. Le 6e, cela avait une histoire ! Le 9e, cela en avait une ! Je rappelle que les 180.000 € vont sur tous les autres arrondissements. Donc on verra comment cela se fera dans la prochaine redistribution, mais Loïc Graber vient très justement d'expliquer pourquoi on avait balancé, diminué la partie article 34, pour re-ventiler sur la partie concernant plus directement la Ville. Il y a juste une petite perte de TVA en route, qui est reversée au Casino. C'est au contraire donc bien pour la meilleure gestion possible de nos deniers, que nous travaillons dans ce sens.

Je ne vais pas répondre sur l'addiction à Etienne Tête... Je crois que vous êtes pour la légalisation du cannabis, non ? Peut-être pas ? Mais ce n'est pas grave !

M. TÊTE Etienne : De façon vraiment curieuse...

M. LE MAIRE : Moi-même j'envisage de devenir addict aux jeux, donc il vaut mieux que je l'ai, on ne sait jamais...

M. TÊTE Etienne : L'addiction est plus sensible avec l'alcool...

M. LE MAIRE : Etienne, c'était une taquinerie ! En docteur que je suis et que tu es, il fallait bien que je te taquine un peu ! Dont acte !

Je voulais te répondre sur l'histoire de l'investissement, c'est pour cette raison aussi que nous mettons une DSP à neuf ans, de manière à ce que, s'il y avait un appel dans les candidats, quelqu'un qui ne pourrait bénéficier, ou qui ne souhaiterait pas se mettre au Hilton, qu'il ait un temps suffisamment long, pour amortir un éventuel investissement, qui sera dans tous les temps. S'il devait être discuté, nous aurions largement le temps d'en reparler.

En tout cas, je ne vois pas que du mal dans ce Casino, y compris dans l'évolution des casinos. Vous savez bien qu'aujourd'hui, le rêve d'un certain nombre de casinos, c'est de faire des Casinos, sur le modèle d'Aix-en-Provence. Ce sont des lieux qui ne sont pas seulement dédiés aux jeux, mais qui sont aussi des lieux d'animation et éventuellement culturels. Donc je crois que là aussi, les mutations sont en cours : on verra bien comment cet appel à candidatures se déroulera, mais en tout cas nous serons vigilants et Richard Brumm en premier lieu.

Si vous en êtes d'accord, je mets aux voix les conclusions de ce dossier 2018/3641 pour la délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Je mets aux voix les conclusions du rapport 2018/3642 sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Enfin je mets aux voix les conclusions du rapport 2018/3643 sur le choix du mode de gestion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention du groupe Europe Ecologie Les Verts).

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a trait à l'adoption du contrat de service relativement au Registre national des certificats d'économie d'énergie. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

Mme CHEVALLIER Françoise : Ce sont différentes lois concernant la politique énergétique qui ont introduit le mécanisme des certificats d'économie d'énergie depuis 2006. Et en particulier la dernière, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui l'a renforcé à partir de 2015.

Donc le principe est d'obtenir des certificats d'économies d'énergie, liés à des investissements additionnels, qui permettent un supplément d'économie par rapport à un investissement dit standard. Ces certificats d'économie d'énergie peuvent ensuite être revendus et ainsi participer aux financements des investissements dans ce domaine.

C'est bien le principe de notre Plan Climat, et en particulier du poste Plan d'investissements énergétique et durable, qui permet de compléter le financement des investissements : par exemple, par l'ajout de financements pour l'isolation de combles, dans un projet de rénovation de toiture.

Nous avons vu dans le rapport développement durable, les économies d'énergie réalisées par les rénovations de l'éclairage public et les investissements de réhabilitation énergétique de notre patrimoine. Ce sont des économies de fonctionnement, dont nous avons bien besoin.

Avec cette délibération, nous voyons l'apport financier des certificats d'économie d'énergie : 138.000 € dans l'ancien mandat et déjà 300.000 € depuis 2014, si l'on compte les estimations 2017.

Nous sommes dans une perspective d'augmentation du volume des certificats d'économie d'énergie, car une nouvelle phase s'ouvre à partir du 1er janvier 2018, qui va doubler l'ambition au niveau national.

Alors, n'hésitons pas à réinvestir le produit de ces certificats dans de nouveaux investissements énergétiques et ainsi augmenter les investissements du Plan Climat. Ce sera efficace pour atteindre nos objectifs du Plan Climat et ainsi prendre part dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les inondations en cours illustrent bien d'une certaine manière, une part des enjeux climatiques qui sont face à nous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)

2018/3644 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 535 541,61 euros relatif à une opération d'extension d'un EHPAD de 90 lits situé 14, rue Herman Sabran à Lyon 4e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier concerne la renégociation d'un prêt souscrit en 2002, lors de la première transformation en EHPAD de Marius Bertrand, afin de lisser la redevance du CCAS avec les autres prêts souscrits pour l'extension à 90 lits.

Je rappelle que l'EHPAD Marius Bertrand a fait l'objet d'une extension avec 48 lits supplémentaires ouverts en septembre 2014. L'investissement a été de 11.350.000 €, dont 4 M€ pour la Ville.

Comme vous le savez, la demande de places en EHPAD est très forte sur notre territoire et c'est la raison pour laquelle la Ville de Lyon a engagé un plan stratégique pour renforcer l'offre d'accueil de ces établissements et répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs familles.

En 2008, la Ville de Lyon disposait de 4 EHPAD pour un total de 256 lits. L'enjeu a donc été d'augmenter le nombre de ces lits d'ici 2020, soit 142 lits médicalisés supplémentaires à des tarifs accessibles.

Il a été décidé de procéder à l'extension des balcons de l'île Barbe qui était à 73 lits pour atteindre la taille critique de 90 lits, soit 17 lits, l'extension de l'EHPAD « Etoile du jour » dans le 5e et la relocalisation de l'EHPAD « Villette d'Or » dans le 3e sur le site de la Sarra en portant ces deux établissements également à 90 lits.

Avec ces lits supplémentaires, ainsi que ceux qui sont affectés à la Ville de Lyon sur l'EHPAD Constant dans le 3e arrondissement, nous avons donc augmenté notre capacité de lits en EHPAD.

Nous avons également fait un gros travail sur les résidences autonomie avec un programme ambitieux de plan de rénovation.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et je répondrai à d'autres questions s'il y en a.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je profite de ce dossier qui nous demande d'assurer le prêt de la SAHLMAS souscrit afin de réaliser des travaux sur l'EHPAD Marius Bertrand pour dire que cet établissement fraîchement agrandi et donc rénové montre malgré tout un vrai problème de plomberie et de fuites.

Quand il pleut sur Lyon, il pleut aussi dans l'EHPAD. Ce n'est pas le seul problème puisque certaines chambres n'ont pas d'eau chaude, ce qui n'est pas très pratique pour les agents et pas très confortable pour les résidents. Il est donc primordial et urgent d'intervenir sur ce lieu.

D'autre part, une présentation a été faite aux agents des EHPAD pour un nouveau mode de fonctionnement. Un agent devrait surveiller sur 5 résidences et intervenir si une plateforme privée le contactait. Nous sommes donc très inquiets et nous espérons que suite à l'incendie de l'EHPAD Marc Bloch l'exécutif ait pu voir la nécessité d'avoir une présence humaine sur chaque établissement 24 H/24 et 7 jours sur 7 afin de prendre soin des plus fragiles avec un maximum de sécurité.

En effet, si cette jeune vacataire n'avait pas été présente, ce fait divers aurait pu revêtir un caractère réellement dramatique.

Je profite d'ailleurs de ce dossier qui traite de la santé pour aborder plusieurs problématiques qui ne sont pas de notre responsabilité directe, mais qui toutefois en tant qu'élu-e-s de proximité doivent nous alerter.

Notre système de santé souffre. Les hôpitaux quel que soit leur domaine de compétence souffrent, c'est tout notre système de soins qui est malade. Malade de vouloir faire des économies, de vouloir rationaliser les dépenses vitales, malade de la rentabilité à laquelle il est soumis.

Le pragmatisme doit s'arrêter où l'humanité commence. A Lyon, je ne vais parler que de ces derniers mois. Il y a eu pêle-mêle le mouvement de l'hôpital de la Croix-Rousse qui lutte pour garder en proximité la greffe hépatique, l'hôpital Henri Gabriel de Saint Genis Laval dont les services vont être délocalisés sur le site de Desgenettes, sans compter la lutte de l'hôpital psychiatrique du Vinatier, des CMP qui ne savent pas comment assurer le suivi ou même la prise en charge des enfants et adolescents en souffrance dont les dossiers sont en attente.

Les urgences où les patients attendent 9 heures en moyenne au mépris de leur douleur et de la sécurité des soignants qui eux, ont à gérer la colère de ces mêmes usagers.

Alors, je sais que la Ville n'est pas en charge directe de la plupart de ces questions. Pourtant, ces établissements sont sur nos territoires et sur celui de la métropole. Alors, il est malgré tout de notre responsabilité de faire remonter aux instances compétentes, en premier lieu, à vous monsieur le Maire, qui préside le Conseil de surveillance des HCL le ressenti des élus de terrain que nous sommes et les attentes non seulement des travailleurs de la santé, mais aussi des usagers.

En ce qui concerne les EHPAD et les EHPA municipaux, nous savons tous que les moyens humains sont insuffisants. Peut-être devrions-nous accompagner les agents qui demandent plus de moyens matériels et humains au Gouvernement.

L'État ne nous donne pas les moyens de faire les choses comme je le pense, vous aimeriez vous aussi les faire, afin que nos agents dans ce métier qui est indispensable à notre société, puissent l'exercer avec le confort nécessaire.

Demain, à 10 H 30, un rendez-vous a été donné à l'appel de plusieurs syndicats devant l'Agence nationale de la santé pour manifester au Gouvernement le mécontentement lié à la charge de travail et au manque de moyens de nos établissements pour personnes âgées.

Alors, ensemble, essayons de faire entendre aux hautes sphères de l'État qu'il est possible de faire autrement lorsqu'on en fait le choix politique et financier d'aller vers plus d'humanité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous voulez répondre juste sur l'EHPAD, madame Rivoire !

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Oui monsieur le Maire. Madame Granjon, nous n'avons pas attendu que vous nous interpelliez aujourd'hui pour regarder les différentes problématiques qu'il y a sur cet EHPAD, et en tant que présidente de la SAHLMAS je peux vous dire que je m'attelle

à trouver des solutions sur les différents dysfonctionnements. Vous savez bien que quand on livre un bâtiment neuf, il peut y avoir effectivement des dysfonctionnements et on s'attache à les régler.

M. LE MAIRE : Très bien. Pour l'autre partie de votre propos très large, sur toutes les politiques de santé, hospitalières et je pourrai même à loisirs étendre le dossier en le documentant, je ne vais peut-être me manifester demain matin, mais je voudrais dire que j'ai d'autres moyens pour essayer de trouver des propositions aux questions qui se posent. Après ce n'est pas un sujet nouveau. Donc, on va essayer de faire en sorte que les français gardent un système de santé performant, à tous les sens du terme, et je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

(Adopté)

2018/3646 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 787 453 euros relatif à une opération de construction de 28 logements (19 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 75, rue de Gerland à Lyon 7e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit ici d'un dossier concernant une garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes pour un projet de construction de 28 logements dans le cadre d'une opération d'urbanisme menée sur le 7e arrondissement de Lyon sur le secteur de Gerland. Il s'agit du PUP GECINA, PUP pour lequel une convention a été signée avec la Métropole et la Ville de Lyon en 2013. Avis favorable de la Commission.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques remarques rapides sur la politique de la ville en matière de logement et en particulier de production de logement social.

Si je me suis souvent opposé à vos choix en matière de logement social, ce n'est jamais sur le niveau soutenu de la production, mais à chaque fois sur l'injuste répartition géographique qui naît de votre politique et c'est pourquoi, à ce titre, nous voterons contre cette garantie d'emprunt.

Aujourd'hui, les Lyonnais peuvent légitimement être inquiets du niveau de production des années futures. Au-delà des Lyonnais qui attendent l'attribution d'un logement social depuis de trop nombreuses années, l'ensemble du secteur du bâtiment est dans l'expectative.

La cause de ces inquiétudes réside vous le savez, dans le flou dans lequel le Gouvernement a plongé tout ce secteur. La baisse des APL annoncée à l'automne et la baisse concomitante des loyers HLM ont en effet, créé chez tous les acteurs du secteur un climat d'inquiétude fort légitime.

Et ce flou n'est manifestement pas prêt d'être levé, alors même que la loi doit entrer en vigueur au 1er février, c'est-à-dire jeudi, les décrets d'application ne sont toujours pas sortis.

Au-delà de ces problèmes de timing, de nombreux acteurs - de l'USH au député François Pupponi, avec lequel je n'ai pourtant aucune proximité particulière - dénoncent la mise en place d'une véritable usine à gaz.

Sans feuille de route précise, le secteur du logement social est en péril, il ne suffit pas de se dire favorable au logement social, faut-il encore le prouver.

Vous êtes nombreux sur ces bancs à soutenir le Gouvernement et je ne parle pas seulement du Ministre d'Etat ou des 4 députés lyonnais. Il est aujourd'hui plus qu'urgent que chacun prenne conscience de la voie dangereuse prise par le Gouvernement en matière de logement social et s'exprime clairement sur le sujet. Je n'ai pour l'instant, à l'exception de quelques administrateurs d'OPH, pas entendu beaucoup de voix s'élever et je le regrette.

Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Je vais répondre très rapidement monsieur le Maire, mes chers collègues déjà pour rassurer notre collègue Stéphane Guilland, qu'il verra au travers des délibérations suivantes, que nous allons accorder des garanties d'emprunt au titre de la Ville pour la production de 757 logements sociaux. Donc, cela devrait à minima le rassurer sur la capacité qu'ont les organismes à pouvoir mener ces opérations.

Je voudrais aussi lui rappeler un protocole d'accord qui est intervenu il y a une dizaine de jours et qui a été signé précisément le 16 janvier 2018 entre l'Etat et Action au Logement et qui ont donc paraphé une convention quinquennale portant sur la période 2018-2022 et qui confirme les termes d'un protocole d'accord intervenu le 21 novembre 2017 pour mettre fin au conflit sur le financement du logement conventionné suite à la proposition de la loi de finances et son fameux article 52. Je vais rappeler quelques mesures de cette convention quinquennale :

- 2 milliards de plus pour l'ANRU donc un avenir assuré pour le financement des grands projets de renouvellement urbain.

- 700 millions d'euros d'investissements par an concernent notamment la bonification des prêts de haut de bilan des organismes HLM et quand je dis les organismes HLM ce n'est pas uniquement les entreprises sociales de l'habitat mais aussi bien évidemment les offices publics de l'habitat et aussi un soutien apporté par la Caisse des dépôts et de consignations qui pourra prendre la forme d'une dotation en fonds propres pour les organismes les plus fragiles.

- Enfin, la création d'une structure de partage pour l'achat en bloc des logements HLM faisant parti d'un plan de cession à mettre en œuvre qui vise à favoriser notamment la mixité sociale au sein des quartiers qui concentre aujourd'hui un grand nombre de logements conventionnés et à faciliter ainsi l'accession à la propriété des locataires de logements conventionnés.

- En complément, un soutien confirmé à la production de logements sociaux neufs via un concours de 50 millions d'euros par an au Fonds national des aides à la pierre.

50 millions qui s'ajoutent aux 700 millions d'euros qu'Action logement consacre déjà chaque année au développement des logements conventionnés en structure collective pour le logement des jeunes ou des foyers.

Et enfin, Action logement qui va donc participer très fortement au financement de l'ensemble de ces actions poursuivra sa mobilisation contre la fracture territoriale en poursuivant d'une part son soutien au nouveau plan de renouvellement urbain, je l'ai cité tout à l'heure, mais aussi son soutien et plan Action cœur de ville qui est doté de 1,5 milliard d'euros et 100 millions d'euros pour la rénovation énergétique du parc privé. Donc on le voit ici au travers de cette convention quinquennale, c'est une mobilisation très importante au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction qui est dirigé pour le financement du logement conventionné. Je pense qu'il faut rassurer notre collègue Guilland sur le fait que l'avenir du logement conventionné est assuré.

Je voudrai juste aussi lui rappeler un chiffre. Quand bien même les financements au titre de l'année 2017 étaient en baissant nous avons réussi à assurer une production à haut niveau sur le territoire de la Métropole de Lyon en conventionnant 4175 logements au titre de l'année passée, et dont quasiment 30 % en PLAI qui sont les logements les plus difficiles à financer parce qu'ils nécessitent une mobilisation de moyens financiers importants pour pouvoir garantir un niveau de loyer très accessible pour les plus démunis de nos concitoyens.

L'ensemble des moyens est mobilisé pour faire en sorte que les actions qui sont projetées au travers du projet de loi de Finances qui est devenu une loi de Finances maintenant puissent garantir le financement du monde du logement social. Je rappelle aussi que le gouvernement travaille actuellement sur l'élaboration d'un projet de loi qui est le projet de loi Elan, visant à donner un nouvel élan justement aux logements au travers notamment des actions de reconfiguration du monde du logement social mais aussi d'un travail sur les questions de normes, sur les questions en lien avec la loi SRU et sur un certain nombre d'autres dispositions qui permettront une reconfiguration de ce domaine d'activité. Très important à la fois, pour l'activité du bâtiment mais aussi très important pour nos concitoyens qui sont en attente d'un logement. Je rappellerai juste un chiffre : 2 millions de nos concitoyens n'en peuvent plus d'attendre d'obtenir un logement décent. Et donc nous sommes mobilisés sur ces questions. L'Etat l'est, les collectivités le sont aussi. Merci

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2018/3661 - Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour le comptable de la Ville de Lyon (Direction Générale des Ser-

vices - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté)

2018/3664 - Groupement de commandes d'intégration totale entre la Ville de Lyon, le CCAS de Lyon et l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL) pour l'émission et la réalisation de titres restaurant - Modification de l'organisation de la gestion financière entre le CCAS et la Ville de Lyon - Avenant n° 1 à la convention constitutive (Direction de la Commande publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, Rapporteur : Avis favorable de la commission

M. LE MAIRE : Cela montre le cap que nous voulons bien évidemment garder avec volontarisme.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3648 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 454 345 euros relatif à une opération de réhabilitation lourde et de restructuration d'un foyer de 270 logements situés 28, avenue Georges Gouy à Lyon 7e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3649 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 695 458 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 18, rue Bonnand à Lyon 3e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2018/3651 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 241 544 euros relatif à une opération de construction de 25 logements (17 logements PLUS et 8 logements PLAI) situés 120-124, rue André Bollier à Lyon 7e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3652 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 009 844 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements PLS situés 36, rue de l'Université à Lyon 7e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3653 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 2 550 241 euros relatif à une opération de construction de 19 logements (8 logements PLUS, 6 logements PLAI et 5 logements PLS) situés 42, rue des Girondins à Lyon 7e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3654 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 756 777 euros relatif à une opération d'acquisition de 16 logements (8 logements PLS et 8 logements PLAI) situés 13, cours Vitton à Lyon 6e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3655 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 760 204 euros relatif à une opération d'acquisition de 12 logements (6 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 11, cours Vitton à Lyon 6e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3656 - Modification de la délibération n° 2017/3241 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 202 610 euros - Opération : acquisition en VEFA de 9 logements (6 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 70, rue des Docteurs

Cordier à Lyon 9e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)

2018/3657 - Modification de la délibération n° 2017/3242 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 613 800 euros - Opération : acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 56 et 64, rue des Rancy / 31, rue du Lac / 19, rue Vaudrey / 80, rue Paul Bert / 52, rue Etienne Richerand / 20, rue de la Rize à Lyon 3e et 22, avenue Jean Jaurès à Lyon 7e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)
(Abstention du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon).

2018/3659 - Modification de la délibération n° 2017/3246 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 493 354 euros - Opération : construction de 25 logements PLUS et PLAI situés 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 9e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)
(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

2018/3660 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 704 067,00 euros relatif à une opération de construction d'une pension de famille de 24 logements situés 110, rue de Saint Cyr à Lyon 9e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)

M. LE FAOU Michel, Rapporteur : Avis favorable de la commission pour les garanties d'emprunts. Ces 13 délibérations et en intégrant la délibération qui sera proposée par mon collègue Guy Corrazol et qui concerne le conventionnement du logement étudiant. Cela représente au total 757 logements qui seront donc garantis par la Ville au travers de ces différentes délibérations

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adopté)

2018/3658 - Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel entre la Ville de Lyon et les associations Maison de l'Enfance Ménival et Saint Rambert (Direction générale aux Ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté)

2018/3688 - Modification du tableau des effectifs (Direction générale aux Ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
M. CLAISSE Gérard, Rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux délibérations.
M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adoptés)

2018/3662 - Convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'achat de prestations liées aux déplacements de délégations Ville de Lyon et Métropole de Lyon à l'étranger (Cabinet du Maire)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
Mme DOGNIN-SAUZE Karine, Rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Maire.
M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adopté)

2018/3650 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 577 926 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 71 logements étudiants PLS situés rue Smith ilot B2 à Lyon 2e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
M. CORAZZOL Guy, Rapporteur : Avis favorable de la commission Monsieur le Maire.
M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adopté)

COMMISSION IMMOBILIER - BATIMENT

2018/3672 - Approbation de la convention d'application pour le versement d'une subvention de 14 000 euros à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour l'année 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat énergie

territorial de la Ville de Lyon (Mission Maîtrise de l'énergie - politiques accessibilité, maîtrise de l'énergie, plan climat énergie territorial)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/3673 - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Un Deux Toits Soleil afin de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une partie du toit de l'école Les Gémeaux à Lyon 5e – El 05012 (Mission Maîtrise de l'énergie - politiques accessibilité, maîtrise de l'énergie, plan climat énergie territorial)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, Rapporteur : Il y a deux interventions pour le 2018/ 3672 et 2018/3673.

Je vais présenter si vous le voulez bien le projet 2018/3673.

Il s'agit en effet de la mise à disposition d'une partie de la toiture de l'école élémentaire « les Gémeaux » dans le 5e arrondissement au profit de la société « Un Deux Toits Soleil » afin de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Avec la validation d'Anne Brugnera lorsqu'elle était Adjointe au Maire à l'éducation, nous avons souhaité faire émerger un projet citoyen porté et financé par des acteurs du territoire (particuliers, collectivités, acteurs sociaux économiques).

Il s'agit d'une société locale, la SAS Coopérative « Un Deux Toits Soleil » fondée en 2016 qui réalisera, financera et exploitera cette installation.

Cette installation qui fait partie de 10 centrales photovoltaïques dans les communes de la métropole et la Métropole elle-même sur un ou deux de ses bâtiments me semble-t-il ?

Quatre sont en attente d'être raccordées à Bron, Pierre Bénite, Sainte Foy-les-Lyon et Villeurbanne.

Quatre sont en projet (Rillieux, Corbas et Saint-Fons) et deux déjà en service à Grigny.

Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'une des actions de notre Plan climat énergie territoriale Ville de Lyon définit comme suit : « Soutenir un projet citoyen pour l'installation d'une centrale photovoltaïque »

Les objectifs de ce partenariat sont multiples :

- Dynamiser le développement des énergies renouvelables à l'échelle locale pour la transition énergétique.
- Sensibiliser les publics à la maîtrise de l'énergie et à la production d'énergies renouvelables.

Notre projet est la mise à disposition de 50 m² de toiture à la Société « Un Deux Toits Soleil » qui va financer et exploiter l'installation pendant 25 ans avec une convention d'occupation temporaire à titre onéreux non constitutive de droits réels.

C'est une redevance modique en contrepartie de l'occupation 1€/m²/an+1,5 de chiffre d'affaire soit près de 90 €/an.

Le montant des travaux d'environ 24 000 € financés par la société « Un Deux Toits Soleil ».

L'ensemble de l'électricité produite est injectée au réseau public.

Ce projet est un outil de communication et de sensibilisation, en particulier pour les usagers de ce bâtiment à savoir les enfants avec qui nous allons travailler et leurs enseignants, les parents, les habitants du quartier, tout cela en lien avec madame le Maire du 5e arrondissement.

Merci de votre attention et avis favorable de la commission monsieur le Maire.

MME CHEVALLIER Françoise : Je voulais intervenir sur les deux délibérations. La première concerne l'Agence locale de l'énergie et du climat qui a été créée en 2000 afin d'encourager au niveau local les économies d'énergie, de promouvoir les énergies renouvelables et de lutter efficacement contre le changement climatique. Elle est devenue Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) depuis mai 2017.

En 2017, elle a mené des actions comme l'accompagnement de familles lyonnaises dans le cadre du défi Familles à Energie Positive, l'accompagnement de classes dans le cadre du défi Class'Energie et la participation aux commissions d'orientation Ecoreno'V de la Ville de Lyon et aussi à l'appui d'un « défi bâtiment » pour sensibiliser les agents de la Ville de Lyon aux économies d'énergie. Toutes des actions importantes dans le cadre de notre plan climat.

La subvention de l'ALEC est passée en 2017 de 15 000 euros à 14 000 euros. Nous aurions pu éviter cette baisse symbolique. Notre Ville a décidé en juin 2016, et nous l'avons largement approuvé, la mise en place d'un dispositif complémentaire d'aide à celui du Grand Lyon pour l'éco rénovation dans le parc collectif privé et cela, pour un montant global d'1,4 million d'euros. Ces aides demandent de l'accompagnement pour bien les cibler en particulier pour les ménages qui en ont le plus besoin. Ce serait donc important que la subvention actuelle de l'ALEC soit complétée pour permettre cet accompagnement. D'autres villes qui ont décidé, comme Lyon, des aides complémentaires à l'éco rénovation (Villeurbanne et Saint-Priest) ont mis en place des missions d'accompagnement. Suivons leur exemple. Et travaillons pour que la prochaine convention cadre (pour la fin de l'année 2018) intègre cette mission d'accompagnement et du coup soit augmentée de façon significative.

Je voudrai maintenant parler de la délibération qui concerne le projet « Un, deux, toits soleil », le lien étant que ce projet a été accompagné en partie par l'ALEC dont je viens de parler.

Cette société porte la réalisation de projets à base de financements citoyens menés par l'association « Toits en transition ». L'objectif est bien de développer la production d'énergie solaire à l'aide de panneaux posés sur les toits de bâtiments municipaux ou privés.

En novembre 2015, cette société a fait part de son intérêt à la Ville de Lyon pour réaliser une installation photovoltaïque sur une toiture d'un ou plusieurs bâtiments de la Ville de Lyon. Cela a été long à se mettre en place mais on y arrive et le projet sera réalisé pendant les vacances de printemps à l'école des Gémeaux, dans le 5e arrondissement. C'est une bonne nouvelle.

Nous espérons que d'autres projets suivront occupant un peu plus de surface que les 50 m² accordés. La Ville pourrait aussi relayer les attentes de l'association auprès de ses partenaires, en particulier sur la mise à disposition de toits terrasse car les tarifs de rachat, nous ont-ils dit, sont plus intéressants pour ces derniers.

Donc le soutien de la Ville, dans le cadre d'une information, sur cette possibilité serait la bienvenue. Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération est l'aboutissement d'un long travail et d'un partenariat entre la Ville de Lyon et l'association « Toits en transition ». Cette association a pour objet la promotion, le développement et la réalisation de projets citoyens de centrales de production d'électricité photovoltaïque. Elle a sollicité, il y a quelques années maintenant, la Ville pour trouver des lieux publics adaptés à cet objet.

J'ai pu, à l'époque, participer à la réflexion, associée par ma collègue Nicole Gay en tant qu'adjointe à l'éducation. Car en effet, quitte à développer un tel projet citoyen, il nous a semblé judicieux de le faire dans un bâtiment scolaire, dans une école. Les services de la Ville ont donc mené un travail important de recensement des lieux adéquats pour un tel projet, que ce soit en termes de bâtiments, de portance, de surface et bien sûr, d'exposition au soleil. C'est ainsi que l'école élémentaire des Gémeaux dans le 5e arrondissement a été choisie pour implanter ce projet.

Je m'en réjouis car ainsi, en plus de développer un projet écologique, un projet de développement des énergies renouvelables, ainsi qu'un projet citoyen qui fédèrera les habitants je l'espère et la collectivité partenaire autour de l'association, la société « Un, deux, toits soleil » qui porte désormais le projet et qui a été créée par l'association pour ce faire, pourra également développer un projet pédagogique avec l'équipe enseignante, l'équipe de la Ville et les élèves de cette école élémentaire.

C'est pour moi un point fondamental. Associer les enfants aux projets locaux et aux projets de développement durable qui ont trait à leur environnement est une forme d'éducation concrète et variée qui les font également grandir.

Je félicite donc ma collègue Nicole Gay et les services de la Ville de Lyon pour l'aboutissement de ce projet et je sais que d'autres peut-être

du même genre sont en cours de finalisation. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Pour répondre à Françoise Chevallier, bien entendu, nous avons été attentifs aux subventions de l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat). Nous allons faire beaucoup mieux pour la prochaine convention. Effectivement, il y a eu un petit problème mais nous serons attentives à la prochaine convention et en tout cas, dans les mêmes accompagnements que ce que vous avez cité, Madame Chevallier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)

2018/3675 - Lyon 7e - Approbation de la convention de mise à disposition du tènement situé 1-3 rue du Vercors par la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon dans le cadre de la relocalisation et de la construction du siège du Centre international de recherche sur le cancer - EI 07143 - Numéros d'inventaire 07143T003 et 07143T004 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, Rapporteur : Il s'agit de l'approbation de la convention de mise à disposition du beau tènement situé 1-3 rue du Vercors dans le 7e par la Ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon. Ces 9 055 m² plus un bâtiment de trois étages bien entendu qui va être démoli que nous mettons à disposition à l'euro symbolique pour la Métropole avec une valorisation qui montre le soutien de la Ville de Lyon au travers de la valorisation de ce terrain à hauteur de 13 M€.

Avis favorable de la commission, monsieur le Maire.

J'ai oublié de dire que c'était pour le CIRC.

M. LE MAIRE : On avait compris.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)

2018/3666 - Lyon 7e - Rectification des limites de propriétés entre la Ville de Lyon et SNCF MOBILITES - Echange foncier sans soule de parcelles de terrain avec SNCF RESEAU - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif des 22 et 24 mars 2016 au profit de Lyon Métropole Habitat - 21 rue Saint-Jean de Dieu - EI 07123 - Numéros d'inventaire 07123T001 et 07123T002 - Opération 60021836 - «Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020», AP 2015-1 programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté).

2018/3668 - Lyon 2e - Cession de quatre lots de copropriété à usage de grenier au profit de la SCI PALANI sis 2 bis rue des Forces - EI 02012 - N° inventaire 02012A000 (Direction Centrale de l'Immobilier) - (rectificatif)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté).

2018/3669 - Lyon 5e - Approbation d'une convention de transfert de gestion de la rue Sainte Croix entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - EI 05041 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté).

2018/3674 - Lyon 7e - Déclassement des bâtiments et des espaces extérieurs du tènement situé 1-3 rue du Vercors, dans le cadre de la relocalisation et de la construction du siège du CIRC - EI 07143 - Numéros d'inventaire 07143T003 et 07143T004 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté).

2018/3679 - Lyon 6e - Mise en demeure d'acquérir la parcelle cadastrale section AP n° 1, sise 29 rue Tête d'Or - Renoncement à l'acquisition (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté).

2018/3680 - Lyon 8e - Convention de servitude d'appui-accrochage sur la façade du gymnase Paillou accordée par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL dans le cadre de la réalisation de la nouvelle ligne T6 - EI 08041 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté).

2018/3665 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Tennis Club Croix-Roussien, pour la mise à disposition de locaux et courts de tennis à titre gratuit au Parc Poppy 38, rue Philippe de Lassalle / 33 rue Henri Gorjus à Lyon 4e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté).

2018/3667 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Boule Ravat Confluence pour la mise à disposition de locaux et de jeux de boules à titre gratuit situés 16 quai Rambaud à Lyon 2e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté).

2018/3670 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8e, en faveur de la Régie de quartier Etats-Unis Euréqua pour l'action «Pause Amitié» - EI 08267 (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté).

2018/3671 - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit situés dans l'enceinte du Palais de Bondy à Lyon 5e, au profit de la compagnie M.A – EI 05021 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3681 - Approbation de deux avenants de prolongation relatifs aux conventions de mises à disposition du château Lumière et du hangar du 1er film au profit de l'Institut Lumière (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté).

2018/3676 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, 13 bis rue Giré à Lyon 3e au profit de l'association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (SPLIF) – Ensemble Immobilier n° 03375 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté).

2018/3677 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association «Les défricheurs du Zénith» pour la gestion du jardin partagé situé dans le parc Zénith rue Feuillat / avenue Lacassagne à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté).

2018/3678 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association «Envie Partagée» pour la gestion du jardin partagé situé quai Rambaud à Lyon 2e - Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté).

2018/3682 - Lyon 2e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association ALYNEA (siège : 53, rue Dubois Crancé - 69600 Oullins) pour la mise à disposition de locaux situés au sein du Centre d'Echanges de Lyon Perrache, afin d'y abriter deux services à caractère administratif - EI 02056 (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté).

COMMISSION EDUCATION – PETITE ENFANCE – UNIVERSITE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

2018/3639 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 626 266 euros aux 8 maisons de l'enfance de Lyon et à l'association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2018-2020 avec chacune de ces associations (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, Rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit ici d'attribuer des subventions de fonctionnement aux maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo et d'approuver également les signatures des nouvelles conventions-cadres 2018-2020 avec chacune de ces associations.

Avis favorable de la commission, monsieur le Maire.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'accroche à ce projet de délibération qui concerne les maisons de l'enfance et parce qu'elles ont été et sont parties prenantes du sujet, une réaction, des réflexions sur la consultation conduite par la Ville pour l'organisation de la semaine scolaire et sur sa restitution.

J'aurais souhaité le faire en commission mais monsieur l'Adjoint, par ailleurs président de la commission, ayant dû quitter la réunion après l'examen du dossier concernant sa délégation, je pensais qu'il n'était pas opportun de le faire lors de cette commission en son absence.

Le bilan de la consultation et sa présentation ont suscité des réactions diverses. Aux conclusions produites et aux propos entendus, j'ai eu envie de répliquer un peu comme Cyrano « c'est un peu court ». Je n'ose pas le « jeune homme ». « On pouvait dire » et là je laisse aussi Dieu en dehors du sujet « bien des choses en somme, en variant le ton, par exemple ».

Descriptif :

- 500 personnes présentes aux réunions tenues dans les 9 arrondissements ;
- 1 576 participants à la plateforme numérique avec moins de 2 000 contributions ;
- tout cela pour 22 000 familles lyonnaises concernées par l'école primaire publique.

Curieux :

Pourquoi ne pas avoir consulté plus largement les parents, les enseignants, les agents de la Ville ? Certaines écoles ont, de leur propre initiative, organisé une consultation de l'ensemble des familles avec des retours satisfaisants. Beaucoup de communes ont questionné sans l'intermédiaire parfois complexe de la contribution internet.

Prévenant :

Pouvons-nous, pouvez-vous ignorer tout ce qui remonte du terrain :

- sur la situation différente de la maternelle et de l'élémentaire ?
- sur la nécessité d'apporter plus de cohérence au sein des établissements entre les différents temps et les différents acteurs ?
- sur la grande disparité des locaux scolaires quant à leur surface, leurs équipements, leur environnement ?

Dramatique :

Où est l'intérêt de l'enfant que l'on évoque si souvent mais qui cède si souvent devant les impératifs des institutions, des adultes, des habitudes, des finances ?

Comment analyser la désaffection et le faible taux d'inscription au périscolaire dans certains quartiers de la ville ? Et nous ne parlons pas du taux de présence (qui est distinct de l'inscription) puisque malgré notre demande, il ne nous a pas été communiqué.

Naïf :

Il eût été intéressant de ne pas se limiter au choix binaire du statu quo - statu quo ante et d'ouvrir, même un peu, les possibles, comme la réduction du temps d'enseignement l'après-midi. Ne serait-ce que pour l'étudier.

Pratique :

Puisque choix binaire il y a. Peut-on envisager que tout ne soit pas « ficelé », comme cela est présenté et par exemple, discuter de l'amplitude de la pause méridienne et de son organisation, ou du séquençage des temps périscolaires du soir ?

Et puis, beaucoup de questions restent posées, dont les réponses auraient sans doute influencé les choix, comme le repas du mercredi dans le scénario 1, ou le coût du périscolaire et ses modalités d'inscription (annuelle ? modulable sur la semaine ? etc...).

Les Conseils d'école sont appelés à se prononcer dans des conditions pas toujours satisfaisantes. Mais quand le cadre sera connu, il serait bienvenu que les modalités d'organisation continuent à faire l'objet d'études et de dialogues.

En regrettant de n'avoir pu mettre cela en alexandrins, je vous remercie d'avoir prêté attention à ce qui n'était pas de « folles plaisanteries ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Sans vous fâcher, madame Nachury, je relirai Edmond Rostand, ce sera mieux quand même !

En tout cas, la manière, la charge que vous faites là, ne me paraît pas tout à fait adaptée au travail que nous avons mené avec la plus grande transparence et sincérité. Et je pèse mes mots !

Je vais laisser Guy Corazzol vous répondre une première vague, à moins qu'il ne préfère répondre plus tard car je pense qu'il y aura une suite dans un moment... derrière une autre délibération, pas directement rattachée. Donc, on va vous répondre, c'est promis !

En attendant, je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)

2018/3629 - Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté).

(Abstention des groupes Lyon Citoyenne et Solidaire et Europe Ecologie Les Verts)

2018/3630 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2017-2018 - Signature de conventions avec ces associations (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, Rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, les deux délibérations dont il est question ici, traitent des accompagnements financiers, que la Ville souhaite accorder pour mener à bien une partie de sa politique sportive.

Il s'agit, en premier lieu, du soutien à l'équipe professionnelle du LOU Rugby, répondant à la convention cadre d'objectifs et de moyens, qui vous est présentée ici, en écho à la subvention de 220.000 € allouée, comme la saison précédente, à cette SASP.

Une équipe qui fait notre fierté chaque semaine, dans un stade de Gerland qui renaît de ses cendres, sous l'impulsion du travail formidable d'un club, en passe de s'installer durablement et de fort belle manière, dans le paysage du rugby français qui reste l'un des meilleurs au monde.

Cet accompagnement induit certaines missions d'intérêt général que le LOU réalise, parmi lesquelles, par exemple, ses actions auprès des Hospices civils de Lyon, de l'Hôpital Femme Mère Enfant, ou encore auprès des associations : « Un maillot pour la vie » ou « Sport dans la ville ».

Dans la seconde délibération, il est question de subventions de fonctionnement à divers clubs amateurs ou de haut niveau.

Je ne peux cacher ma satisfaction cette année encore, d'avoir réussi à maintenir un niveau d'accompagnement équivalent à celui des précédentes saisons, malgré le contexte économique contraint. Je souhaiterais remercier, monsieur le Maire, ainsi que monsieur l'Adjoint aux Finances, la Direction générale des services et la Direction des Sports, pour leur entier et total soutien face à ces arbitrages financiers essentiels pour notre tissu associatif amateur.

Ces deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission.

Mme CHEVALLIER Françoise : Nous nous abstenons sur ces deux délibérations : la délibération n° 2018/3629 sur la convention cadre, avec la SASP LOU Rugby et la délibération n° 2018/3630 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs.

En fait, nous trouvons que les subventions sont importantes, qu'elles sont inchangées. Nous pensons que maintenant, aussi bien la SASP LOU Rugby, l'Association dont elle dépend, comme celle qui dépend de l'Olympique Lyonnais, ont les moyens d'aider à leur fonctionnement.

Nous souhaitons donc une diminution de cette subvention et une aide, du coup, plus importante aux structures de proximité et au handisport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Cucherat, pas de réponse ?

Je ne vais pas répondre, mais on en reparlera sûrement aussi, parce que le sport, vous savez bien que c'est une activité qui ne sépare pas, en tout cas dans notre ville, mais de plus en plus pour tout le monde. Il y a le sport professionnel et l'élite, qui prépare vraiment au haut niveau. Je parlais tout à l'heure du hockey, mais on peut parler de tas d'autres situations : on va faire les Lions du sport dans quelques jours. Il y a de plus en plus de nouvelles pratiques sportives, souvent informelles sur l'espace public. Il y a tout ce travail des clubs amateurs, qui sont un véritable lien social, qui sont un élément de solidarité et le sport qui participe à la bonne santé : Céline Faurie-Gauthier aura aussi l'occasion d'en parler.

Vous voyez, c'est un véritable écosystème : on essaie de faire que tout nourrisse chaque chose et pas les séparer par segment.

Donc, voilà la réponse que nous apportons, qui est une politique, je pense, très ambitieuse dans notre ville, et que nous allons essayer de poursuivre. Il ne s'agit pas de subventionner des clubs qui n'en ont pas besoin. On le fait quand ils participent au bien commun, c'est-à-dire au fonctionnement de nos entités sportives.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adoptés)

(Abstention des groupes Lyon Citoyenne et Solidaire et Europe Ecologie Les Verts).

2018/3631 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2e arrondissement : Rassurez-vous, je ne prendrai pas huit minutes, monsieur le Maire ! Mais le sujet est important pour qu'on l'aborde un peu dans le détail.

En juillet dernier, les élus UDI et apparentés avaient demandé, ici même, qu'une concertation sur l'avenir des rythmes scolaires, soit mise en place. Notre volonté était d'associer les parents, les enseignants et les animateurs, soit l'ensemble de la communauté scolaire, au processus décisionnel, afin de choisir la formule la plus bénéfique sur la base de trois critères.

D'abord, l'apprentissage et l'équilibre de vie des petits Lyonnais, mais aussi l'organisation des familles. Vous aviez alors accepté cette proposition. Vous vous étiez également engagé à une totale transparence dans ce processus. Nous nous en sommes réjouis et nous avons pleinement joué le jeu de cette concertation. Celle-ci s'est terminée le 15 décembre dernier, en participant aux réunions publiques dans nos arrondissements respectifs, en suivant les débats sur la plateforme numérique « Civocracy » et en écoutant attentivement les retours qu'ont pu nous faire les parents et les enseignants lyonnais.

L'ensemble des acteurs éducatifs a pu donner sa vision de cette réforme et faire part de ses attentes. De plus, il est à souligner que les groupes politiques ont été reçus et impliqués dans cette concertation. Enfin, le comité de pilotage sur l'organisation des temps de l'enfant, où les adjoints d'arrondissement étaient associés, a été tenu informé tout au long du processus consultatif.

Les élus de mon groupe souhaitent remercier l'Adjoint à l'Education, d'avoir mené à bien cette large concertation. Il était indispensable d'avoir une approche non-partisane et surtout non-idéologique sur cette question. Cela a été le cas et cela doit continuer, car la concertation n'est aujourd'hui qu'à mi-parcours avant la décision finale.

En effet, le 9 janvier dernier, monsieur le Maire, vous avez présenté deux propositions d'organisation des temps de l'enfant : un premier scénario conservant la semaine actuelle avec huit demi-journées réparties sur quatre jours et demi, cinq matinées d'apprentissage de trois heures et la conservation du temps périscolaire sur le vendredi après-midi, ainsi qu'un second scénario revenant à la semaine de quatre jours.

Quelques nouveautés communes aux deux scénarii : la garderie du matin à partir de 7h50 pour toutes les écoles, l'allongement de la pause méridienne d'un quart d'heure, ainsi que l'ouverture et la tarification des accueils de loisirs, le soir jusqu'à 18h30.

La municipalité a donc choisi de rester sur un schéma connu, puisque ces deux solutions ont déjà été expérimentées à Lyon. Des propositions que les acteurs éducatifs connaissent bien et qui laissent les familles et les enseignants perplexes. A ce stade de la concertation, le Groupe UDI tenait aujourd'hui à faire entendre la voix des familles, des parents et des enseignants au sein de notre assemblée.

D'abord, les deux scénarii que vous proposez, s'inscrivent dans la voie dérogatoire de huit demi-journées. De nombreux parents et enseignants regrettent qu'aucune proposition n'ait fait le choix de neuf demi-journées travaillées, comme l'impose normalement la loi. De nombreux parents défendent une meilleure répartition des temps scolaires, en permettant d'alléger et de maximiser le repos de l'enfant, indispensable à son apprentissage.

Lorsque l'on sait que les enfants français passent 200 heures de plus, mais 21 jours de moins à l'école, par rapport à la moyenne des autres pays occidentaux, nous sommes en droit de nous poser des questions pour leur santé.

Cette extrême concentration du temps semble inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires aussi. A la rentrée 2018, un élève lyonnais pourra passer à l'école, avec les temps périscolaires, jusqu'à 10h40 par jour, soit un peu moins de 52 heures par semaine. C'est beaucoup trop ! On est très loin des 35 heures par semaine que leurs parents sont supposés faire !

On sait aujourd'hui qu'il faut au contraire offrir de véritables temps de liberté et de repos à l'enfant.

Deuxièmement, de nombreux parents et enseignants regrettent l'absence d'une solution différenciée pour les primaires et les maternelles. En effet, le maintien des 5 matinées travaillées d'une durée de 3 heures est un véritable atout pour les élèves de primaires, il y a consensus là-dessus. Avec plus de 60 % du temps scolaire concentré sur ces matinées, l'expérience de terrain a démontré que ces sessions matinales d'apprentissage permettaient une véritable activité d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves élémentaires est la plus grande. Un rythme qui est difficile à suivre. En revanche, pour les petits des maternelles ayant, à cet âge, un besoin plus important de régularité tout au long de la semaine, le scénario à 4 jours devrait être adapté de ce fait au plus jeune.

Troisièmement, l'offre d'accueil s'étoffe, ce qui était une vraie demande des parents. Cependant, la suppression des Mercredis de Lyon dans le scénario à 4 jours a laissé plus d'un parent pantois. De même, la modification de l'heure de fin du premier temps de garderie qui passe de 17h45 aujourd'hui à 17h30 demain est lourde de conséquences. En effet, pour les enfants, avec une sortie à 16h45 et un temps de goûter d'un quart d'heure, le temps consacré à l'étude proprement dite, ne sera plus que de 30 minutes. L'étude est reconnue par tous comme indispensable notamment pour les enfants les plus en difficulté ou qui ont le plus de mal à s'adapter au temps scolaire classique. Et quant aux parents, en quête de stabilité, cette nouvelle contrainte pourrait avoir pour conséquence de faire augmenter le temps de présence de leurs enfants à l'école de trois quarts d'heure puisqu'il sera assez difficile pour des parents de se libérer à 17h15 ou 17h30. Une perspective qui pose une vraie question de bien-être pour ces derniers.

Autant d'interrogations qui animent actuellement les débats que nous entendons et auxquels nous participons au sein des conseils d'école. En effet, ces derniers votent depuis le 17 janvier et jusqu'au 6 février afin de choisir entre les deux scénarii. Les premiers votes ont montré une certaine déception des parents comme des enseignants, à l'égard des deux propositions faites par la municipalité. Certains conseils d'école ont même proposé des motions et des scénarii alternatifs.

Les élus UDI et apparentés souhaitent que les conseils d'école puissent véritablement être écoutés. Alors attendons la fin de la concertation Monsieur le Maire, et il faudra à ce moment-là aller jusqu'au bout du processus de concertation qui ne se termine pas à la présentation des propositions de la municipalité. Il faudra écouter les parents, les enseignants jusqu'au bout afin que des ajustements et un équilibre global, général, puissent être trouvés. Ce sujet est bien trop important pour qu'on n'aille pas jusqu'au bout de la concertation.

Merci de votre attention.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette intervention sur une délibération concernant les crédits aux écoles publiques se veut en réalité une alerte de la majorité des élu-e-s du Groupe Lyon Gauche Solidaires concernant la réforme en cours des rythmes scolaires.

Nous apprécions un certain nombre de progrès par rapport à la situation actuelle sur laquelle nous nous étions abstenus lors du vote des rythmes en 2014. Nous apprécions, par exemple, la généralisation de l'accueil le matin et son extension le soir jusqu'à 18h30, ainsi que la volonté d'améliorer la qualité des temps périscolaires. Nous apprécions aussi que tout le périscolaire passe en accueil de loisirs, donc avec plus d'animateurs, mieux qualifiés.

Mais, sans entrer dans tous les détails, nous nous permettons de soulever 4 points qui nous posent spécialement problème :

Tout d'abord, nous nous étonnons que seulement deux scénarios dérogatoires soient proposés au vote des conseils d'école, et pas un troisième scénario conforme à l'esprit de la réforme des temps scolaires, un scénario non dérogatoire et recommandé par l'Etat : celui d'un temps scolaire réduit sur 4 jours, de façon régulière pour les enfants, et avec cours le mercredi matin sur le 5e jour. Je rappelle la règle : il faut 9 demi-journées d'école pour avoir les financements assurés et non dérogatoires de l'Etat.

Deuxièmement nous refaisons la même critique qu'en 2014 concernant le scénario 1 sur 4,5 jours, avec le temps périscolaire placé totalement et uniquement le vendredi après-midi. Nous ne pouvons changer d'opinion : cette organisation déséquilibre la semaine des enfants, les fait travailler trop sur 3 jours, puis les retire trop longuement des apprentissages de l'école dans un long week-end qui, finalement, les fatigue.

Troisièmement, dans le scénario 2 sur 4 jours, nous sommes au regret de voir disparaître les MELY ; les mercredi après-midi de Lyon ont des tarifs d'accueil plus intéressants que ceux des associations, donc ils accueillent des familles plus défavorisées, il faudrait que la Ville subventionne donc correctement les associations qui sont supposées les remplacer le mercredi après-midi.

Quatrièmement, nous souhaitons enfin que pour aider les parents qui travaillent, l'accueil du matin revienne partout à 7h30/8h30, quitte à ce qu'il soit payant. Et le soir, nous souhaitons que les premiers trois quarts d'heures d'aide aux devoirs soient gratuits, puis nous acceptons que l'heure de 17h30/18h30 puisse être payante car c'est un service public d'accueil de qualité qui remplace pour les parents qui travaillent une autre forme de garderie, souvent payante elle aussi. Nous alertons aussi à ce sujet : tous les coûts, non encore fixés par la mairie, devront dans les deux scénarios actuels être limités pour les parents et bien sûr établis au quotient familial.

Au total donc, l'accord de notre Groupe Lyon Gauche Solidaire n'est pas acquis sur la réforme proposée. Nous n'irons pas en opposition au vote des conseils d'école, mais nous nous orientons avec regret vers une abstention critique de la majorité des élu-es de notre groupe. Je vous remercie.

M. MALESKI Jérôme, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je souhaitais prendre la parole sur cette délibération en tant qu'Adjoint à la Démocratie locale et à la participation citoyenne, pour me féliciter de la démarche innovante de consultation que nous avons mise en place avec Guy Corazzol sur les rythmes scolaires, après votre feu vert et votre soutien monsieur le Maire.

D'abord pour rappeler que cette initiative est unique en France. Nous sommes la seule collectivité à avoir consulté aussi largement pour réfléchir à l'organisation des temps scolaires depuis la réforme Peillon. Certaines villes ont fait le choix de revenir aux 4 jours sans consultation, d'autres en associant uniquement les parents d'élèves.

Notre choix, ici à Lyon, a été de prendre deux mois pour consulter l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'école. Au cours de 13 réunions publiques dans les 9 arrondissements de Lyon, où plus de 500 personnes sont venues débattre, en présence des maires et des élus d'arrondissement –sauf dans un-. Je souhaite profiter de cette prise de parole pour les remercier, ici, pour leurs concours.

Autre outil de consultation : la plateforme numérique Civocracy, sur laquelle je reviendrai.

Comme je le disais, tous les acteurs ont été consultés monsieur Broliquier vous l'avez souligné : parents d'élèves, partenaires sociaux, membres de la communauté éducative, au premier rang desquels les enseignants, et même les principaux intéressés puisqu'une enquête a été réalisée auprès de 1000 enfants, par le cabinet spécialisé Inkidata, ce qui est particulièrement novateur.

Concernant plus spécifiquement les enseignants, ils ont largement répondu présents aux réunions publiques et aussi fortement contribué sur la plateforme numérique. Je rappelle que si 58 % des utilisateurs de la plateforme sont des parents d'élèves, 12 % sont des enseignants. Dans la mesure où l'on compte 22 000 familles concernées directement par les rythmes scolaires à Lyon contre 1400 enseignants, on comprend qu'une grande partie des enseignants lyonnais ont utilisé la plateforme.

Comme toujours, il y a des esprits chagrins rétifs aux expériences nouvelles, sur nos rangs, mais nous pouvons être collectivement fiers de la démarche elle-même.

Je m'arrête un instant sur la plateforme numérique que nous avons utilisée, qui rend notre approche particulièrement singulière. La plateforme Civocracy, start-up fondée par des Lyonnais, spécialiste des consultations numériques citoyennes sur des sujets d'ordre civique.

Cette plateforme avait déjà été utilisée lors d'une précédente consultation sur le tènement Clos Jouve dans le 4e arrondissement, mais c'est la première fois que nous passons à une autre échelle, tant en termes de sujet que de population consultée. Notre ambition est de toucher un nombre d'acteurs beaucoup plus important que ce que permettent les réunions publiques.

Après deux mois de discussions, nous pouvons être satisfaits de l'implication des Lyonnais :

- tous les arrondissements ont été représentés dans les discussions,
- près de 15536 visites uniques sur la plateforme, j'ai bien dit 15536 visites uniques. Vous allez me dire : « c'est quoi un visiteur unique ». Cela permettra de montrer le nombre de personnes qui ont consulté le site. Un visiteur unique est un internaute visitant un site et qui est considéré comme unique dans les données d'audience du site pendant une période donnée. Si un même internaute visite 10 fois un site Internet sur la période de référence, les données d'audience comptabilisent 10 visites et 1 visiteur unique sur la période.

- Il y a eu 1936 contributions issues de 1576 participants,

- les visiteurs uniques sont restés en moyenne 2 minutes 10 sur le site,

- et les visiteurs récurrents, venus plusieurs fois, ont passé près du double sur le site soit près de 4 minutes lors de leur retour en moyenne.

Un enseignement très intéressant pour nous, c'est la convergence de résultats entre les deux méthodes, puisque nous arrivons à des contributions similaires dans les réunions publiques et sur la plateforme numérique.

C'est donc une expérience réussie qui a suscité l'intérêt d'autres villes en France, qui ont souhaité entrer en contact avec nous, très intéressées par cette expérience novatrice.

Nous n'avons pas hésité à Lyon à consulter directement nos concitoyens sur un sujet fondamental puisqu'il concerne le devenir des petits lyonnais.

Il s'agit d'une première en termes de démocratie locale, encore une fois, Lyon est à l'avant-garde sur ce sujet comme sur d'autres. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis : Il faut prendre de la hauteur !

M. LE MAIRE : Oui bien sûr, j'en ai pris beaucoup de la hauteur ! Beaucoup, beaucoup.

Merci monsieur Maleski. Je passe la parole à Guy Corazzol. Je précise au passage qu'on n'est pas du tout dans le débat du rapport. Il s'agit d'attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques. J'en ai pris beaucoup de la hauteur mais à d'autres moments je suis passé en dessous du niveau de la mer...

Merci monsieur Corazzol.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Je vais donc m'accrocher aux bouées.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord merci à Jérôme Maleski, merci à Franck Lévy les deux adjoints avec lesquels j'ai travaillé de longs mois pour mettre en place cette consultation. Merci aussi à Monsieur le Maire pour la confiance qu'il nous a apporté pour porter aussi cette consultation devant l'ensemble des Lyonnais.

Et puis merci aussi et surtout à tous ceux qui ont déposé des propositions, des idées, qui ont échangé sur la plateforme numérique, qui ont assisté aux réunions même si madame Nachury pense qu'il n'y en a jamais assez. Je suis d'accord avec vous, il n'y jamais assez de monde. Demain si vous arrivez à réunir en une seule fois 15 000 personnes dans une salle moi je suis preneur. En tous cas, le site SICROVACY a permis à bon nombre de personnes de la communauté éducative de pouvoir s'exprimer à un moment donné, et il est toujours loisir de dire qu'il n'y a pas assez de monde. Je fais référence à la campagne de Monsieur Blache, maire du 6e arrondissement qui s'est battu pour que personne ne vienne à la réunion publique du 6e arrondissement. Je trouve cela quand même un peu paradoxal.

Sur le fond, on a consulté toute la communauté éducative, en tout cas tous ceux qui souhaitait et qui voulait s'exprimer pouvait le faire entre le 11 octobre et le 15 décembre. Les agents ont tous été consultés. Les 1500 agents de la Ville de Lyon, de l'éducation ont été tous consultés puisque une organisation spécifique avait été mise en place à leur intention pour retirer leurs propositions, leurs idées, etc...

Je veux aussi vous dire que 1000 enfants ont été interrogés dans 200 écoles de la Ville de Lyon qui constituent scientifiquement un échantillon

représentatif et vous avez l'ensemble de ces retours d'enquête sur le site SICROVACY puisque nous les avons publiées largement.

Non, nous n'avons pas ignoré la demande d'un certain nombre de contributeurs, de réfléchir à une organisation séparée entre les maternelles et les élémentaires. Mais nous n'avons pas retenu ce scénario là pour deux raisons.

La première, les fratries. Difficile aux parents de pouvoir à la fois aller chercher leurs enfants sur une école ou l'autre à des horaires différents.

La deuxième, plus prévenante à mon goût est les conséquences sur l'organisation des groupes scolaires de ce scénario. Il aurait fallu scinder en deux tous les groupes scolaires et nommer un nouveau directeur sur chaque école. Il me semble que c'était tout à fait impossible.

Oui, il y a des locaux différents dans les 200 écoles de la Ville de Lyon, mais nous avons déjà organisé avec les associations et avec les agents de la Ville de Lyon, animateur, du périscolaire dans les écoles et nous avons encore à nous améliorer, en tout cas nous avons pris déjà la mesure de la différence des locaux et nous devons encore investir pour une meilleure collaboration entre les temps scolaires et les temps périscolaires et continuer à travailler une meilleure coordination entre tous les acteurs mais je suis sûr que chacun est de bonne volonté et que nous saurons les mettre autour de la table pour pouvoir avancer.

Oui, l'intérêt de l'enfant a toujours été le premier objectif que nous nous sommes fixé et c'est pourquoi ces deux scénarios ont été proposés.

Mais le deuxième objectif, je dis bien le deuxième, il y en avait un premier prioritaire, le deuxième était aussi de répondre et de concilier et de permettre aux familles de concilier leur vie familiale et professionnelle.

Nous ne pouvons pas en tant que responsable politique ignorer les choses. Parce que ce que s'il s'agissait à un moment donné de dire à l'ensemble des familles et des enseignants, et surtout des familles de dire : « Vous accompagnez vos enfants à 8h30 le matin, vous venez les récupérer à 11h30. Vous les faites déjeuner tranquillement à la maison et puis vous les ramenez à 13h30, ils vont faire leur dernière après-midi de temps scolaire et ensuite vous venez les chercher à 16h30 et vous continuez les activités familiales tranquillement il n'y aurait pas de sujet ».

Mais dans la vraie vie, il y a des gens qui travaillent et beaucoup de familles m'ont demandé d'organiser, de proposer des solutions d'accueil. Je rappelle que ces solutions d'accueil ne sont pas obligatoires. Chaque parent à la capacité de pouvoir inscrire ses enfants ou pas. Certains ont le choix, c'est bien. Et j'invite effectivement tous les parents qui ont le choix à garder les enfants après plutôt que de les inscrire au périscolaire.

En tout cas pour ceux qui n'ont pas le choix pour pleins de raisons, ils auront des propositions de la Ville qui seront qualitatives parce que je préfère des activités périscolaires qualitatives payantes, modérées, je reviendrais sur la tarification plutôt que de la garderie où on met 28 enfants dans une cours de récréation pendant deux heures gratuites.

Alors c'est un choix politique et nous l'assumons.

Sur la tarification elle restera sociale. Il y aura toujours le quotient familial qui sera inscrit dans les modalités du calcul.

Pour le premier 3/4 d'heure je peux vous assurer que le tarif qui sera proposé sera extrêmement attractif et qu'il est hors de question que pour des raisons de coût des parents ne puissent pas inscrire leurs enfants les 3 premiers quart d'heure et en particulier pour les études qui vont perdurer.

Oui je sais que les études auparavant étaient d'une heure quinze. Elles seront aujourd'hui réellement de 30 minutes puisqu'il faut laisser un temps de 15 min d'organisation.

Mais j'ai discuté avec de nombreux enseignants qui pensent qu'après 6 heures de cours, les enfants avec 30 minutes d'accompagnement aux leçons cela suffit amplement, 1h15 était vraiment trop long. Donc on continuera les études là-dessus.

Sur la deuxième heure du périscolaire nous sommes effectivement en train de travailler la tarification. Cette tarification arrivera après le choix par le conseil d'école du scénario qui sera majoritaire et la deuxième heure sera un peu plus chère mais toujours avec une tarification sociale comme je vous l'ai présenté tout à l'heure.

Après sur le nombre de scénarios, moi je peux vous proposer 30 scénarios différents, après certains s'inscrivent dans d'autres scénarios en tant que tel, propose des scénarios pour si, scénario pour les autres...

J'ai vu dans des conseils d'écoles plusieurs scénarios alternatifs à ce que nous avons proposé. Il n'y en a aucun qui a obtenu la majorité. En tout cas ils sont tous différents aussi et il n'y en a pas qui, pas un qui, est budgété.

Celui de l'ancien adjoint à l'éducation à la Ville de Lyon coûte 1,3 million de plus que les deux que je propose mais ça personne ne le dit. Je suis en responsabilité de devoir trouver aussi des budgets équilibrés dans l'organisation aussi des temps scolaires que nous proposons à l'ensemble des familles et je crois que c'est un élément important puisque deux scénarios sont aussi bien équilibrés budgétairement pour la Ville mais aussi pour les dépenses des parents. Ils sont équivalents.

Pour les mercredis après-midi, scénario à quatre jours. D'abord je dois vous rappeler que les mercredis après-midi c'est 1700 places, 1200 inscrits. C'est une toute petite partie de l'offre d'action extrascolaire, pour le coup périscolaire, proposée par l'ensemble des associations de la Ville.

Mais aussi dans le scénario à quatre jours parce que j'ai souhaité que les deux scénarios soit équilibrés financièrement, que je ne voulais faire peser ce surcoût de l'après-midi ni aux familles ni à la Ville. Nous avons choisi de ne pas proposer ces 1700 places les mercredis après-midi.

Effectivement, c'est aussi un choix budgétaire mais je crois qu'on peut aussi se soucier de ces équilibres-là.

Après je sais que l'ensemble des débats en conseils d'écoles et même avant ont suscité des questions sur la mise en œuvre. Sachez que le vote des conseils d'école, la consultation était une étape, le vote en est une deuxième. Et la troisième étape s'inscrivant dans le moyen et le long terme ça sera de continuer à travailler avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour construire ensuite la mise en œuvre du scénario qui sera choisi.

Je compte effectivement travailler avec toute la communauté éducative pour mettre en œuvre ce scénario.

Sur le scénario à 4,5 jours et puis la problématique de la demi-journée du vendredi. Nous avons étudié effectivement la possibilité de pouvoir mettre cette demi-journée du vendredi le mardi après-midi ou le jeudi après-midi.

Mais lorsqu'on nous dit que le vendredi après-midi c'est le temps où les enfants sont le plus fatigués. Est-ce qu'on préfère donner des activités périscolaires le vendredi après-midi à nos enfants lorsqu'ils sont le plus fatigués ou des enseignements fondamentaux. Nous avons choisi. Nous préférons effectivement inscrire les enfants le vendredi après-midi au moment où ils sont le plus fatigués sur des activités périscolaires plutôt que les inscrire le mardi après-midi ou le jeudi après-midi, là où ils sont un peu plus en forme que le vendredi pour faire bénéfique aux enseignements fondamentaux, c'est aussi un choix.

En tout cas, notre objectif dès le départ était bien entendu d'améliorer l'apprentissage et la réussite des enfants en leur offrant de meilleures conditions d'étude. Je crois que c'est le cas. A la fois parce que nous avons privilégié les enseignements du matin et tout le monde sait, même sans étude, qu'on apprend mieux le matin. Donc c'est pour ça que dans le scénario à 4,5 jours nous avons 5 demi-journées de 3 heures, ce qui fait 15 heures et sur le scénario à 4 jours, 4 demi-journées de 3h30, ce qui fait 14 heures d'enseignement et donc moins d'enseignement l'après-midi.

Nous avons proposé l'augmentation de la pause méridienne d'un quart d'heure alors que certains nous proposaient jusqu'à trois quarts d'heure d'allongement de la pause méridienne. On a fait un choix, un équilibre, pour améliorer les conditions de repas des enfants, de confort des enfants mais aussi des personnels parce que si les personnels travaillent mieux, les enfants sont mieux accueillis et mieux encadrés. Et le prix de la cantine n'augmentera pas du fait de ce quart d'heure supplémentaire.

Nous déplaçons donc un peu plus dans l'après-midi l'entrée dans les apprentissages fondamentaux de l'après-midi à un moment où les chronobiologistes (ça faisait un moment qu'on n'en n'avait pas parlé) pensent que les enfants sont mieux à même de pouvoir apprendre ces après-midi-là.

Et puis, nous avons proposé dans les deux scénarios, encore une fois, des activités périscolaires et non pas de la garderie le soir, des activités périscolaires, donc de la qualité pour nos enfants. Je crois que c'est important de le noter puisque c'était aussi une forte demande des parents de pouvoir accueillir leurs enfants jusqu'à 18h30 au moins. Dans les réunions publiques j'ai entendu jusqu'à 20h00-20h15. Donc à un moment donné, on a trouvé des équilibres, on a trouvé que 18h30 c'était un juste milieu. Mais avec des activités de qualité et pas uniquement de la garderie comme certains autres le proposent dans des scénarios alternatifs. Deux heures de garderie pour les enfants, vous imaginez ce que ça donnerait ?

Je crois que nous avons trouvé deux scénarios de compromis avec, sans dogmatisme, du pragmatisme que j'appelle du pragmatisme d'action. Et je crois que maintenant, ce sont les Conseils d'école qui choisissent. Pour l'instant, il y a environ 80 Conseils d'école qui se sont réunis. Il en reste à peu près un peu plus de la moitié jusqu'au 6 février. Nous aurons donc les résultats le 7 février et à partir du 7 février, nous mettrons en œuvre avec l'ensemble de la communauté éducative le scénario qui sera adopté au Conseil d'école, proposé par le Maire à l'inspecteur d'aca-

démie qui devrait le valider à partir de là.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci de cette présentation. Je ne voudrais pas qu'on oublie Blandine Reynaud. Il y avait aussi une attribution de subvention de fonctionnement général pour les maisons de l'enfance qui participe aussi à cela.

Je ne vais pas rallonger mais quand même... Franchement, madame Nachury, vous m'avez surpris. Je n'avais pas cette image de vous. Là, on a flôlé quand même, je ne veux pas employer des mots lourds, mais une dose de mauvaise foi. On ne peut pas au moment où beaucoup d'autres villes, beaucoup d'autres acteurs responsables de ce dispositif saluent la démarche que nous avons mise en place ici, vous ne pouvez pas juste le tourner en dérision avec quelques vers gentiment utilisés à quelqu'un. Je ne vous en voudrai pas. On va oublier ce passage.

Si vous mesurez, à travers ce qui vient d'être dit, ce qui nous a guidés et en tout cas, moi, ce qui m'a guidé depuis le mois de septembre, collectivement bien entendu, c'est qu'on rebatte les cartes. On ne repart pas à zéro parce qu'on avait accumulé depuis 3 ans un certain nombre de données pour savoir vers quoi on voulait aller. On a un socle très volontariste sur nos projets éducatifs dans la ville et on a essayé de mixer cela.

Juste, je voudrai vous rappeler qu'il y a près de 200 écoles dans notre ville. 200 écoles ! Ce n'est pas juste 20 ou 30. C'est 200. Et j'oserais dire que faire le pari que la solution qu'on va proposer agréée aux 200 écoles c'est juste assez fictif. Donc nous avons besoin de trouver des propositions qui soient équilibrées, qui permettent de faire un vrai choix sans ce qu'on aurait pu être tenté de faire, c'est-à-dire de montrer un truc complètement nul et un autre qui aurait été celui qu'on aurait choisi, ce n'est pas cette option qu'on a imaginée. On a véritablement travaillé à chercher des propositions qui seraient au point médian le plus équilibré de chacune des attentes auxquelles nous voulons répondre. Je ne dis pas que nous avons trouvé l'œuvre de Christophe Collomb mais en tout cas, dans la démarche et dans le processus, parce que cette fois ce n'est pas une expérimentation, je vous rappelle, cela devient un choix pérenne. On ne pourra pas dans un an, dans deux ans dire « tiens, on va changer ». Là, c'est un engagement vis-à-vis de tout le dispositif et d'ailleurs, nombre d'acteurs (parents, enseignants, syndicats et autres) demandent qu'on mette un peu de stabilité.

Donc on va s'engager dans le temps long. Cela veut dire aussi que ce sera un système apprenant et qu'on n'exclue pas qu'au fil du temps, quelle que soit la proposition qui sera retenue, on travaille collectivement à l'améliorer parce que la solution idéale moi je ne la connais pas aujourd'hui. Peut-être vous vous la connaissez, madame Nachury ou d'autres d'ailleurs ? Je ne veux pas vous cibler spécifiquement mais je vous assure que c'est compliqué.

Nous essayons donc de mener une approche, encore une fois, participative, le plus largement et ne rigolons pas sur les sites internet parce que ça ne serait pas accessible pour je ne sais pas qui. Croyez-moi, les générations de parents auxquels on s'adresse pour un certain nombre savent faire ça. Pas tous, je vous l'accorde. Et une des questions centrales pour moi, c'est que probablement les enfants de nos enfants ou les enfants ici, on les mettrait dans n'importe quel dispositif ils arriveraient à se développer et à se développer bien. Ce n'est pas pour rien qu'on a dédoublé les classes en REP+ et il semble que peut-être, je le dis prudemment, dans certaines zones, cela puisse donner déjà des résultats. On s'occupe-là des générations à venir d'enfants qui n'ont pas tous les moyens de se développer dans une école républicaine. C'est de cela dont on parle aujourd'hui. Parce qu'après l'école primaire, il y a le collège que je découvre aujourd'hui à la Métropole et croyez-moi, il y a des collèges en perte de vue et la maladie commence à l'école primaire.

Donc moi, je suis très très soucieux, nous tous et c'est dans ce sens qu'on travaille et j'aimerais qu'on puisse trouver à un moment sinon un consensus absolu, en tout cas un respect du travail qui est mené, encore une fois, par l'ensemble des équipes que je veux saluer ici. Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)

2018/3626 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'association l'Hôtel Social (LAHSO) pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Jacques Prévert» - sis 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3e et d'une convention cadre en faveur de l'association Crèche Saint Bernard pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants «Boulevard», sis 171 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4e (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté).

2018/3627 - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC «Les Lions» (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté).

2018/3628 - Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon ASVEL Féminin pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté).

2018/3632 - Lions du Sport 2017 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté).

2018/3633 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association «Lyon Sport Métropole», pour l'organisation de la 37e édition du Trophée Charles Béraudier, les 13 et 14 janvier 2018 - Approbation d'une convention d'application (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté).

2018/3634 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association «Club Thalassa Lyon Plongée», pour l'organisation de la 38e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 21 janvier 2018 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté).

2018/3635 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 531 780 euros aux 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association «Com'Expression» - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté).

2018/3636 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 382 913 euros aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté).

2018/3637 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté).

2018/3638 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association «Coup de Pouce Relais», sise 241 rue Duguesclin à Lyon 3e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté).

2018/3640 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Lyon Natation pour l'organisation à la piscine de Vaise du 19e meeting de Lyon Natation en bassin de 50 mètres, les 9, 10 et 11 mars 2018 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITE – SANTE – DROITS DES CITOYENS

2018/3590 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention du 23 novembre 2015, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 399 112 euros à la SAHLMAS en vue de la réhabilitation de l'EHPA Jean Zay à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante - AP n° 2012-1- Programme n° 00001 - Opération n° 09105001 (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté)

2018/3591 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018, pour un montant total de 54 500 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme TAZDAIT Djida
(Abstention de Mme BAUGUIL).
(Adopté)

DOSSIERS HORS COMMISSIONS

2018/3685 - Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian et Mme Karine Dognin-Sauze, pour un déplacement en Arménie du 4 au 7 mars 2018 (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des Assemblées)

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine
(Adopté)

2018/3689 - Approbation d'un contrat avec la Fondation Fourvière pour la réalisation par le service archéologique de la

Ville de Lyon de la fouille du kiosque d'accueil de l'esplanade de Fourvière à Lyon 5e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous invite à rejoindre les salons rouges pour la cérémonie des vœux et partager le verre de l'amitié.
(La séance est levée à 18h50).